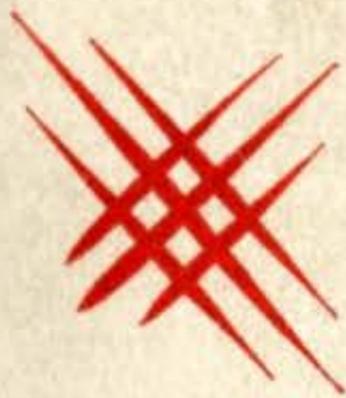


H. DE VRIES DE HEEKELINGEN

JUIFS

ET

CATHOLIQUES



GRASSET

H. DE VRIJES DE HIEKELINGEN -- JULIJS et CATHOLIQUES

JUIFS ET CATHOLIQUES

DU MEME AUTEUR

GENEVE, PEPINIERE DU CALVINISME HOLLANDAIS

Tome I. Les étudiants des Pays-Bas à Genève au temps de Théodore de Bèze, Fragnière, Fribourg.

Tome II. Correspondance des élèves de Théodore de Bèze après leur départ de Genève. Martinus Nyhoff, La Haye.

CORRESPONDANCE DE BONAVENTURA VULCANIUS PENDANT SON SEJOUR A COLOGNE, GENEVE ET BALE (1573-1577)
Martinus Nyhoff, La Haye.

CARMINA ARMINII (épuisé).

LE FASCISME ET SES RESULTATS (épuisé).

Trad. italienne : *Il fascismo e i suoi risultati* (épuisé).

Trad. hollandaise : *Het fascisme en zyn resultaten*
Uitgeverij, Oisterwyk.

DIE NATIONAL SOZIALISTISCHE WELTANSCHAUUNG (épuisé).

ISRAEL, SON PASSÉ, SON AVENIR. Libr. académique Perrin,
Paris.

Trad. italienne : *Israele. Il passato, l'avvenire.*
Tumminelli, Milan.

Trad. polonaise : *Izrael, jego przeszlosc i przyszlosc*
Libr. St. Adalbert, Poznan.

Trad. hollandaise : *De Joden in de christelyke samenleving.*
Uitgeverij, Oisterwyk.

Trad. suédoise : *Israel, historia och leverne genom tiderna.*
Svea Rike, Stockholm.

Trad. espagnole : *Los judios, su pasado y porvenir*
Ediciones de La Mazorca. Buenos Aires.

L'ORGUEIL JUIF, Revue int. des Sociétés secrètes, Paris.

Trad. hollandaise : *De Joodsche hoogmoed.* De
Amsterdamsche Keurkamer, Amsterdam.

Trad. polonaise : *Pycha zydowska.* Libr. St Adalbert,
Poznan.

Trad. anglaise : en préparation.

Trad. espagnole : *El orgullo Judio.* Ediciones de La
Mazorca. Buenos Aires.

LES PROTOCOLES DES SAGES DE SION CONSTITUENT-ILS UN
FAUX ? Rochat-Pache, Lausanne.

Trad. tchèque : *Pravda o Sionskych protokolech*
Obnova, Prague.

H. DE VRIES DE HEEKELINGEN

JUIFS
ET
CATHOLIQUES

EDITIONS BERNARD GRASSET

61, rue des Saints-Pères - VI^e

P A R I S

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays, y compris la Russie
Copyright by Editions Bernard Grasset, 1939

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	11
RACISME	17
ORGUEIL	31
HAINES	39
CRUAUTÉ	59
IMMORALITÉ	87
CORRUPTION	101
FOURBERIE	117
RICHESSSES	139
POUVOIR	149
LE TALMUD	169
L'ÉGLISE	183
CONCLUSION	199
INDEX	203
ECCLESIASTIQUES CATHOLIQUES CITÉS	205
INDEX DES OUVRAGES CITÉS	208
INDEX DES NOMS DE PERSONNES	218
INDEX DES NOMS DE LIEUX	222

LE PRINCIPE

(L'EGLISE)

« Que les Juifs soient traités avec humanité, mais qu'ils soient subordonnés aux chrétiens et qu'on ait avec eux le moins de rapports possibles ».

III^e CONCILE DE LATRAN

LA SITUATION ACTUELLE

(UN JUIF)

« Il n'y a peut-être pas un seul événement de l'Europe moderne qu'on ne puisse faire remonter aux Juifs... L'idée sémitique a finalement conquis et entièrement subjugué notre univers... »

OSCAR LEVY

LA CAUSE

(UN JUIF CONVERTI)

« Il fallait donc que cette société fût en grande partie déchristianisée pour qu'il devint possible à Israël de prendre rang, avec toute latitude de monter, de parvenir et conséquemment de dominer. Cette œuvre de la puissance des ténèbres exigea environ trois siècles de préparation ».

LE P. THEODORE RATISBONNE

INTRODUCTION

Adversaires et défenseurs des Juifs invoquent souvent l'autorité de l'Eglise. Chacun cherche ce qui lui convient parmi les actes des conciles ou les bulles papales. Perdant de vue les principes généraux, on ne se rend pas compte que ces actes, quoique dissemblables, ne sont nullement contradictoires (nous le constaterons dans le chapitre traitant de l'Eglise). On exagère ainsi dans l'un ou l'autre sens. Les judéophiles, par exemple, ont réussi ces derniers temps à accréditer l'idée qu'une défense assez vigoureuse contre l'influence juive serait contraire à l'esprit de l'Eglise.

On fait croire au peuple que toute mesure contre les Juifs est une erreur. Les journaux de toutes tendances assurent que l'antisémitisme est une invention diabolique, qu'il est le premier pas vers l'anti-christianisme, qu'il est contraire à la charité chrétienne. On oublie complètement qu'il est non seulement permis de se défendre contre les Juifs, mais qu'il est du devoir de tout chrétien de lutter contre leur influence et de contrecarrer leurs plans visant à la suprématie spirituelle et matérielle du judaïsme.

Dans les pages qui suivent, nous présentons le problème juif sous divers aspects. La première partie de chaque chapitre en donnera une description presque uniquement basée sur des déclarations jui-

ves, tandis que la seconde partie reproduira l'opinion de membres du clergé catholique, dont la plupart ont occupé un rang élevé dans la hiérarchie de l'Eglise.

Un certain nombre de nos citations étonneront nos lecteurs. C'est à leur intention que nous rappelons que l'Eglise, aussi longtemps qu'elle a pu exercer une influence spirituelle sur les législations civiles, a conseillé de tenir les Juifs éloignés du pouvoir.

Certes, l'Eglise a toujours condamné les vexations et les persécutions. L'Eglise n'a jamais songé à interdire le culte juif ; mais elle a constamment rappelé aux chefs d'Etat qu'il fallait écarter les Juifs des fonctions publiques.

L'histoire, depuis la révolution française, a démontré combien cette attitude était justifiée. En chassant Dieu du gouvernement et en ouvrant la porte aux Juifs, on leur a livré le monde.

L'antisémitisme, appliqué par les lois du moyen âge, était accompagné d'une tolérance qui trouvait sa source dans une conviction religieuse. Cette tolérance par conviction religieuse s'étant transformée en une tolérance par indifférence, on ne distinguait plus ce qu'il fallait tolérer de ce qu'il fallait prohiber. On croyait avoir fait son devoir en balbutiant le mot sacré de tolérance. La vraie tolérance de fait exige cependant l'intolérance de principe, alors que maintenant on est tolérant de principe, et souvent intolérant de fait.

L'antisémitisme (1) équilibré et motivé, dirigé par les lois de l'Eglise et des Etats, ayant disparu.

(1). Le mot antisémitisme signifie « doctrine ou mouvement de ceux qui sont opposés à l'influence des Juifs ». Il n'a nullement le sens péjoratif que les Juifs lui attribuent.

un autre antisémitisme a levé la tête. Nous tâcherons d'établir dans les pages qui vont suivre ce qu'il y a de bon et ce qu'il y a de reprehensible dans ce mouvement qui s'impose partout avec une telle force qu'on ne peut plus fermer les yeux devant son évidence.

*
**

Nous croyons utile de présenter à nos lecteurs. en fin de volume. les autorités sur lesquelles nous avons appuyé nos appréciations.

Dans les notes au bas des pages, les noms d'auteurs juifs sont précédés d'un astérisque, ceux de Juifs baptisés sont précédés d'une croix.

PAROLES JUIVES

Juifs

Je sais vos yeux craintifs

Et ce stylet sous la paupière

Ce vil acier furtif qui injurie.

Je sais vos sourires sous les coups

Vos faces baissées

Vos mains qui crochent et ne lâchent

Et les petits rires chuintants dans les coins d'ombre.

Je sais.

Je sais aussi cette flamme en vos poings

Hommes

Hommes aimés.

.....

Et je sens en ma chair la senteur de ma race

Et je crie de joie

Et je chante

Venez à moi

Haines miennes et fiertés

Venez

Car je suis pur.

Albert COHEN

I. RACISME

Les Juifs ont toujours excellé dans l'art d'embrouiller les idées les plus simples, lorsqu'ils ont une thèse insoutenable à défendre. Pour mieux altérer les idées, ils corrompent les mots eux-mêmes en leur attribuant un autre sens. On est arrivé, par exemple, à ne plus pouvoir employer le mot *race* sans courir le risque de se voir attribuer les desseins les plus noirs et des conceptions qui n'ont jamais effleuré l'esprit. Il en est de même pour le mot *Aryen*. Dès qu'on l'emploie, une clameur s'élève dans le camp juif. Et pourtant sa définition n'est pas difficile. Les Aryens sont des Indo-européens dont le berceau était le haut plateau de l'Iran ; ils se partageaient en plusieurs branches, Aryo-Germains, Aryo-Slaves, Aryo-Pélasges. Nous laissons aux ethnologues le soin de définir les caractéristiques des Aryens primitifs et d'établir si les Aryens d'aujourd'hui se rattachent de près ou de loin à ceux de l'antiquité. Il nous suffit de constater que les Aryens actuels n'ont, d'après leur origine, rien de commun avec la race sémitique.

Certes, la supériorité de la race aryenne dans l'ordre humain n'implique en rien une inégalité devant Dieu. Le Christ est mort pour tous les hommes ; qu'ils soient dolichocéphales ou brachycéphales, ils sont tous appelés par lui. Laissons les Juifs

prétendre que les religions ne sont que « la spiritualisation déificatrice de la race » (1), nous ne déifions aucune race, mais nous nions l'égalité des races du point de vue intellectuel, moral ou physique. Personne ne prétendra qu'un Cafre soit aussi doué qu'un Aryen, ou que la moralité des Zoulous soit supérieure à celle des Anglais. Il s'en suit que les races ne sont pas égales, qu'il y en a de plus ou moins douées, de plus ou moins morales, de plus ou moins nobles, enfin, disons le mot : il y a des races supérieures et des races plus ou moins privilégiées.

Dès les premiers chapitres de la Bible, cette différence est annoncée. « Un incident sans portée apparente, l'irrévérence de Cham vis-à-vis de son père... devient l'occasion d'une prophétie sur les destinées qui attendent les descendants de Sem, Cham et Japhet : prédominance politique des nations sorties de Japhet, qui peuplèrent l'occident ; malédiction des races issues de Cham ; primauté religieuse des Sémites à qui sera confiée la mission messianique » (2). Que les descendants de Sem aient perdu cette primauté religieuse lorsque les Israélites, en méconnaissant les prophéties et en rejetant la vérité, sont devenus des Juifs, cela ne nous intéresse pas en ce moment. Il suffit de constater que, dès les commencements, la Bible fait une distinction entre le sort terrestre des trois grandes catégories ou races humaines.

*
**

(1). *Kadmi Cohen. *Nomades* (1929), p. 98.

(2). Mgr. Henri Landrieux. *L'histoire et les histoires dans la Bible* (2^e éd.), p. 23.

Ce sont les Juifs qui, les premiers, ont pris les mesures les plus rigoureuses pour maintenir la pureté de leur race. Nous avons exposé ailleurs (1) les mesures prises par Esra et Néhémie pour éviter à l'avenir tout mélange de sang « impur » avec le sang juif. Nous nous bornons donc à constater que les mesures prises alors étaient bien plus rigoureuses que celles que le plus farouche raciste pourrait proposer de nos jours. En matière religieuse, on allait même jusqu'à interdire l'exercice du sacerdoce aux prêtres qui ne pouvaient prouver la pureté de leur ascendance juive (2). Même devant Dieu, à l'encontre de ce que les chrétiens proclament, les Juifs attribuaient une importance au sang. La race primait aussi le savoir. Le grand-prêtre pouvait être un ignorant, mais son sang devait être pur. Nous lisons en effet dans le Talmud que la nuit de la fête des expiations on faisait la lecture de certains livres bibliques devant le grand-prêtre, s'il ne savait pas lire lui-même (3).

Plus tard, Flavius Josèphe (4) vante l'attention que de son temps, au début de l'ère chrétienne, le sacerdoce juif vouait au choix des alliances et à la pureté de la race. D'après la Mischna (5), des recherches à cet égard étaient faites par le grand tribunal qui siégeait au temple dans la salle des pierres taillées (6).

Encore une fois, nous ne sommes pas ethnologue.

(1). *L'Orgueil juif*, p. 27-29.

(2). Néhémie VII, 64.

(3). Joma 18b.

(4). *Flavius Josèphe. *Contra Apionem*, 1, 7.

(5). Middot V, 4 ; Kidduschin IV, 4

(6). *J. Derenbourg. *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine* (1867), t. I, p. 27-28.

Nous n'entendons donc pas nous prononcer sur les questions raciales, mais, en historien, nous ne pouvons nous empêcher de demander comment il se fait que les Juifs et les enjuivés attaquent si furieusement la politique raciale de l'Italie fasciste et de l'Allemagne national-socialiste. Si l'on critique le racisme allemand ou italien, on doit également critiquer le racisme juif. Si, au contraire, on reconnaît comme légitime la politique raciale séculaire des Juifs, pourquoi ne pas accorder la même légitimité à la politique italienne et allemande ?

*
**

Pendant les premiers siècles après la destruction du temple, les circonstances firent que la race juive subit de nombreux apports de sang étranger, mais cela changea bientôt, lorsque les Juifs ne firent plus de prosélytes et qu'ils s'installèrent dans des ghettos. Depuis ce moment, ils se tinrent à nouveau strictement aux règles imposées par Esra et Néhémie. Ils savent aussi très bien profiter des principes raciaux lorsque ceux-ci leur conviennent, soit pour se laver d'une accusation grave, soit pour proclamer la supériorité de leur race ou pour constater les suites désastreuses de certains métissages.

Pour se laver de l'accusation terrible d'avoir crucifié le Christ, le rabbin Joseph Bloch prétend, par exemple, que Ponce Pilate, qui avait seul le pouvoir de faire crucifier Jésus ou de le mettre en liberté, était... de race germanique et qu'il était né à Forcheim, dans le Palatinat bavarois (1). Disraeli, en parlant de la supériorité de la race juive, déclare

(1). *Joseph S. Bloch. *Israël und die Völker* (1922), p. 725

que les races qui n'évitent pas les mélanges de sang sont appelées à disparaître, et que seules les races pures subsisteront (1). Et *Samedi*, hebdomadaire illustré de la vie juive, de s'écrier orgueilleusement : « Onze Juifs de pure race siègent à la Chambre des Lords. Je n'entreprendrai pas d'y découvrir onze purs Aryens » (2). Enfin, M. Joseph Kastein fait dire à l'un de ses héros qu'il n'a aucune confiance dans les Eurasiens, parce qu'ils constituent une race métissée très douteuse, produit d'un mélange de sang hollandais et sénégalais (3).

Les Juifs évitent donc d'introduire le sang d'autres races dans la leur, mais il ne leur répugne pas d'infuser leur sang dans celui des autres. Ils sont persuadés que cela ne peut qu'améliorer les autres races ! « Une seule goutte de sang juif, dit Alfred Nossig, exerce une influence pendant une longue suite de générations sur la physionomie spirituelle de familles entières » (4).

Si les Juifs tiraient les conséquences de leurs principes raciaux, ils avoueraient qu'ils sont une race à part, et nous n'aurions pas à nous plaindre. Mais il en est tout autrement. Selon ses convenances, le même Juif émet des opinions diamétralement opposées. Walther Rathenau, par exemple, écrit

(1). +Disraeli. *Coningsby* (1849), p. 250.

(2). D'après la *Revue internationale des sociétés secrètes* du 15 septembre 1937, p. 544.

(3). *Josef Kastein. *Pik Adam* (1927), p. 163. On appelle Eurasiens les métis issus du croisement entre Européens et Hindous. L'affirmation qu'un métissage entre Hollandais et Sénégalaises aurait produit des Eurasiens, est une opinion personnelle de M. Kastein. Ce qui nous intéresse est qu'il constate le mauvais résultat de ce métissage.

(4). *Alfred Nossig. *Integrales Judentum* (1922), p. 76

que les Juifs sont une race à part, étrangère et isolée, vivant au sein du monde allemand, mais il prétend aussi que les Juifs représentent pour lui une race allemande ! Pour éviter tout soupçon de jouer sur les mots, il vaut la peine de reproduire les deux thèses, soutenues par le même auteur.

D'une part : « Au sein du monde allemand vit
« une race étrangère et isolée. Des hommes vêtus
« d'une façon voyante et aux gestes vifs et ardents.
« un clan asiatique dans les sables de la plaine
« prussienne... Etroitement unis entre eux, et sépa-
« rés du reste du monde, ils vivent à demi volon-
« tairement dans un invisible ghetto. Ils ne cons-
« tituent pas un membre vivant de la nation, mais
« demeurent dans son corps comme un organisme
« étranger... » (1).

D'autre part : « Les Juifs représentent pour moi
« une race allemande, au même titre que les Saxons,
« les Bavarois ou les Souabes... Pour moi, ce qui
« décide de l'appartenance à un peuple, à une na-
« tion, c'est uniquement le cœur, l'esprit, le carac-
« tère et l'âme. À ce point de vue, je place les Juifs
« entre les Saxons et les Souabes. Ils me sont moins
« proches que les gens de Prusse ou du Holstein,
« mais peut-être plus que ceux de Silésie ou de
« Lorraine. Je ne parle évidemment ici que des Juifs
« allemands » (2).

On rencontre la même duplicité chez beaucoup d'autres Juifs. Morris Cohen (dit Georg Brandès) qui, plus que nul autre, réunissait les traits caractéristiques des Juifs (horreur du prêtre, haine du mo-

(1). *Walther Rathenau dans la *Zukunft* du 16 mars 1897, cité par H. Kessler. *Walther Rathenau* (1933), p. 31.

(2). *Ibidem*, p. 33.

narque, culte des diverses révolutions) et qui voyait dans chaque problème une question de race, voulait être considéré lui-même comme Scandinave et Danois (1). Lorsque M. Léon Blum s'écrie : « Moi qui suis Français, car je suis Français malgré ma race », il crée adroitement une confusion entre le Français qui est Français à cause de sa race et le Français qui n'est « Français » que grâce à la révolution française. Que signifie, en effet, l'étonnante déclaration : « Je suis Français malgré ma race » ? Peut-on fabriquer un Français par décret ? On peut accorder à n'importe qui les droits d'un Français, mais en usant ou en abusant de ces droits on ne devient pas encore Français. Pour être Français, il faut avoir du sang français dans les veines, comme il faut être de sang juif pour être Juif. Le Juif l'a toujours admis, mais il parle volontiers comme M. Blum, lorsque cela lui paraît utile, et lorsqu'il trouve de bonnes âmes pour gober ses affirmations.

Devant une duplicité pareille, il suffit de constater que même « le rituel de la religion juive est « destiné à raviver la mémoire de la race et à rendre « conscient ce qui dort dans l'inconscience du sang » (2). La race et la tribu dominant chez les Juifs jusque dans la mort. Dans un cimetière juif, toutes les pierres tombales se ressemblent. « Il n'y « a qu'une seule différence : petite est la pierre du « pauvre, grande celle du riche ; mais pour tous « la disposition de l'inscription est prescrite par la « loi, d'abord vient [toujours l'idée raciale] l'indi- « cation de la tribu à laquelle le défunt appartenait,

(1) Maurice Muret. *L'esprit Juif* (1901), p. 214-217.

(2). *Chanan Lehrmann. *Bergsonisme et judaïsme* (1937), p. 96.

« puis son nom et ceux de ses parents, ensuite son
« état » (1).

Depuis la naissance jusqu'à la mort, la race domine tout dans la vie d'un Juif.

*
**

Quelle est maintenant l'attitude de nombreux auteurs catholiques à l'égard du racisme juif ?

Ils excluent toute différence raciale devant Dieu, mais ils reconnaissent que le baptême ne change pas l'appartenance à la race juive du baptisé. Ils admettent l'existence d'une race distincte et le danger de voir des postes élevés occupés par des individus appartenant à cette race ; ils citent les mesures prises autrefois pour écarter ce danger. Enfin, ils rappellent ce qui nous menace du fait du racisme juif.

« L'affirmation [de saint Paul] qu'il n'y a pas
« de différence entre Juifs et Grecs ne doit pas
« être entendue dans un sens libéral comme si, par
« exemple, cette non-différence découlait de l'égalité
« des natures humaines. Non, dans l'ordre
« naturel la différence entre Juifs et Grecs n'est
« pas effacée et Paul tout à l'heure l'affirmera encore
« une fois avec insistance. La distinction entre
« Juifs et Grecs n'est pas effacée par l'unité de la
« nature humaine, mais par l'unité de la grâce du
« Kyrios qui est pour tous. Il s'ensuit que la conception
« catholique, fondée sur la surnature,
« d'après laquelle il n'existe pas de différence entre

(1). « Souvent cette dernière indication fait défaut,
« car il serait malséant [c'est un Juif qui parle] d'ins-
« crire sur une pierre tombale : usurier, suborneur ou
« pire encore ». Karl Franzos. *Die Juden von Barnow*
(1929), p. 264.

« Juifs et non-juifs, n'a pas le moindre rapport
« avec la négation libérale et naturaliste de cette
« différence » (1).

Très nombreux sont ceux qui ne distinguent pas entre l'égalité dans le domaine surnaturel et la diversité dans le domaine naturel. Il s'en suit une confusion regrettable à l'égard des conséquences du baptême administré à un Juif. La satisfaction d'avoir amené l'âme d'un Juif à Dieu ne doit pas faire oublier l'influence désastreuse que tant de Juifs baptisés ont exercée sur l'art et la littérature, dans la politique et l'économie. M. Anton Orel, dans un livre paru avec *l'imprimatur* archiépiscopal, rappelle que « l'Eglise, les croyants et les Juifs conver-
« tis sincèrement, ne doivent jamais oublier que le
« baptême d'un Juif est le baptême d'un individu
« chargé d'un dangereux virus héréditaire, qui ne
« peut être admis dans la communauté chrétienne
« qu'avec la plus grande prudence. Le Juif baptisé
« doit s'appliquer humblement à ne vivre que pour
« sa guérison intérieure, et ne doit nullement tâcher
« de jouer un rôle dans l'Eglise ou la chrétienté »
(2).

L'abbé Louis Ruland rappelle à ce sujet qu'en Espagne, même les clercs de rang inférieur et les sacristains étaient tenus de prouver l'absence de sang juif depuis quatre générations. Le premier biographe de saint Jean de Dieu, fondateur de l'ordre de la Charité, écrit que, malgré que le nom de la mère du Saint ne soit pas connu, on ne doit pas douter de la pureté de son sang, exempt de

(1). Erik Peterson. *Le mystère des Juifs et des Gentils dans l'Eglise* (1935), p. 45-46.

(2). Anton Orel. *Judaismus der weltgeschichtliche Gegensatz zum Christentum* (1934), p. 70.

la flétrissure d'un mélange de sang juif (*utriusque sanguis a Judaeorum commixtionis ignominia purissimus fuit*) (1).

Quelque temps après la fondation de la Compagnie de Jésus un décret prescrivit qu'aucun descendant de la race juive ou sarrasine ne pouvait y entrer (2). Cette défense absolue fut peu après tempérée en limitant les recherches à cinq générations (*usque ad quintum gradum inclusive*) (3). ce qui représente cependant trente-deux quartiers ! Il fallait une dispense que le général de l'ordre seul n'avait pas pouvoir d'accorder, mais qu'il pouvait solliciter du Pape (4).

L'Espagne avait en effet beaucoup souffert de l'envahissement des emplois publics et des hautes charges ecclésiastiques par des Juifs baptisés. L'abbé Joseph Lémann rappelle à ce sujet qu'un grand nombre de Juifs s'étaient glissés partout, grâce à la liberté qui leur avait été laissée de parvenir aux emplois publics, mais surtout grâce à la médecine et aux baptêmes. Pour échapper au danger qui en résultait, l'Espagne fit appel à l'aide du tribunal de l'Inquisition, mais en le dénaturant (5).

Il est de toute importance de remarquer que, contrairement à ce qu'on prétend en général, ce

(1). Abbé Ludwig Ruland. *Handbuch der praktischen Seelsorge*, t. IV (1936), p. 70.

(2). Congregatio generalis quinta, decr. 52 : « *Nullus omnino ex hujusmodi hominibus, qui ex Hebraeorum aut Saracenorum genere descendunt, deinceps in Societatem recipiatur* ».

(3). Congregatio generalis sexta, decr. 28.

(4). +Marguerite Aron. *Prêtres et religieuses de Notre-Dame de Sion* (1936), p. 35.

(5). +Abbé Joseph Lémann. *L'entrée des Israélites dans la société française* (1886), p. 211-212.

tribunal ne procédait jamais contre les Juifs de religion juive, mais uniquement, dit l'abbé Balmès, « contre les judaïsants, c'est-à-dire contre ceux « qui, après s'être convertis au christianisme, re- « tombaient dans leurs erreurs » (1). Autrement dit, l'Inquisition ne s'attaquait qu'aux faux-frères qui étaient devenus un danger pour l'Etat et pour l'Eglise. L'abbé Joseph Lémann insiste encore sur ce grave danger. « L'Espagne, outre le poison tal- « mudique qu'elle sentait circuler dans ses veines « par tant de faux baptêmes, avait en mains des « preuves terribles qu'elle était trahie par les Juifs « qui voulaient la livrer aux Maures ; empoisonnée « par eux au dedans, trahie par eux au dehors » (2).

Baptisé ou non, les inclinations naturelles du Juif restent les mêmes. « Avec... son instinct d'expansion sur la terre et sa tenacité à s'attacher partout, comme la rouille s'attache au fer, le petit « peuple juif, grâce à sa prolifération inépuisable. « pénétra tous les anciens peuples civilisés d'un « bout du monde à l'autre... Il ne fut aucune vallée, « aucune habitation si éloignée, dont les Juifs ne « pussent trouver le chemin qui y conduisait. Ce « qui les distingue de nos jours de tous les autres « hommes, était déjà leur caractère distinctif, il y « a 2500 ans » (3).

C'est donc bien contre les caractéristiques raciales des Juifs que nous avons à nous défendre. Des deux côtés de la barrière, on s'entend pour attribuer aux

(1). Abbé Jacques Balmès. *Le protestantisme comparé au catholicisme* (1860), t. II, p. 183.

(2). +Abbé Joseph Lémann, *op. cit.*, p. 214.

(3). Le P. Albert Maria Weiss O. P. *Apologie du christianisme*, t. V. p. 180.

Juifs l'appartenance à une race spéciale. *La Jewish Encyclopedia* établit qu'anthropologiquement parlant, les Juifs sont une race d'un type remarquablement uniforme (1). Le P. Bonsirven conclut également qu'il y a une race juive distincte (2). « Dans
« tout Israélite subsiste plus ou moins vibrante.
« mais toujours vivante, la fibre nationale : il suf-
« fira d'une toute petite excitation pour la réveiller
« et ressusciter du coup le sens national : l'attache-
« ment à la race et à la communauté d'Israël » (3).

Cet attachement n'est pas lié à la foi juive, comme on le suppose souvent. « Il ne faut pas croire
« dit Mgr Delassus, que le Juif, parce qu'il renie
« les croyances de ses pères, n'est plus un Juif.
« Tout en se libérant de sa foi, le Juif conserve
« et maintient avec un soin jaloux sa nationalité.
« Les réformistes, aussi bien que les orthodoxes, à
« quelque échelon qu'ils se soient arrêtés, brûlent
« également du zèle de tenir haut et ferme l'éten-
« dard national du judaïsme ; pas plus ceux-là que
« ceux-ci n'abandonnent l'idée et l'espoir de sou-
« mettre le genre humain tout entier à leur joug »
(4).

Les Juifs sont donc en réalité une race ou, si l'on veut, un peuple dont les « cellules » sont enchâssées dans toutes les nations modernes. Le peuple juif restera ce qu'il a toujours été : « l'ennemi dans la
« citadelle, attendant d'heure en heure le moment

(1). **The Jewish Encyclopedia*, t. I, p. 621.

(2). Le P. Joseph Bonsirven S. J. *Sur les ruines du temple* (1928), p. 43.

(3). *Ibidem*, p. 373.

(4). Mgr Henri Delassus. *La conjuration antichrétienne* (1910), t. II, p. 637.

« de s'emparer de la cité » (1). Il continue à être
« une nation secrète au sein de chaque nation qui
« l'adopte. Citoyens à la fois et étrangers, les Juifs
« possèdent pour la conquête matérielle du monde
« des armes spéciales, et qui suppriment à leur pro-
« fit toute égalité dans les conditions de la lutte ;
« on s'aperçoit bien quelle erreur ont commise les
« Etats modernes en les traitant sur le même pied
« que le reste des citoyens » (2).

L'abbé Ruland avait raison de déclarer tout ré-
cemment que le problème juif est un problème racial
dont la solution ne peut être trouvée comme celle
d'un problème d'arithmétique, exposé sur le tableau
noir d'une école primaire (3).

(1). Abbé Charles. *Solution de la question juive* (vers 1898), p. 74.

(2). Mgr Henri Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1192.

(3). Abbé Ludwig Ruland. *op. cit.*, t. IV, p. 75.

The first part of the book is devoted to a general
 introduction of the subject. It is divided into
 three chapters. The first chapter deals with the
 history of the subject. The second chapter deals
 with the theory of the subject. The third chapter
 deals with the practice of the subject.

The second part of the book is devoted to a
 detailed study of the subject. It is divided into
 several chapters. The first chapter deals with
 the theory of the subject. The second chapter
 deals with the practice of the subject. The third
 chapter deals with the theory of the subject.

II. ORGUEIL

L'orgueil juif a sa source, d'une part, dans le sentiment d'appartenir à la race la plus ancienne et la plus pure et, d'autre part, dans la certitude d'être le peuple élu et chéri de Dieu.

Quoique nous ayons déjà exposé (1) tout ce qui a trait à l'orgueil juif, la suite logique des idées nous oblige à le mentionner à nouveau. Nous le traiterons brièvement, nous appuyant sur des déclarations juives pour montrer ensuite la façon dont certains catholiques l'envisagent.

Voici donc des éloges que les Juifs se sont décernés à eux-mêmes. « On nous hait parce que nous sommes en tout plus capables que la plupart des autres peuples » (2). « Notre supériorité intellectuelle et morale sur le niveau culturel des autres peuples était et est encore dans beaucoup de pays un empêchement à notre assimilation » (3). « Nous nous sommes pénétrés des essences les plus rares des civilisations les plus complexes et les plus raffinées » (4). « Nous avons porté le flam-

(1). *L'orgueil juif*.

(2). *Theodor Herzl. *Tagebücher* (1922-23), t. III, p 282.

(3). *Jakob Klatzkin. *Probleme des modernen Judentums* (1918), p. 61.

(4). *Kadmi Cohen. *Apologie pour Israël*, p. 41.

« beau de l'instruction de l'Orient en Europe et un
 « jour nous le rapporterons de l'Europe en Orient »
 (1). « Dans tous les temps nous avons été les cour-
 « tiers de la civilisation, les intermédiaires de l'in-
 « telligence et l'Europe surtout nous est redevable
 « de la renaissance des lettres » (2).

Qui sont d'ailleurs ces Européens ? Dans une brochure, où il fait la leçon aux non-juifs, M. Charles Singer explique que « les Juifs sont en réalité les
 « plus anciens Européens et qu'ils ont le sentiment
 « inné d'une continuité de séjour en Europe, plus
 « ancien que n'importe quel autre peuple » (3).

Ce sont donc les Juifs qui sont chez eux en Europe, où nous ne sommes que de pauvres immigrants ayant trouvé un gîte auprès de ces Européens plus autochtones que nous !

Mais ceux qu'on appelle communément Européens n'ont pas compris tout ce qu'ils doivent aux Juifs ! « Il ne fallait rien moins qu'une longue expérience et la force de la nécessité pour les décider
 « enfin à accepter les bienfaits qui leur étaient offerts par les Arabes et les Juifs. Plusieurs siècles
 « devaient s'écouler avant que la raison pût rem-
 « porter cette victoire sur le préjugé, et lorsque les
 « Juifs se disposaient à enrichir la France et l'Italie
 « du tribut de leur savoir, le fanatisme du moyen-
 « âge devait leur en marquer sa reconnaissance par
 « les plus violentes persécutions » (4). « On ne

(1). *Samuel Roth. *Now and forever* (1925), p. 98.

(2). *E. Carmoly dans les *Archives israélites* (1864), p. 652.

(3). *Charles Singer. *The christian approach to Jews* (1937), p. 15.

(4). *J. Bédarride. *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne* (1859), p. 98.

« se doutait pas que les hommes qu'on proscrivait
« avaient attaché leur nom à tout ce qui s'était
« fait de grand et d'utile dans le moyen âge » (1).
On n'a qu'à suivre le peuple juif « depuis son
« berceau et à travers les principales phases de son
« existence. Partout et toujours on sera frappé de
« sa supériorité morale et religieuse » (2). Même
« les cuisinières juives..., filles de vieille race, a-
« vaient le sentiment, parfois inconscient, de leur
« supériorité. La fierté de leur origine était générale
« chez les Israélites de modeste condition » (3).
Il est d'ailleurs superflu de le relever, car « la no-
« blesse des Juifs est suffisamment connue parmi
« tous les chrétiens » (4).

Cette noblesse ne les empêche pas de briguer les honneurs chrétiens. Mais quel singulier effet produisent, sur la poitrine d'un Juif, des décorations telles que la décoration espagnole d'Isabelle la Catholique, celle des Saints Maurice et Lazare d'Italie, celle de l'ordre grec du Rédempteur ou celle encore de Saint Stanislas de l'ancienne Russie. Les Juifs les acceptent cependant avec empressement, ils les briguent même, et ils sont fiers de parer leur poitrine d'une croix. Meyer Carl Rothschild, par exemple, avait fait des démarches pour obtenir l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse. Le roi estimant qu'une croix n'était pas à sa place sur la poitrine d'un Juif,

(1). *J. Bédarride, *op. cit.*, p. 107.

(2). *Zadoc Kahn. *Sermons et allocutions*. t. I (1875) p. 30.

(3). *E. Eberlin. *La double tare* (1935), p. 42.

(4). *Menasseh ben Israel. *A declaration to the Commonwealth of England* (1656). Réimprimé par * Lucien Wolf. *Menasseh ben Israel's mission to Oliver Cromwell* (1901), p. 103.

ordonna la transformation du bijou de l'ordre destiné à des nons-chrétiens, en remplaçant la croix par un bijou de forme ovale. Rothschild, extrêmement vexé, évitait de porter l'ordre et, d'après une lettre de Bismarck à Manteuffel, décorait de préférence sa poitrine de l'ordre d'Isabelle la Catholique ou de l'ordre grec du Rédempteur, tous deux en forme de croix (1). Quant aux noms de ces ordres, les Juifs ne se gênent pas de réclamer qu'on en donne de plus laïcs à ces décorations (2).

Et pourquoi se gêneraient-ils, puisque « l'édifice
« de la société moderne, qui commence aujourd'hui
« à s'élever sur les principes de 1789, est basé sur
« un fondement dont la première pierre, la pierre
« inaugurale, est Israël » (3). Si nous perdions cette pierre « inaugurale », malheur à nous, car si la majorité des Juifs devait retourner en Palestine, nous en éprouverions « une perte immense dans le
« domaine politique, économique et spirituel, puisque l'Etat que les Juifs fonderont possédera dans
« un ou deux siècles la gloire de l'ancienne Grèce
« et la grandeur de l'ancienne Rome » (4) !!!

Ceci pour ce qui concerne l'avenir d'ici-bas. Quant à l'au-delà : « Prenez garde, tout ne finit pas
« ici-bas. Vous aurez des comptes à rendre un
« jour. Nous [les Juifs] sommes le peuple spirituel

(1). Egon Caesar Corti. *Das Haus Rothschild in der Zeit seiner Blüte* (1928), p. 365-367.

(2). *Isidore Cahen dans les *Archives israélites* (1863), p. 99.

(3). *Maurice Hess dans les *Archives israélites* (1864) p. 798.

(4). *Israel Zangwill dans *Judentaufen* (1912), p. 144

« de Dieu et celui qui nous touche, touche à la prunelle de ses yeux » (1).

Dans le domaine religieux l'orgueil juif s'est ancré encore plus fortement que dans n'importe quel autre domaine. La religion juive ne connaît pas le repentir, elle ne comprend rien à une Marie-Madeleine. Elle ne connaît que le « juste », celui qui a observé tous les commandements de Dieu et du Talmud, et qui a donc *droit* à une récompense. Parce qu'il est un « juste », il refuse la miséricorde divine. C'est précisément à cause de cet orgueil que le Christ a été d'une dureté extrême envers les pharisiens. C'est cette présomption du « juste » qui ne veut pas connaître la miséricorde, que le Christ a flétri sans pitié. Pour tout le monde, pour tous les pécheurs Jésus a eu des paroles de consolation et de miséricorde, sauf pour les pharisiens. Ils les a maudit ; race de vipères, sépulcres blanchis, fils de Satan, les a-t-ils appelés.

Cet esprit pharisaïque s'est perpétué jusqu'à nos jours chez le Juif talmudique. Il réclame son *droit* et refuse la *grâce*. C'est ce qui le fait dire qu'Israël « n'est pas un hôpital d'âmes malades et perdues. Israël n'accorde pas à un assassin le droit d'être l'égal d'un saint parce qu'il prie » (2).

Il est donc bien prouvé que l'humilité n'est pas la qualité dominante des Juifs, et que leur présomption est inégalable. Voyons maintenant l'attitude de quelques catholiques éminents à cet égard.

*
**

(1). Lettre d'une Juive dans la *Juste Parole* du 5 août 1937, p. 20.

(2). *Elian J. Finbert dans la *Revue juive de Genève* de février 1938, p. 224.

Ils reconnaissent en général que le Juif s'estime supérieur aux non-Juifs de n'importe quelle race, et surtout supérieurs à nous, Aryens chrétiens. L'abbé Augustin Lémann, Juif converti, reconnaît que « l'esprit d'orgueil est très accentué chez la race juive » (1). Döllinger constate que l'orgueil, leur péché national, est la source de leur dureté de cœur (2). Mgr Landrieux parle de « ce peuple pétri d'orgueil » (3).

« Quelle est donc, demande Mgr Léon Meurin, archevêque de Port-Louis, l'origine de cet orgueil effréné qui porte les Juifs à se nommer l'Humanité par excellence, et chaque Juif un Homme Vrai, au-dessus de toute autre créature humaine ? Nous n'en doutons pas : c'est le mystère de Lucifer déchu, répété dans le peuple de Dieu déchu » (4). Le P. Bonsirven oppose sous ce rapport, non point Lucifer à Dieu, mais l'orgueil juif à l'humilité chrétienne : « En général la vertu chrétienne la plus difficile à pratiquer, surtout pour un Juif à la nuque roide, c'est l'humilité : exorciser l'orgueil qui à la fois obscurcit le regard devant les dogmes et empêche la prière... » (5). « S'il voulait seulement s'élever du sens matériel de ses livres

(1). †Abbé Augustin Lémann. *Le Christ rejeté* (1881), p. 6.

(2). Ignaz Döllinger. *Heidenthum und Judenthum* (1857), p. 836. Il est intéressant de constater que l'opinion de Döllinger sur les Juifs a changé après son excommunication. Depuis lors il est devenu de plus en plus judéophile.

(3). Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 77.

(4). Mgr Léon Meurin S.J. *La franc-maçonnerie, synagogue de Satan* (1893), p. 91.

(5). Le P. Joseph Bonsirven S.J. *Juifs et chrétiens* (1936), p. 117.

« saints au sens spirituel, il serait sauvé... Mais il
« ne veut pas. Son aveuglement est volontaire.
« C'est un phénomène psychologique que l'on ren-
« contre chez les grandes intelligences et chez les
« grand criminels, de s'obstiner dans le mal et dans
« le mensonge. L'orgueil en est l'explication » (1).
Cet orgueil a trouvé sa nourriture principale dans
le Talmud qui, selon Mgr Delassus, a « pour but
« d'inculquer aux Juifs la foi qu'ils composent une
« race humaine supérieure, destinée à dominer sur
« tout l'univers » (2). « L'orgueil de la race, avec
« l'idée maîtresse de domination universelle, dit
« Mgr Landrieux, y est exalté jusqu'à la folie.
« jusqu'au crime. Pour le Talmudiste, l'humanité se
« réduit au peuple juif. Les non-juifs ne sont pas
« des hommes. Ils sont de nature animale : *semence*
« *de bétail*. Ils n'ont aucun droit. Les lois morales
« qui règlent les rapports des hommes entre eux, les
« préceptes du Décalogue, n'obligent pas vis-à-vis
« d'eux, mais seulement entre Juifs. Contre les
« goïm, tout est permis, le vol, la fraude, le parjure,
« le meurtre » (3).

L'abbé Emmanuel Barbier est entièrement d'accord avec Mgr Landrieux sur l'influence malfaisante du Talmud : « Il enseigne aux Juifs, comme
« une action sainte, le vol, le pillage et l'assassinat
« des goïm. Le Juif seul a droit d'exister, la domi-
« nation universelle lui est promise. Le Juif est de-
« venu bien plus que le peuple de Dieu, il est Dieu
« lui-même... Les rabbins dans leur Cabbale osent
« dire : Dieu se montre ici-bas sous les traits du

(1). Mgr Léon Meurin S. J., *op. cit.*, p. 465.

(2). Mgr Henri Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1123.

(3). Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 99-100.

« Juif. Juif, Juda, Jevah ou Jehovah, c'est le même être » (1).

Le même orgueil sacrilège est constaté par Mgr Meurin : « Les âmes des Juifs ont le privilège d'être une part de Dieu-même ; elles sont de la substance de Dieu, de la même façon qu'un fils est de la substance de son père. C'est pourquoi une âme de Juif est plus chère et plus agréable à Dieu que toutes les âmes des autres peuples de la terre ; car les âmes de ceux-ci viennent du diable et sont des âmes semblables à celles des animaux et des brutes » (2).

Il est donc bien compréhensible que ce peuple qui se croit non seulement égal à Dieu, mais même partie intégrante de Dieu, se révolte à l'idée qu'un abject non-juif peut l'égaliser. Pour le Juif, nous ne sommes, nous autres, que du rebut, tandis que faire partie de la communauté juive est un titre de noblesse. Le P. Bonsirven, si enclin à ne pas effaroucher les Juifs, ne peut s'empêcher de reconnaître que « tout Juif conscient a le sentiment d'appartenir à une sorte d'aristocratie humaine, surtout au jour du sabbat et à la synagogue. Race noble, nation de prêtres, tous les Juifs sont égaux entre eux » (3).

Il est donc naturel que les Juifs soient indignés de notre obstination à ne pas reconnaître leurs prétentions de « race noble » et « d'aristocratie humaine ». Cela accroît leur mépris démesuré pour nous d'une haine insurmontable.

(1). Abbé Emmanuel Barbier. *Les infiltrations maçonniques dans l'Eglise* (1910), p. 122.

(2). Mgr Léon Meurin, *op. cit.*, p. 267.

(3). Le P. Bonsirven. *Sur les ruines du temple* (1928) p. 140.

III. HAINE

Si l'ancienneté de leur sang et l'illusion de leur appartenance au peuple élu, ont engendré chez les Juifs un orgueil incommensurable, cet orgueil, à son tour, a donné naissance à un sentiment de haine aussi féroce que dangereux. Tous les non-juifs qui ne se prosternent pas devant la supériorité imaginaire des Juifs, tous ceux qui osent critiquer leurs coutumes ou leurs principes, sont voués à une haine qui ne désarmera jamais.

La moindre critique à l'égard des Juifs fait ranger son auteur parmi les antisémites farouches. Dernièrement la *Tribune juive* classait ceux-ci en trois catégories : d'abord « les criminels de droit commun, « le gibier de correctionnelle, qui espèrent, à l'occasion d'un changement de politique, pouvoir assouvir leurs instincts de vol et de rapine ». Puis les maîtres-chanteurs. « ceux qui crient le plus fort dans le camp antisémite et qui sont prêts à faire acheter leur silence ». Enfin, les « antisémites loyaux ou semi-honnêtes, et qui refusent de s'apercevoir que seule leur médiocrité les empêche de réussir dans la vie » (1). En résumé : des criminels, des maîtres-chanteurs ou des imbéci-

(1). *André Braun dans la **Tribune juive* (de Strasbourg) du 22 octobre 1937, p. 646.

les semi-honnêtes. Un rabbin formulait l'alternative suivante au sujet de notre premier ouvrage sur la question juive : « ou bien l'auteur est de mauvaise foi et il est très fort, ou bien il est sincère et d'une légèreté scientifique incontestable » (1).

Un Juif ne peut comprendre qu'on défende une thèse uniquement parce qu'on juge de son devoir de la défendre. Faire une chose pour elle-même, sans but pratique ne convient pas à l'esprit juif. « Les Juifs, écrit Théodore Herzl, ne peuvent pas comprendre que l'on fasse quelque chose qui ne rapporte pas d'argent », et ailleurs le créateur du sionisme dit : « il paraît incroyable aux Juifs que quelqu'un puisse agir par conviction » (2).

Pour eux-mêmes, les Juifs réclament évidemment le droit d'exprimer leur opinion sur tout ce qui regarde le christianisme. Les *Archives israélites* revendiquent « pour tout le monde le droit d'apprécier l'histoire entière de l'humanité dont il est impossible de nier que celle du christianisme soit un chapitre » (3). Nous revendiquons exactement le même droit pour ce qui concerne l'étude du judaïsme, sans être traité de faussaire ou de faible d'esprit. Un savant dominicain constatait, il y a quelques dizaines d'années déjà, que la plus petite erreur ou une insignifiante faiblesse scientifique ou morale, dans une œuvre qui n'agrée pas aux Juifs, est exploitée sans pitié pour ridiculiser la défense de la vérité et pour rendre celle-ci inacceptable en la

(1). *René Hirschler dans **l'Univers israélite* du 13 août 1937, p. 760.

(2). *Theodor Herzl, *op. cit.*, t. I, p. 222 et 571.

(3) **Archives israélites* (1862), p. 110,

livrant au mépris (1). De nos jours encore les Juifs emploient exactement le même système de défense.

*
**

Lorsque M. Stefan Zweig ridiculise la cérémonie du mariage de Louis XVI et de Marie-Antoinette et le dîner qui suivit (2), cela provient de la haine implacable qu'il a voué à tout ce qui est monarchie, aristocratie ou autorité et de sa tendance à ravalier tout ce qui est élevé par sa position ou par ses idées.

Un autre contemporain, Max Nordau, excite ses lecteurs contre les riches, comme si « riche » est synonyme de sensuel, impie, insignifiant, méchant, cruel, avare, orgueilleux etc. « Le millionnaire dissipe le travail de l'homme pour ses caprices, son arrogance ou sa vanité ; il jette des vêtements qui sont loin d'être hors d'usage ; il fait construire des maisons d'une étendue inutile et les remplit de meubles superflus ; il enlève des hommes à la production utile et les maintient dans l'oisiveté vicieuse de laquais ou de dames de compagnie ou dans l'activité factice de cochers, de chasseurs etc... » (3). Et la grande masse croit à ces absurdités inspirées par la jalousie et la haine.

Au besoin, le Juif se mue en grand patriote, comme Lissauer, créateur du chant de haine contre l'Angleterre, qui a joué un si grand rôle durant la guerre mondiale (4).

Tous ces Juifs qui ravalent, qui déprécient, qui

(1) Le P. Weiss, *op. cit.*, t. V. p. 261.

(2) *Stefan Zweig *Marie-Antoinette* (1932). p. 32-34.

(3). *Max Nordau. *Les mensonges conventionnels de notre civilisation* (1900), p. 232.

(4). **L'Univers israélite* du 15 octobre 1937, p. 100.

critiquent par haine et par envie, sont les élèves du grand professeur de haine qu'est le Talmud. « Que signifie le Mont Sinaï » demande-t-il. Et rabbi Hissida ainsi que rabbi Rabba répondent : « La montagne d'où la haine est descendue sur les peuples de ce monde » (1). Ailleurs le Talmud écrit : « Un docteur de la loi qui n'est pas vindicatif et rancunier comme un serpent n'est pas un [vrai] docteur de la loi. Mais il est écrit : tu ne seras pas vindicatif et rancunier ? Ce commandement ne concerne que les affaires d'argent » (2). La haine rancunière juive ne provient donc pas, comme on le prétend communément, de mauvais traitements subis au moyen âge, mais elle était déjà enseignée par le Talmud, dont la législation, selon les Juifs, « présente, dans la plupart des domaines, un progrès notable sur celle de la Bible », dont « la morale est plus raffinée, sinon plus pure » et dont « la théologie est d'une plus grande élévation spirituelle » (3).

La haine talmudique n'a jamais pu digérer la charité enseignée par les Evangiles et par l'Eglise. Bien que l'Eglise fut au moyen âge leur protectrice contre les mauvais traitements et qu'elle leur offrit souvent comme refuges les cités papales, Rome et Avignon, les Juifs se sont toujours acharnés contre elle.

On objectera qu'actuellement plusieurs Juifs parlent de la communauté d'origine des deux religions ; qu'ils parlent de paix et de tolérance ; qu'ils vont même jusqu'à suggérer à certaines âmes candides

(1). Sabbath 89a.

(2). Joma 23a.

(3). *Baruch Hagani. *L'émancipation des Juifs* (1928) p. 56.

une civilisation judéo-chrétienne. Que l'on ne s'y trompe pas ; ces déclarations peuvent être comparées à la main tendue des communistes, geste opportuniste, manquant totalement de sincérité. Le grand Maïmonide, on ne le rappellera jamais assez, conseille aux Juifs de faire la charité aux non-juifs, de s'informer de leur santé, enfin, de se rendre agréables en toute occasion « par amour de la paix » ; mais, ajoute-t-il dans son *Hilchôth abodah Sarah*, « tout cela n'est valable que tant que les Juifs vivent en exil, parmi des peuples qui sont plus forts qu'eux. Lorsque les Juifs auront la haute main sur les non-juifs, il leur sera défendu de tolérer un non-juif parmi eux » (1). Le Talmud enseigne également : « Il faut nourrir les pauvres non-juifs avec les pauvres d'Israël, il faut visiter les malades non-juifs autant que les malades d'Israël, il faut enterrer les morts des non-juifs avec les morts d'Israël, par amour de la paix » (2). Donc non pas par charité, non pas par amour du prochain, mais par égoïsme, pour avoir la paix aussi longtemps que l'on n'est pas assez fort pour dominer.

L'histoire nous apprend qu'il faut se méfier de toutes manifestations de rapprochement ou de reconnaissance venant des Juifs. Lors du grand sanhédrin, réuni par Napoléon, un des députés juifs, Isaac Samuel Avigdor, fit l'apologie des Papes, en rappelant qu'ils ont de tout temps protégé les Juifs. Ce panégyrique fit une excellente impression et aida beaucoup les Juifs à atteindre le but

(1). Erich Bischoff. *Das Buch vom Schulchan aruch* (1929), p. 131.

(2). Gittin 61a

qu'ils s'étaient fixé. Or, que lisons-nous dans *l'Univers israélite* ! « L'assemblée de 1807 voulait
« uniquement déterminer les catholiques à cesser
« d'opprimer nos frères, et non pas proclamer des
« faits dont l'authenticité est si discutable. La
« manifestation était donc un acte politique d'une
« grande habileté. Mais nous nions qu'Israël doive
« de la reconnaissance aux Papes » (1).

Au lieu de croire à ces « actes politiques » et à ces manifestations « par amour de la paix », valables tant que les Juifs « vivent parmi les peuples plus forts qu'eux », nous conseillons nos lecteurs de parcourir les œuvres de deux grands historiens juifs, Henri Graetz et Simon Dubnow, ou des publications périodiques, d'il y a quelques dizaines d'années, comme *l'Univers israélite* et les *Archives israélites*. Ils seront étonnés des injures, des invectives et des insultes grossières, lancées contre les chrétiens, contre l'Eglise et contre le Souverain Pontife. Au lieu de répéter béatement ce que d'autres suggèrent et de jeter la pierre aux méchants antisémites, qui se sont donné la peine d'étudier, pendant des années, des centaines d'auteurs juifs, on ferait mieux de lire attentivement les auteurs que nous venons d'indiquer et ceux dont nous transcrivons, pour l'édification de nos lecteurs, quelques déclarations.

« L'Eglise catholique est notre pire flagellateur » (2). « Maintenant encore on nous apprend à « détourner la tête avec haine et mépris, devant « l'image de celui que nos pères ont crucifié » (3).

(1). **L'Univers israélite* (1867), p. 293.

(2). *Samuel Roth, *op. cit.*, p. 85.

(3). *Karl Emil Franzos, *op. cit.*, p. 20.

« Résistant au prétendu christianisme, c'est Rome...
« que nous combattons encore, comme nos ancêtres
« de l'an 70... Le temple n'est pas encore entière-
« ment détruit..., tout changera puisque nous
« sommes encore là, puisque nous sommes toujours
« là » (1). « Le christianisme... n'a cessé d'em-
« pester l'air que nous respirons, pauvres Juifs »
(2). « Rome a souillé par la fétide haleine de ses
« charniers le pur souffle venu des collines de la
« Galilée. Et telle fut sa corruption, et telle elle
« est demeurée, que la Réforme elle-même n'y put
« rien changer » (3).

Il faut donc miner et détruire tout ce qui se rapporte au christianisme. Puisque la vue d'un crucifix incommode les yeux d'un Juif, les *Archives israélites*, en 1863, attirèrent « l'attention publique
« sur un abus (!) qui règne depuis longtemps en
« France, et qui probablement, hélas ! y régnera
« longtemps encore. Dans toutes nos salles d'au-
« dience, depuis celles de la Cour suprême jusqu'au
« prétoire de la plus humble commune, vous voyez
« invariablement, au-dessus du Tribunal, l'image
« du Christ » (4). L'abus, le crucifix, devait donc disparaître.

En Allemagne, en 1920, lors de la crémation d'un Juif, l'un de ses parents s'empara de la croix, placée dans le hall d'entrée, et la jeta par terre (5).

(1) *Kadmi Cohen. *Apologie pour Israël*, p. 39.

(2). +Henri Heine. *Ecrits juifs*, p. 15-16.

(3) *Kadmi Cohen. *Apologie pour Israël*, p. 38.

(4). *L. Wogue dans les **Archives israélites* (1863), p. 429.

(5). Alfred Falb. *Luther und die Juden* (2^e éd.), p. 40.

*
**

Comme preuve de la haine envers les chrétiens, nous avons cité ailleurs, d'après le P. Lagrange, une prière du *Chemoné Esré* : « que les apostats
« n'aient aucune espérance..., que les Nazaréens
« et les Minim [chrétiens] périssent en un instant,
« qu'ils soient effacés du livre de vie et ne soient
« pas comptés parmi les justes » (1).

L'une des annexes d'un bulletin émanant du Consistoire central de Paris, la plus haute autorité juive en France, déclarait là-dessus que le texte avait été travesti de la manière la plus fantaisiste en « une arlequinade de doctes interpolations ». Comme les Juifs ont de tout temps déclaré falsifiés tous les documents qui ne leur conviennent pas, nous ne nous sommes pas fié uniquement à l'autorité, pourtant grande, du savant P. Lagrange, professeur à l'École biblique de Jérusalem, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, mais nous avons étendu nos recherches. Or, le chanoine Augustin Lémann transcrit ainsi le commencement du même passage : « Qu'aucune espé-
« rance soit pour les apostats de la religion, et que
« tous les hérétiques, quelqu'ils soient, périssent
« subitement » (2). Ce qui revient au même, quant au sens de la prière.

Le chanoine Lémann ajoute que le *Chemoné Esré* ou les « Dix-huit bénédictions » était déjà une prière journalière des Juifs durant le siècle qui précédait l'ère chrétienne (3) et que, depuis le christia-

(1). *Israël, son passé, son avenir*, p. 99.

(2) +Chanoine Augustin Lémann. *L'idée messianique chez le peuple d'Israël* (1909), p. 225.

(3). *Ibidem*, p. 276.

nisme, une 19^e bénédiction qui est plutôt une imprécation, a été insérée entre la 11^e et la 13^e. C'est bien la prière, ou l'imprécation, que nous avons citée. Le Talmud en parle également et répond à la question « Pourquoi y a-t-il dix-neuf prières dans les Dix-huit bénédiction ? », que la prière des *Minim* a été composé plus tard à Jabné (1). Il est fort significatif que les anciennes éditions du Talmud, par exemple celle de Cracovie, contiennent une glose de Yarhhi, disant que cette « bénédiction » fut composée « longtemps après la composition de l'ordinaire de l'office vers le temps de l'inconduite du Nazaréen, qui enseignait une doctrine contraire aux paroles du Dieu vivant ». Cette glose a été supprimée dans les éditions modernes (2).

Ces quelques précisions démontrent la valeur qu'on peut attribuer aux dénégations juives, même si elles émanent de leurs plus hautes autorités.

*
**

Quoi qu'on fasse, il est impossible de nier la haine séculaire juive à l'égard des chrétiens. Écoutons encore le célèbre Maïmonide : « Les Turcs de l'extrême nord et les nègres de l'extrême sud et ceux qui leur ressemblent dans nos climats sont à considérer comme des animaux irraisonnables ; au-dessous de l'homme [c'est-à-dire du Juif] et au-dessus du singe, puisqu'ils ont la figure et les traits de l'homme [du Juif] et un discernement au-dessus de celui du singe... Ceux qui ont con-

(1). Berachoth 28b.

(2) †P.L.B. Drach. *De l'harmonie entre l'Eglise et la Synagogue* (1844), t. I, p. 166.

« çus des idées contraires à la vérité sont encore
« pires ; il arrive des moments où il devient néces-
« saire de les tuer » (1).

Cette vieille haine remonte toujours à la surface.
« Le dix-huitième siècle, dit Bernard Lazare, répéta
« sur Jésus et sur la Vierge les fables et les légendes
« irrespectueuses des pharisiens du deuxième
« siècle. qu'on retrouve à la fois dans Voltaire et
« dans Parny, et dont l'ironie rationaliste, âcre et
« positive, revit dans Heine, dans Boerne et dans
« Disraeli, comme la puissance de raisonnement des
« docteurs renaît dans Karl Marx et la fougue li-
« bertaire des révoltés hébraïques dans l'enthousiaste
« Ferdinand Lassale » (2).

Cette haine leur fait dire que « les salles de théâtre,
« de concert et de conférences remplaceront les
« voûtes des églises » (3) où, actuellement, le cérémonial
est « pratiqué par des personnes vêtues
« d'une façon convenue et bizarre, avec de petits
« manteaux et des robes d'une coupe et d'un mélange
« de couleurs comme nul homme raisonnable
« ne voudrait en porter » (4). Ces prêtres implor-
« rent une force surnaturelle insaisissable à la science
« pour lui demander... une protection spéciale et
« mystérieuse, et on assigne même aux individus
« qui accomplissent ces comédies absurdes un haut
« rang dans l'Etat et dans la société » (5). Mais
tout cela finira bientôt car « on voit diminuer de

(1). *Maimonide. *Le guide des égarés*, II, 51, d'après le P. Bonsirven. *Sur les ruines du temple* (1928) p. 105.

(2). *Bernard Lazare. *L'antisémitisme* (1934), t. II, p. 194.

(3). *Max Nordau, *op. cit.*, p. 56.

(4). *Ibidem*, p. 62.

(5). *Ibidem*, p. 28.

« jour en jour le nombre de gens patients qui trouvent dans une hostie la compensation d'un dîner, et pour qui le billet à ordre d'un prêtre pour une place en paradis équivaut à la possession immédiate d'un bon champ sur cette terre » (1).

Un rabbin converti et devenu moine raconte que lorsqu'un chrétien pénètre chez un Juif, celui-ci doit l'accueillir amicalement et, lorsqu'il part, l'accompagner jusqu'à la porte. Malgré ces témoignages d'amitié et de déférence, le Juif doit répéter intérieurement la phrase : « Que les maladies, que les afflictions et les mauvais songes, destinés à moi ou à quelqu'un de ma famille, puissent retomber sur la tête de ce chrétien » (2).

Enfin l'ancien rabbin Drach rappelle une charmante légende qui montre cependant le degré de l'affection que les Juifs portent aux chrétiens. « Pour se rendre à la terre sainte, le Messie fera monter les Juifs en croupe de son âne, et il invitera les chrétiens à chevaucher sur la queue de l'animal. On traversera un pont de papier, jeté sur l'Océan, c'est-à-dire sur la Méditerranée. Quand on sera parvenu vers le milieu du pont, le malicieux baudet secouera sa queue fortement. Les chrétiens en tombant perceront le papier et boiront plus d'eau salée qu'ils ne voudront » (3).



Donnons maintenant la parole à quelques catholiques et commençons par le P. Bonsirven, ami et

(1) *Ibidem*, p. 260

(2) Gougenot des Mousseaux. *Les Juifs, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens* (1886), p. 137

(3) + P.L.B. Drach. *Deuxième lettre d'un rabbin converti aux Israélites ses frères* (1827), p. 318.

défenseur des Juifs.

« Il est certain, dit le P. Bonsirven, que le
« sentiment général de la plupart des Juifs, aux
« premiers siècles, à l'égard du fondateur de la reli-
« gion chrétienne fut un sentiment de haine veni-
« meuse... Des racontars injurieux et souvent ab-
« surdes circulaient dans les juiveries, bruits que
« les Pères de l'Eglise connaissent et mentionnent.
« Ces récits inconsistants, pleins d'anachronismes
« et manifestement fabuleux, et qu'un chrétien a de
« la répugnance à rapporter, se ramènent, en gros,
« aux traits suivants. Outrageants pour la Vierge
« Marie, ils donnent de la naissance de Jésus une
« explication ignominieuse ; on le représente ensui-
« te comme rejeté par son maître, parce qu'il se li-
« vre à la magie et pratique l'idolâtrie. Des rense-
« gnements très vagues sur ses disciples et sa doc-
« trine indiquent qu'il se donnait pour Dieu, et é-
« garait le peuple. En conséquence il fut condamné
« pour ses blasphèmes, et, comme personne ne pou-
« vait faire valoir ses mérites, il fut pendu la veille
« du sabbat ; il est à la Géhenne, au dernier étage,
« au-dessous des grands impies, torturé d'une peine
« infâme » (1).

Eisenmenger a dressé, au XVIII^e siècle, une liste copieuse des dénominations injurieuses dont certains livres juifs flétrissent les chrétiens : Samaritains, Edomites (le nom des ennemis le plus abhorrés), hommes diaboliques, porcs, sangliers, boucs, bœufs dangereux, fous, impies... « Tous ces vocables, dit le P. Bonsirven, témoignent d'une aversion foncière et passionnée » (2).

(1). Le P. Bonsirven. *Sur les ruines du temple*, p. 105-106.

(2). *Ibidem*, p. 111.

Les premiers chrétiens n'avaient pas de pires ennemis que les Juifs. Tertullien constate que les premières persécutions partaient des synagogues. Saint Justin dit formellement que les païens sont moins coupables que les Juifs, qui furent les auteurs des préjugés païens et qui avaient expédié dans le monde entier des émissaires pour répandre des calomnies contre les chrétiens (1).

« La soif de carnage des Juifs, au temps du martyre des premiers chrétiens est connue de tout le monde », dit le P. Emile Michael, en citant plusieurs exemples (2). « Israël est devenu un ennemi et un persécuteur sanguinaire de ceux qui l'ont remplacé dans l'ordre de la grâce » (3). « Ils s'endurcirent dans leur orgueil et dans leur haine. et restèrent debout devant les portes par lesquelles ils avaient fait passer des millions d'hommes » dit le P. Weiss (4).

Lorsqu'on étudiera les persécutions depuis le commencement de l'ère chrétienne, les révoltes des Gnostiques jusqu'aux Albigeois et les révolutions jusqu'à nos jours, on rencontrera de plus en plus « leur haine forcenée du Christ et leur dévorante soif de la domination universelle », écrit Mgr Meurin (5).

*
**

(1). Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 87.

(2). Le P. Emil Michael S. J. *Ignaz von Döllinger* (1892), p. 386.

(3). *Ibidem.*

(4). Le P. Weiss, *op. cit.*, t. V., p. 191.

(5). Mgr Meurin *op. cit.*, p. 191.

Tels ils étaient, tels ils sont restés jusqu'à nos jours. « Ce sont, dit l'abbé Charles, ces Juifs modernes qui, à la suite des pharisiens révolutionnaires du rabbinisme, propagent dans tous les milieux et par tous les moyens, que l'or, l'influence, le talent, l'activité et le vice mettent en leur pouvoir, toutes les idées de haine religieuse, de divisions politiques, de révoltes sociales et de corruptions etfrénées qui assurent leur triomphe » (1).

L'organe des Jésuites italiens constate également qu'ils sont restés toujours « des ennemis furieux et irréconciliables du Christ et du christianisme, et spécialement du catholicisme » (2).

« Depuis dix-huit cents ans, remarque Mgr Delassus, c'est la haine qui a inspiré, dominé ce peuple, le plus tenace, le plus incompressible des peuples. Sa haine a pris toutes les formes, s'est dissimulée et infiltrée avec une habileté égale à sa constance, dans toutes les révoltes de l'esprit humain contre Dieu, son Christ et son Eglise » (3). « En un mot, dit Mgr Jouin, la lèpre juive, développée par le Talmud, le Schulchan aruch, le Zohar et le Kahal, ronge toutes les nations et s'attaque avec plus de rage aux peuples catholiques » (4).

Mgr Landrieux est du même avis : « Œuvre de haine et d'impiété, le Talmud consacra définitivement l'apostasie du judaïsme moderne. Il n'est pas, comme on pourrait le croire, une rallonge

(1). Abbé Charles, *op. cit.*, p. 119.

(2). *La Civiltà cattolica* du 3 novembre 1934, p. 284.

(3). Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1118.

(4). Mgr Jouin. *Le péril judéo-maçonnique*, t. V. (1925) p. 134.

« mal venue de la Bible, maladroite plutôt que mal-
« veillante : il en est la déformation systématique.
« Sous le couvert d'une interprétation sournoise, il
« la dénature et la discrédite, pour achever de rui-
« ner la tradition et l'orthodoxie mosaïque » (1).

Et le chanoine Doublet d'établir que « pour les
« Juifs talmudistes haïr les chrétiens est le premier
« des devoirs, l'écraser d'usure, lui nuire en toute
« manière est toujours une œuvre agréable à l'Eter-
« nel » (2).

« C'est, écrit le P. Bonsirven, une maxime courante
« que tout gentil est suspect à la fois d'idôlatrie, de
« débauche et d'instinct meurtrier, et c'est pour
« cela qu'on doit éviter de se trouver seul avec lui.
« Ce sentiment apparaît dans le titre qu'on donne
« ordinairement aux étrangers, même aux temps
« où les Juifs ne sont plus dans une ambiance ido-
« lâtre : on les appelle « adorateurs des astres », et
« cette désignation se maintient chez Maïmonide et
« dans le Schulchan aruch ; et il est des cas où
« cette qualification concerne, à n'en pas douter.
« les chrétiens... L'emploi persistant de ce vocable
« accusateur [akum] est fort significatif. Cette con-
« viction de la corruption foncière et totale de tout
« gentil explique l'aversion et le mépris que tant de
« Juifs intérieurement leur vouaient... Il est donc
« logique, qu'on ait banni de l'amour de Dieu, et
« presque de sa justice, tous ces abominables ,
« Dieu n'habite pas en eux (Berachoth 7a) ; il les
« destine tous à la Géhenne (Sabbat 104a. Nom-
« bres VI, 22 etc...). Il n'est donc pas étonnant
« qu'on traite tous les gentils d'animaux, qu'on

(1). Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 99.

(2). Le chanoine Doublet. *Les Juifs* (1895), p. 196.

« déclare qu'ils ne sont pas des hommes (Jebamoth
« 61a) » (1).

« Mais ce qui domine le tout, lit-on dans la *Vie*
« *du Vénérable Père Libermann*, c'est la haine du
« Christ et du nom chrétien, haine qui s'y traduit
« sans ménagement, sans métaphore, et avec une
« persistance qu'on dirait satanique. Nous omet-
« tons de mentionner les exécutions et les blasphèmes
« du Talmud contre la personne adorable du
« Sauveur, contre la très Sainte Vierge et les mys-
« tères de l'Incarnation et de la Croix. Les chré-
« tiens doivent être regardés par le Juif comme des
« Galiléens, des épicuriens, des incirconcis, des
« païens (goïm), des abominables. Leurs églises
« sont pour lui les « maisons des cloaques » dont
« il demande journellement la destruction » (2).

« Rejetés de Dieu et condamnés à vivre en étran-
« gers au milieu des nations, les Juifs, on le sait,
« restèrent partout ennemis de la révélation chré-
« tienne, et reportèrent sur les disciples la haine
« qu'ils avaient vouée au Maître » (3). « Ecraser
« l'infâme hérésie du Nazaréen a toujours été le
« plus ardent et haineux désir des Juifs déchus »
« (4). « Anéantir le christianisme, qui n'est pour
« lui qu'une hérésie, voilà un devoir religieux plus
« sacré encore que celui de se soumettre toutes les
« nations de la terre » (5). « Ils tendent un piège
« et sont à l'affut comme le serpent au bord du

(1). Le P. Bonsirven, *Sur les ruines du temple*, p. 103-105.

(2) *Vie du Vénérable Père Libermann* (1878), p. 4.

(3) *Le T.R. Père Marie-Théodore Ratisbonne* (1903), t. I, p. 2.

(4) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 122.

(5) *Idem*, p. 189.

« chemin..., blasphémateurs opiniâtres et témoins
« immortels de la révélation divine » (1). « Cette
« haine est commandée aux Juifs par leur loi —
« non pas la loi mosaïque, mais la loi talmudique —
« inculquée par leurs rabbins et maîtres et dont
« leurs livres de morale et de religion leur font un
« devoir » (2). « Dans sa haine du Christ le Juif
« est plus passionné qu'aucun autre adversaire ».
(3).

Dès que l'occasion se présente, le Juif prouve que ces déclarations ne sont pas exagérées. Lorsque, le 20 septembre 1870, les portes de Rome furent forcées, la brèche n'était pas encore achevée qu'une troupe de Juifs y avait déjà passé. Le ghetto tout entier pavoisait aux couleurs piémontaises.

Les zouaves, défenseurs de Pie IX, ayant reçu l'ordre de se retirer, les Juifs les attendirent sur le pont Saint-Ange pour les insulter et leur arracher leurs vêtements, puis ils coururent d'une caserne à l'autre pour les piller et se réunirent à la porte des églises pour huer et frapper les fidèles. Les trois journaux ministériels avaient tous trois des Juifs comme directeurs. Ils ne cessaient pas, disent les abbés Lémann, « de déverser la calomnie, l'injure
« et la boue sur la religion catholique, son culte, ses
« communautés, ses prêtres, sur tout ce qu'il y a
« de plus respectable et jusque sur l'auguste per-
« sonne du Pape » (4).

(1). Le P. Weiss. *Apologie des Christentums*, t. III, partie I (1897), p. 221-222. Ce texte ne figure pas dans la traduction française.

(2). *La Civiltà cattolica* du 10 janvier 1893, p. 156.

(3). Le chanoine Doublet, *op. cit.*, p. 4.

(4). †Abbés Lémann. *Lettre aux Israélites dispersés*, d'après Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1169.

Les abbés Lémann s'étaient convertis au catholicisme lorsqu'ils avaient dix-huit ans. Il est compréhensible que leur famille juive n'en était pas satisfaite, mais le récit des fureurs de leurs oncles, qui allèrent jusqu'à des tentatives de meurtre, prouve que la haine juive est aussi féroce en particulier qu'en général. Après un conseil de famille, l'un des oncles s'était emparé de Joseph Lémann, l'avait renversé par terre et le serrait à la gorge en criant « Renonce, renonce ! », tandis qu'un autre oncle, armé d'une barre de fer, maintenait Augustin, en attendant son tour de passer à la strangulation. Les sanglots des tantes coupaient le silence de cette scène de sauvagerie. Joseph ne voulait pas renoncer, il se débattait et haletait ; l'oncle serrait de plus en plus. Alors Augustin, effrayé des râles de son frère, réunit toutes ses forces, renversa l'oncle qui le maintenait par les bras, et après avoir reçu un formidable coup de barre de fer sur l'épaule, dont il se ressentit toute sa vie, il put se précipiter vers la fenêtre et appeler au secours. La police intervint, la rue se remplit de gens qui prirent parti pour les deux frères et le commissaire de police dressa procès-verbal (1).

Ce cas n'est pas unique. Le P. Bonsirven, auquel personne n'attribuera des sentiments antisémites, raconte plusieurs cas de persécutions et conclut : « Combien d'histoires semblables je pourrais rapporter : surveillance étroites, séquestrations, tentatives de perversion, interdiction de garder des relations avec les enfants ou jeunes gens de la famille qu'on pourrait influencer, menaces de

(1). Le P. Théotime de Saint-Just O.M.C. *Les frères Lémann, Juifs convertis* (1937) p. 37-38,

« mort, enfin l'expulsion de la maison familiale et
« la pauvreté. Ou bien les sévices sont tels que les
« pauvres malheureuses sont réduites à s'enfuir de
« nuit et à peine couvertes. Une mère mettait à la
« porte sa fille avec cinquante centimes dans sa po-
« che. On me parlait récemment d'une personne
« ainsi chassée par son père, condamnée à gagner
« un maigre pain quotidien par des travaux de
« confection et enfin réduite à la misère par le chô-
« mage, alors que son père est entouré de domesti-
« ques. D'Angleterre, d'Amérique on rapporte des
« traits semblables » (1). Quant aux Juifs orien-
« taux, « on se montre pareillement impitoyable en-
« vers les convertis, on répète le vieux dicton :
« les renégats doivent mourir comme des chiens,
« et l'on prend tous les moyens pour ne pas faire
« mentir le proverbe » (2).

L'abbé Charles ne semble donc pas exagérer lorsqu'il constate que la haine et l'hostilité juives contre nous sont « de temps immémorial, suprêmes
« et inextinguibles » (3), ni Mgr Landrieux en écrivant que « la race de vipères à pullulé toujours
« au service de la puissance d'Enfer » (4).

Devant les déclarations lénifiantes de quelques judéophiles, il était nécessaire de citer l'opinion de plusieurs auteurs qualifiés et respectés. Si leurs jugements sont souvent très durs, s'il stigmatisent la haine juive, ils rappellent aussi qu'elle ne doit pas nous inciter à répondre au mal par le mal, ce qui ne veut cependant pas dire que nous devons nous borner à constater leur haine à eux, et à assister, im-

(1) Le P. Boisirven, *Juifs et chrétiens*, p. 141-142.

(2) *Ibidem*, p. 140.

(3) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 201.

(4) Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 83.

passibles, à ses conséquences. Bien au contraire, il est de notre devoir, de nous débarrasser du poids qui pèse sur nous depuis les néfastes décisions de la révolution française.

IV. CRUAUTÉ

Comme l'orgueil blessé engendre la haine, la haine est mère de la cruauté. Passons sur l'extermination de leurs ennemis par les Juifs, parce qu'elle peut avoir d'autres causes que la cruauté pure et simple. Cette extermination des ennemis était déjà ordonnée par les prophètes qui obligeaient, sous peine de mort, les guerriers juifs à faire le vide partout où ils passaient. Non seulement les hommes armés étaient voués à la destruction, mais aussi les femmes, les enfants, les richesses et les cultures. Ils ordonnaient de tout détruire, de ne rien garder, de ne rien laisser. Cela n'est pas précisément un trait de clémence et d'humanité, mais on ne peut attribuer cette méthode uniquement à la cruauté, parce qu'il y entrait, pour beaucoup, la folie juive de vouloir tout détruire pour rebâtir un monde nouveau, formé d'après leur idée. Renan, qui était le contraire d'un ennemi des Juifs, écrit que ceux-ci punissaient et tuaient ceux qui ne pensaient pas comme eux et qu'ils appelaient cela indépendance et liberté (1).

Nous nous bornerons donc à rappeler quelques cas relevant uniquement de la cruauté pure et simple.

(1) Ernest Renan. *Les apôtres* (1866), p. 175.

Quand Esther, grâce à ses charmes, avait obtenu d'Assuérus la condamnation d'Aman, il ne lui suffisait pas qu'Aman et les siens fussent tués ; non, sa haine contre tous les Persans « antisémites » ne fut assouvie qu'après l'effroyable tuerie de soixante-quinze mille innocents, qui n'avaient rien à faire avec les projets d'Aman. Ce pogrome gigantesque, exécuté sur les instances d'une belle Juive, est encore de nos jours occasion de réjouissance pour le peuple juif. En admettant que l'accusation d'Esther fut fondée, ce qui n'a jamais été prouvé, en admettant aussi qu'Aman eut réellement l'intention d'exterminer le peuple juif, on ne peut s'empêcher de constater que le motif de l'édit peut encore être répété de nos jours. « Il y a un peuple, disait-il, « mal intentionné, mêlé à toutes les tribus qui sont « sur la terre, et se mettant en opposition avec les « coutumes de tous les peuples, méprisant continuellement les commandements des rois, de façon « à empêcher la parfaite harmonie de l'empire que « nous dirigeons... en contradiction perpétuelle avec « tout le genre humain, pervertissant les mœurs par « des lois étrangères, et mal affectionné à nos intérêts » (1).

Vérifions ces accusations en les comparant avec la déclaration d'un Juif contemporain. « Vous « [chrétiens] vous n'avez pas encore compris toute « la profondeur de notre culpabilité. Nous sommes « des intrus. Nous sommes des destructeurs. Nous « sommes des révolutionnaires. Nous nous sommes « emparés de votre monde, de vos idéals, de votre « destin. Nous les avons foulés aux pieds. Nous « avons été la cause première, non seulement de la

(1). Esther XIII, 4, 5.

« dernière guerre, mais de presque toutes vos guer-
« res ; non seulement de la révolution russe, mais
« de toutes les grandes révolutions de votre histo-
« re. Nous avons apporté le désunion et le désordre
« dans votre vie privée et dans votre vie publique.
« Nous le faisons encore aujourd'hui. Personne ne
« peut dire combien de temps nous continuerons à
« agir de la sorte » (1).

L'histoire à travers les siècles confirme cet orgueilleux aveu juif. En Perse, ils fomentèrent des persécutions ; dans l'empire romain, ils agirent de même. Ils inspirèrent la négation de la divinité du Christ par les Ariens. En Espagne, ils conspirèrent avec leurs frères d'Afrique pour livrer le royaume aux Musulmans. En Allemagne, leurs sacrilèges furent nombreux. Ils aidèrent, en Bohême, les hérétiques en révolte. Ils furent bannis d'Angleterre à cause de leurs accaparements ; d'Espagne et du Portugal à cause de leurs intrigues ; de France, à cause de leurs usures. La révolution française était un enfant de leurs principes. Ils inspirèrent ou dirigèrent les révolutions de 1830 et de 1848. La Commune fut en grande partie leur œuvre. Ils furent les chefs de la révolution russe ; les horreurs des révolutions hongroises et bavaroises furent aussi leur œuvre. Ils dominèrent l'Allemagne d'après guerre.

Tous ces méfaits, rapportés par l'histoire, concordent avec les accusations d'Aman. On ne peut donc pas se défendre de l'impression qu'elles étaient conformes à la vérité. Admettons quand même que l'accusation d'Esther était fondée et qu'Aman avait tort, était-ce une raison pour faire exterminer

(1) * Marcus Eli Ravage dans le *Century Magazine* de janvier 1928, p. 347.

soixante-quinze mille innocents ? Non. « Cette
« supplication de la belle Juive, nous dévoile tout le
« caractère cruel de sa race, lorsqu'elle a la victoire
« en main. Malheur aux peuples dont les Juifs se
« seront rendus maîtres ! », dit Mgr Meurin (1).

C'est cette cruauté, célébrée par le peuple juif, en la personne de son héroïne Esther (2); que nous rencontrons partout dans l'histoire. Le Talmud nous en donne un exemple frappant : Les Samaritains, Juifs de sang mêlé et détestés des autres Juifs, avaient demandé à Alexandre le Grand, l'autorisation de détruire le temple de Jérusalem. Les Juifs, comme de juste, se défendirent et envoyèrent une délégation à Alexandre. Cette délégation avait à sa tête Siméon le Juste. A sa vue, Alexandre descendit aussitôt de son char et, d'après le Talmud, se prosterna devant lui (3) en donnant raison aux Juifs. Alors, immédiatement, « les Juifs firent des trous
« aux talons des Samaritains, les attachèrent aux
« queues de leurs chevaux et les traînèrent ainsi
« sur des épines et des chardons, jusqu'à ce qu'ils
« fussent arrivés au mont Gêrizim » (4).

A l'issue d'une lutte entre pharisiens et sadducéens, pendant laquelle cinquante mille Juifs avaient été tués, le vainqueur, pendant un festin qu'il donna

(1). Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 66.

(2) Certes, Esther est l'héroïne juive lorsqu'il s'agit de célébrer le massacre des non-juifs. Ceci n'empêche pas le Talmud de parler des charmes intimes de la belle Juive d'une façon typiquement talmudique, si talmudique qu'il nous est impossible de reproduire la description de ses avantages. Les plaisirs qu'elle procurait sont exposés dans le traité Joma 29a et dans la traduction allemande de Lazare Goldschmidt, t. III, p. 77.

(3). *J. Derenbourg, *op. cit.*, t. I, p. 41-43.

(4). Joma 69a.

à ses femmes, fit crucifier huit cents prisonniers (1)

Si les Juifs donnaient ainsi libre cours à leur cruauté lorsqu'ils avaient des différends entre eux, comment agissaient-ils envers les non-juifs ? « Peu
« contents d'attaquer et d'égorger les Grecs et les
« Romains parmi lesquels ils habitaient, dit l'abbé
« Rohrbacher, ils portèrent encore la rage jusqu'à
« se nourrir de leur chair, s'abreuver de leur sang.
« se ceindre de leurs intestins et se couvrir de leurs
« peaux. Ils en scièrent beaucoup par le milieu du
« corps en commençant par la tête, les firent dé-
« chirer par les bêtes, les forcèrent à combattre les
« uns contre les autres, voulant peut-être se venger
« ainsi des traitements pareils qu'après la ruine de
« Jérusalem beaucoup de leurs frères avaient eu à
« souffrir de la part des Romains. On s'épouvante
« de la multitude qu'ils firent ainsi périr. Dans la
« seule Lybie Cyrénaïque, ces furieux en massa-
« crèrent deux cent vingt mille et dans l'île de Chy-
« pre, deux cent quarante mille » (2). Bar Cochéba
fit périr pendant la guerre contre Jules Sévère plus
de cent mille chrétiens. Un chroniqueur bysantin du
XII^e siècle, Jean Zonaras, rapporte que les Juifs
avaient acheté de Chosroès, roi de Perse, quatre-
vingt-dix mille chrétiens pour les égorger ensuite.
Ces chiffres sont probablement exagérés, mais ils
indiquent quand même que les Juifs firent périr un
grand nombre de chrétiens à des époques et des
lieux très différents.

Et qu'on ne dise pas que les mœurs se sont adoucies. Pendant les premiers mois de la révolution rus-

(1) *J. Derenbourg, *op. cit.*, t. I, p. 99

(2) Abbé Rohrbacher. *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. V, (1857), p. 59.

se, lorsque les Juifs étaient tout puissants, on ficelait, s'il faut croire les récits de l'époque, des non-juifs entre deux planches et on les débitait ainsi par tranches. L'abbé Rohrbacher dit que les Juifs sciaient les non-juifs par le milieu du corps en commençant par la tête. La seule différence entre les exécutions de l'antiquité et celles de nos jours est qu'autrefois on sciait en long et que maintenant on scie en large. C'est la première façon que le Talmud prescrit : « Rabbi Semuel ben Nahmani « disait au nom de rabbi Johanans : Il est permis de « déchirer un homme du commun peuple, comme « on déchire un poisson. Rabbi Semuel Jichaq di- « sait : en commençant par le dos » (1).

Les Juifs ont été toujours et sont encore de nos jours sans pitié envers ceux qui ne sont pas de leur avis.

Emil Ludwig écrit que lorsqu'il était encore au lycée, il défendit l'anarchiste qui avait assassiné, à Genève, l'innocente et malheureuse impératrice Elisabeth. Il défendit ce meurtrier cruel et stupide, parce que celui-ci « avait voué sa vie à une idée, « cette idée fut-elle insensée » (2). Schwarzbart, l'assassin de Petljura, se croyait obligé d'envoyer une dépêche de sympathie à son collègue en assassinat, Frankfurter, pour lui souhaiter d'être courageux et fort (3). Donc, comme autrefois, ils assassinent, ils tuent, ils se congratulent, parce qu'il est dans leurs traditions d'honorer ceux qui assassinent, les Esther, les Jahel, les Judith et leur suite, lorsqu'ils tuent pour défendre une idée, « cette idée

(1). Pesachim 49b.

(2). *Emil Ludwig. *Le monde tel que je l'ai vu* (1928) p 74.

(3). *The Patriot* du 14 janvier 1937, p. 37.

« fut-elle insensée », Emil Ludwig *dixit*. Le peuple qui se pose en prophète attitré du pacifisme est d'une cruauté extrême lorsqu'il s'agit d'abattre ses ennemis.

« Qu'importe

« si je fais qu'en tes yeux

« Mon frère

« Plus furieux que le vent arrachant ses dattes
[au palmier]

« L'insolent plaisir luise de rompre et d'abbat-
[tre » (1).]

Tout cela n'étonne pas quand on ouvre le Talmud pour y lire les déclarations de divers rabbis, dont voici un exemple :

« Rabbi Eleazer disait : Il est permis d'égorger
« un homme du commun peuple, lorsqu'une fête
« des expiations tombe sur un jour de sabbat. Ses
« élèves lui répondirent : Maître, dites plutôt im-
« moler ! Il leur répondit : Quand on immole, il faut
« réciter une bénédiction ; quand on égorge, il ne
« faut pas réciter une bénédiction » (2).

Le conseil de déchirer un homme, comme on déchire un poisson en commençant par le dos, a déjà été reproduit plus haut.

Des déclarations et des détails pareils font comprendre que les Juifs n'estiment pas cruel leur horrible abattage rituel qui est encore toléré dans trop de pays. Les Juifs prétendent que l'abattage rituel des animaux n'est pas cruel et ne les fait pas souffrir. Répondons à cette affirmation par le résultat d'une enquête faite aux Pays-Bas, en 1933, par la Société protectrice des animaux. Des 569 vétérinai-

(1) *Albert Cohen. *Paroles juives* (1921), p. 20.

(2) Pesachim 49b

res qui répondirent à la question s'il fallait préférer l'abattage usuel à l'abattage rituel :

4 se déclaraient pour l'abattage rituel,

12 n'avaient pas de préférence,

14 ne voyaient pas de différence entre les deux manières,

28 étaient sans expérience dans ce domaine,

511 se déclaraient contre l'abattage rituel (1).



En passant des animaux aux hommes et de l'abattage rituel au meurtre rituel, nous abordons un terrain plein d'embûches et de difficultés. Nous nous trouvons en présence, d'une part, d'une abondante littérature, souvent très approfondie, qui nie le meurtre rituel, et, d'autre part, de publications qui, si l'on fait abstraction de pamphlets inspirés par la haine, ne sont pas moins sérieuses ni moins approfondies ou moins convaincantes.

Pour notre part, nous hésitons à croire qu'un Juif occidental puisse être superstitieux au point de se laisser aller à des actions aussi férocement inhumaines. Mais en est-il de même pour les Juifs de Pologne, de Galicie, de Russie, de Roumanie et même de Hongrie ? Le « secret du sang » dont on dit qu'il se transmet verbalement de père en fils et qui ne serait connu que de quelques *Chachamim* (savants talmudiques) existe-t-il ou est-il un produit de l'imagination ? Si ce « secret du sang » n'existe pas, pourquoi lit-on dans le Talmud : « Si quelqu'un meurt en laissant un enfant mineur, et que

(1). E. Engberts. *De Joden en het nederlandse nationalisme* (1934), p. 13.

« les héritiers du père proposent de l'élever, tandis
« que la mère désire qu'il grandisse auprès d'elle, il
« faut le laisser à sa mère et non pas à ses héritiers
« naturels. Il s'est déjà présenté un cas pareil et
« ils l'égorgeaient la veille de Pâques » (1). Cer-
tes, il s'agit ici d'héritiers qui tuaient un enfant pour
accaparer son héritage, mais pourquoi égorgaient-
ils la veille de la Pâque juive ? C'est précisément ce
qu'on reproche aux Juifs lorsqu'il s'agit du meurtre
rituel. Et pourquoi certaines éditions modernes du
Talmud, par exemple celle de Vilna, ont-elles fal-
sifié ce passage en imprimant « ils l'égorgeaient le
premier soir » (2) ? Tout cela laisse rêveur.

Il ne faut cependant rien généraliser. Du point de
vue psychologique, il faut distinguer entre deux
espèces de Juifs. Il y a les *Hassidim* et les *Mitnag-
dim*. Les derniers sont des utilitaires, froids, raison-
neurs, égoïstes, positivistes et, à leur extrême gau-
che, vulgaires, sans scrupules, arrivistes et sans pi-
tié. Les autres, les *Hassidim*, sont passionnés, mys-
tiques, cabbalistes, sorciers, poètes, orateurs, fanati-
ques, rêveurs et prophètes (3). Parmi eux on trouve
les « rabbins miraculeux » sur lesquels circulent des
histoires les plus invraisemblables et qui transmet-
tent leurs secrets de vive voix à leurs successeurs.
D'après un auteur juif, le grand-rabbin Julien
Weill, les *Hassidim* n'entendaient pas, à l'origine,
faire acte de sectaires et de séparatistes, ils ne vou-
laient que raviver et approfondir la foi juive ; mais
le même auteur relève que la Cabbale à laquelle le
hassidisme se rattache, contient à côté d'excellentes

(1) Kethuboth 102b

(2) Erich Bischoff, *op. cit.*, p. 157.

(3) Inquire Within. *The trail of the serpent* (1936),
p. 118 .

choses, aussi une thaumaturgie grossière et des superstitions populaires (1). Ne serait-il pas possible que cette secte pratique l'horrible coutume ?

Pour les Cabbalistes, dit l'abbé Emmanuel Barbier, la Bible même « n'est aucunement un livre historique, encore moins prophétique, ayant un but d'utilité universelle et enseignant à tous les desseins et la conduite de Dieu sur le genre humain. C'est un livre d'initiés, contenant une doctrine secrète sous de purs symboles, et dont une rare élite possède la clef » (2). Ne serait-il pas possible que ceux qui pratiquent le meurtre rituel se recrutent dans ce milieu superstitieux du cabbalisme et du hassidisme ?

D'après un aliéniste connu, M. Sikorski, avant la révolution professeur à l'Université de Kieff, le fondement psychologique de ces crimes serait la vengeance raciale et la vendetta des fils de Jacob contre les sujets d'une autre race. . Il ajoute même que la similitude de ces actes de vengeance, commis dans tous les pays « s'explique par le fait que la nation qui commet ces crimes, intercalée au milieu d'autres peuples, imprime à ces meurtres les traits de sa psychologie raciale » (3). Serait-il possible que ces êtres frénétiques, passionnés et mystiques se laissent entraîner à de telles horreurs ?

Mais alors, pourquoi, dès qu'il s'agit d'un procès de meurtre rituel, le judaïsme entier se lève-t-il comme un seul homme pour protester et pour défendre l'accusé ? Pourquoi ceux qu'on n'accuse nullement se dévouent-ils à la cause d'un être dont

(1). *Julien Weill. *Le judaïsme* (1931), p. 182-183.

(2). Abbé Em. Barbier, *op. cit.*, p. 113.

(3). *V. Soukhomline. *Les procès célèbres de la Russie* (1937), p. 198.

ils ne partagent pas l'horrible mysticisme ? Lorsqu'un catholique, dans un pays quelconque, est accusé d'un crime affreux, est-ce que tous les catholiques du monde se lèvent pour le défendre ? Mais non, les catholiques diront : que justice soit faite, attendons le verdict du tribunal. Et quand un Aryen commet un crime, est-ce que tous les Aryens se lèvent pour le défendre ? Encore bien moins.

M. Kadmi-Cohen nous apprend que « tout homme en Israël est garant et solidaire de tous les autres » (1). Ceci correspond avec le texte talmudique qui prescrit aux juges juifs de donner gain de cause aux Juifs contre les non-juifs et de ruser si les codes juifs et non-juifs ne permettent pas l'acquiescement du Juif (2). Il ne s'agit donc pas de défendre la vérité, mais de défendre le Juif. Est-ce là la raison pour laquelle les Juifs occidentaux « garants et solidaires de tous les autres » s'unissent pour défendre non pas la vérité, mais le Juif ?

*
**

La liste des meurtres rituels est longue. Une série imposante de procès, dans les pays les plus divers, passe devant nos yeux étonnés. On retrouve le meurtre rituel dans l'histoire de tous les pays. Dans l'histoire de France avec le jeune Richard, dans celle d'Angleterre avec l'enfant Guillaume, en Suisse avec le jeune Rudolf de Berne, en Espagne avec l'enfant Dominicule, crucifié à Saragosse, en Allemagne avec le jeune Werner d'Oberwesel,

(1). *Kadmi Cohen. *Apologie pour Israël*, p. 15.

(2). Baba kamma 113a.

en Italie avec saint Simon de Trente, en Autriche avec le bienheureux André.

En quittant le moyen âge pour les temps modernes, la liste ne cesse de s'allonger. Certes, il y a des cas dont on peut douter. Mais que dire de l'assassinat du Père Thomas, en 1841. On ne peut cependant pas nier que des pains rougis de sang humain et des parties du bonnet du Père aient été retrouvés dans le ghetto de Damas. Faute d'un enfant, les Juifs de cette ville auraient sacrifié un prêtre. Les Juifs arrêtés avouèrent qu'ils avaient assistés à l'égorgeement du Père et qu'ils avaient recueilli son sang dans un bassin de cuivre. Lorsque les meurtriers furent condamnés, Crémieux et le richissime Moses Montefiori se déplacèrent et exigèrent la grâce des condamnés. L'édit accordant cette grâce stipulait clairement qu'elle avait été accordée sur la demande de Crémieux et de Montefiori. En si bon chemin, Crémieux ne se contenta pas d'une grâce et exigea un changement des termes, parce que, d'après lui, le mot « grâce » n'aurait rien arrangé du tout. Il fallait aux Juifs la reconnaissance de l'innocence des Juifs. Inutile d'ajouter que les autorités turques s'exécutèrent (1).

Quant on connaît le rôle que jouait l'argent dans l'ancienne Turquie, la cause de l'empressement des autorités à se soumettre aux exigences juives n'est pas difficile à découvrir. La maison Rothschild n'avait d'ailleurs pas manqué d'intervenir également (2), et Rothschild était à cette époque le grand

(1). +Isaac da Costa. *Israël en de volken* (1876), p. 387.

(2). Corti, *op. cit.*, p. 238-241.

fournisseur d'argent aux Etats qui cherchaient à placer des emprunts.

Malgré la mise en liberté des inculpés, les soupçons subsistaient. Pour les dissiper, les journaux juifs cherchèrent un peu partout à provoquer des témoignages favorables à leur cause et niant l'existence du meurtre rituel. En Allemagne, on s'adressa au pasteur Loewenstein, Juif converti ; en France, à l'abbé Théodore Ratisbonne, également Juif converti.

Il s'agissait de déclarer publiquement « si le Talmud ou l'un de ses commentaires, si des traditions quelconques, verbales ou écrites, légitimaient les soupçons, nés dans le moyen âge et ressuscités de nos jours, que les Juifs immolaient des chrétiens par esprit de vengeance ou encore pour confectonner avec le sang des pains azymes de la Pâque ». Nous n'avons pas réussi à retrouver la réponse du pasteur Loewenstein, mais nous connaissons celle de l'abbé Ratisbonne.

Les Juifs avaient posé la question sur le terrain du Talmud, de ses commentaires et de ses traditions. L'abbé Ratisbonne, dans une réponse très développée, se plaçait exclusivement sur le terrain de l'Ancien Testament et constatait qu'on ne saurait pas plus attribuer au mosaïsme qu'au christianisme des égarements et des délits de ce genre.

L'abbé Ratisbonne évitait donc soigneusement une réponse directe à la question posée et ne parlait que du mosaïsme, en faisant totalement abstraction du talmudisme, du rabbinisme et du hassidisme. « Le soin avec lequel l'abbé Théodore s'était abstenu de statuer sur la question même, dit son biographe, ne satisfait pas ceux qui attendaient de lui une justification péremptoire. Jamais ils ne

« lui pardonèrent de ne s'être pas explicitement
« prononcé à la décharge du Talmud » (1).

Les accusés avaient été libérés grâce à des interventions puissantes, personne ne s'était définitivement prononcé sur le fond de la question. Les Juifs prétendaient que les aveux des meurtriers n'avaient été obtenus que par la torture. Passons donc à quelques procès plus récents, où il n'a pu être question de torture, mais n'omettons point de constater que, grâce à ces aveux, on retrouva à l'endroit indiqué par les accusés juifs des fragments de chair, une rotule, un morceau du cœur, des débris de crâne et des parties de la calotte du Père (2).

En 1890, donc cinquante ans plus tard, un enfant disparut dans la même contrée. On retrouva le cadavre dans un puits et vingt médecins furent unanimes à déclarer que l'enfant avait été saigné par l'ouverture d'une veine pratiquée sur la main gauche. Ces médecins détachèrent le bras et l'enfermèrent dans un bocal scellé de leurs sceaux. Que se passa-t-il ensuite ? Personne ne le sait au juste, mais le gouverneur de Damas fit extraire le bras du bocal, sans s'occuper de la commission médicale et ordonna de l'enterrer avec le corps de l'enfant (3). S'agit-il d'un meurtre rituel ? Les uns disent oui, les autres non. Possède-t-on des preuves que le meurtre ait été commis par un Juif ? Non. A-t-on fait une enquête sérieuse ? Non. Pourquoi pas ? Est-ce que d'autres Crémieux, d'autres Montefiori et d'autres Rothschild seraient intervenus ? Mystère.

(1). *Le T. R. Père Marie-Théodore Ratisbonne* (biographie), t. I (1903), p. 458-460.

(2). Gougenot des Mousseaux, *op. cit.*, p. 203.

(3). Georges Vitoux. *L'agonie d'Israël* (1891), p. 173.

Un auteur juif a dressé la liste des accusations concernant de semblables faits qui se seraient passés en Turquie en 1862, 1864, 1866, 1868, 1869, 1870, 1872, 1873, 1875 à Beyrouth, Constantinople, Smyrne, Andrinople, Marmora, Janina, Climasti, Balata etc. Il les déclare tous résultant de la « calomnie du sang » (1). Puisque rien n'a été prouvé officiellement dans ces cas, soyons bon prince, acceptons sa déclaration, et passons à d'autres pays plus près de nous.

Max Bernstein, élève rabbin, à Breslau, fut condamné le 21 février 1889, pour blessures volontaires. Il avait pratiqué sur un jeune garçon chrétien, Séverin Hacke, une légère égratignure de la peau de la verge, d'où jaillirent quelques gouttes de sang. Il avait recueilli ce sang sur une feuille de papier buvard.

Une revue du corps médical (2) contient le rapport de la Délégation royale scientifique des questions médicales du 5 novembre 1890. Bernstein raconte que, chargé de remords, il avait voulu témoigner son repentir à Dieu en égratignant deux garçons juifs. « L'accomplissement des actes expiatoires me soulageait l'âme, mais ne me satisfaisait pas complètement, de sorte que je me décidai à faire expiation complète. Comme, d'après l'enseignement biblique, c'est le sang qui contient l'âme de l'homme et que la mienne, chargée de péchés, ne pouvait être absoute que par une autre âme innocente, il fallait me procurer du sang d'un homme sans péché. Sachant que le jeune Hacke

(1). *M. Franco. *Essai sur l'histoire des Israélites de l'Empire ottoman* (1897), p. 220-223.

(2). *Vierteljahrsschrift für gerichtliche Medizin* d'avril 1891 p. 207-235.

« répondait aux conditions requises [hommage
 « inattendu à la pureté chrétienne !] j'ai résolu de
 « me procurer de son sang. Je lui ai appliqué le
 « même traitement qu'aux deux autres..., j'ai con-
 « servé le sang recueilli sur une feuille de papier
 « buvard et m'en suis servi peu après pour mon
 « expiation. Ce papier buvard ayant assumé mes
 « péchés était devenu pécheur à son tour, je l'ai
 « enfoui dans un cimetière, parce qu'il ne devait
 « pas rester dans le voisinage des humains ».

Hermann Strack, qui nie le meurtre rituel et auquel nous empruntons ce récit, ajoute que, d'après le Lévitique XVI, 21, le grand-prêtre chargeait les péchés d'Israël sur un bouc qu'il chassait ensuite dans le désert (1). Rappelons aussi qu'Alexandre Weill, en parlant de la circoncision, dit qu'Abraham en l'instituant, ordonnait « un sacrifice de minimum
 « de sang humain » (2).

La délégation qui avait observé Bernstein à la Charité de Berlin arrivait à la conclusion qu'il souffrait de folie mystique, *Paranoia chronica religiosa* et qu'il avait commis ces actes dans un état de trouble pathologique de son activité mentale, entrave absolue au libre exercice de sa volonté.

Ceci cadrerait avec la supposition que nous avons avancée. Les Hassidim mystiques et passionnés s'imaginent, comme Bernstein, que le sang innocent peut racheter les péchés, comme le bouc envoyé au désert pouvait se charger des péchés d'Israël. Ils n'ont pas oublié non plus le grand principe des sacrifices qui effacent les péchés. Le chemin n'est

(1). Hermann Strack. *Le sang et la fausse accusation du meurtre rituel* (s.d.) p., 164-168.

(2). *Alexandre Weill. *Moïse et le Talmud* (1864), p. 320.

pas long du sacrifice « du minimum de sang humain », dont parle Alexandre Weill, à l'égratignure pratiquée au même endroit par Bernstein. Ces exaltés, souffrent, comme lui, de folie mystique et dans leur trouble pathologique, ils ne se bornent pas aux égratignures, mais ils vont jusqu'au meurtre rituel. Personne ne prétendra que ces êtres abominables soient sains d'esprit. Mais alors, pourquoi les autres Juifs, qui eux ne souffrent pas de ces troubles pathologiques les défendent-ils avec acharnement ?

*
**

Certes, les Juifs invoquent l'autorité de certains Papes qui auraient nié l'existence des meurtres rituels. Généralement les Papes se bornent à protester contre les mauvais traitements qu'on fait subir aux Juifs sans que leur crime soit prouvé. On invoque surtout une consultation de Clément XIV, lorsqu'il était encore le cardinal Ganganelli, sur l'accusation de meurtre rituel. Notons en passant qu'il s'agit d'un examen historique et approfondi par un membre du Sacré Collège, la plus haute autorité de l'Eglise après le Saint Père. L'autorité du cardinal Ganganelli est encore rehaussée par le fait qu'il a ceint plus tard la tiare. Tout en admettant qu'un cardinal peut se tromper dans une enquête historique, le résultat de cette enquête est quand même pour tous les catholiques d'un très grand poids.

Le cardinal Ganganelli, dans un long développement, commence par écarter un grand nombre d'accusations de meurtre rituel comme non prouvés, mais il en accepte quelques autres.

« J'admets donc comme vrai le cas du bienheureux Simon, enfant de trois ans, tué par les Juifs

« à Trente, en 1475, par haine de la foi chrétienne,
« bien que ce meurtre ait été contesté par Basnage
« et Wagenseil.

« J'admets également comme vrai un second cas
« qui se présenta en 1462, dans le village de Rinn,
« au diocèse de Brixen, celui du bienheureux An-
« dré, un enfant cruellement mis à mort par les
« Juifs, en haine de la foi chrétienne » (1).

Le cardinal rappelle ensuite que pour avoir des preuves solides relatives aux meurtres d'enfants dont on accuse les Juifs, ces meurtres « doivent avoir causé du scandale, être connus du peuple, condamnés par tous et punis par les autorités ». C'est restreindre de beaucoup le nombre des meurtres absolument prouvés et acceptés comme tels. En ce qui concerne les deux meurtres que le cardinal a considéré comme prouvés, il écrit qu'on « peut dire qu'avec bien de la peine et bien du temps on en a fourni les preuves authentiques ». Ceci n'exclut donc pas l'existence d'autres meurtres dont l'examen n'a pas répondu aux exigences que le cardinal formulait plus haut.

Le cardinal relève ensuite que Grégoire IX et Innocent IV ne croyaient pas à « l'existence de ce principe criminel parmi les Juifs » et conclut qu'il ne faut pas généraliser, en attribuant les fautes de quelques Juifs au judaïsme entier (2).

(1) La partialité de certains défenseurs des Juifs se montre clairement dans un article de M. de Férenzy (*La Juste Parole* du 5 janvier 1938) dans lequel il prétend que le cardinal Ganganelli aurait conclu « en faveur des Juifs », mais dans lequel il se garde bien de mentionner que le cardinal a admis ces deux meurtres.

(2). La consultation a été publiée dans Strack, *op. cit.*, p. 335-398.

Malgré la prudence des déclarations d'une aussi haute autorité, dans une question aussi compliquée que scabreuse, il nous semble qu'elle confirme notre supposition, d'autant plus qu'à l'époque où vivait le cardinal Ganganelli, on n'était pas encore renseigné sur la secte des Hassidim, comme nous le sommes actuellement. Le meurtre rituel ne doit pas être mis à la charge du judaïsme dans son ensemble. Il ne serait pas équitable de prétendre que la religion mosaïque ordonne ces crimes, mais on ne peut nier que certains milieux mystiques, parmi la juiverie, vont jusqu'au meurtre, soit qu'ils attribuent au sang d'une victime innocente une valeur rédemptrice, soit qu'ils emploient ce sang pour des buts non prouvés, soit qu'ils tuent ces enfants par haine du christianisme.

Si d'ailleurs Grégoire IX (1227-1241) et Innocent IV (1243-1254), vivant à une époque où aucun meurtre rituel n'avait été constaté d'une manière irréfutable et officiellement, estimaient que le meurtre rituel n'était pas prouvé et qu'ils n'y croyaient donc pas, d'autres Papes, Grégoire XIII (1572-1585), Sixte V (1585-1590) et Benoît XIV (1740-1758) avaient devant eux des actes de procès menés régulièrement (1).

Si Benoît XIV a béatifié l'enfant André de Rinn

(1). M. Jacques Maritain est donc fort inexact lorsqu'il écrit qu'on « sait assez que les Papes ont à maintes reprises défendu les juifs, notamment contre l'absurde accusation de crime rituel ». (*Les Juifs parmi les nations*, 1938, p. 25). Si M. Maritain avait voulu se prononcer objectivement, il aurait dû écrire que deux Papes (Grégoire IX et Innocent IV) ne croyaient pas au meurtre rituel, mais que d'autres Papes (Grégoire XIII, Sixte V et Benoît XIV) avaient reconnu l'exactitude de deux accusations.

« cruellement mis à mort par les Juifs en haine de la « foi chrétienne », Grégoire XIII est allé plus loin pour ce qui concerne Simon de Trente en le canonisant et en l'inscrivant au Martyrologe à la date du 24 mars. « A Trente, passion de saint Simon, « petit innocent cruellement égorgé par les Juifs, en « haine du Christ et qui, ensuite brilla par beau- « coup de miracles ».

Le P. Constant remarque à ce sujet : « C'est « sans doute pour rendre impossible toute méprise « sur la pensée de l'Eglise que Grégoire XIII a « procédé, à l'endroit du petit martyr de Trente, à « un acte tellement exceptionnel, qu'il n'apparaît « que cette seule fois dans l'histoire et qu'on ne « sache pas qu'il ait jamais été question de le re- « nouveler. Grégoire XIII inscrit l'enfant de Tren- « te au Martyrologe, et cela non sous le vocable de « Bienheureux, mais sous celui de Saint » (1).

Enfin, Sixte V délivra l'an 1588 un bref de concession pour la célébration de la messe et la récitation d'un office propre en son honneur, dans la cité et dans tout le diocèse de Trente (2).

Quand on pense aux enquêtes sévères qui précèdent chaque procès de canonisation et les garanties dont Rome s'entoure avant de prendre une décision, il ne peut y avoir, pour un catholique, aucun doute concernant la responsabilité des Juifs dans les cas sur lesquels l'Eglise s'est prononcée.

Le P. Constant conclut en appelant le meurtre rituel « un rite à part, qui n'appartient ni au foyer « ni à la synagogue, mais qui a, manifestement,

(1). Le P. Constant O. P. *Les Juifs devant l'Eglise et l'histoire* (1897), p. 263-264.

(2). Bulle *Beatus Andreas* de Benoît XIV du 22 février 1755, reproduite par le P. Constant, *op. cit.*, p. 261.

« dans la pensée de ceux qui le pratiquent, un horrible caractère religieux », et au sujet duquel « pour nous, il n'y a pas ombre de doute sur la réalité du fait » (1).

Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn, arrive à la même conclusion : « Nier que les Juifs ont commis ces crimes, à diverses époques et en divers lieux, serait rayer de l'histoire trente à quarante faits bien établis et décrits de façon bien détaillée » (2).

*
**

Pour éviter des malentendus, nous avons été obligé de nous étendre très longuement sur le meurtre rituel. Terminons par les réflexions d'un dominicain, le P. Ollivier, prédicateur de Notre Dame de Paris, sur un meurtre commis en 1882, à Tisza-Eszlar, en Hongrie. Les péripéties de ce procès sont tellement typiques et le raisonnement du P. Ollivier est si logique qu'il peut être considéré comme la conclusion de ce qui précède. Nous en donnons quelques extraits.

« Eszter Solymosi, c'est le nom de l'enfant, n'avait rien de remarquable en sa personne ni dans sa vie ». Sa mère l'avait envoyée un jour pour faire une commission et ne la voyant pas rentrer, « déterminina le habitants du village à une enquête dont les résultats devaient être terribles. Un petit enfant juif, âgé de cinq ans, avait, au cours d'une querelle, raconté à ses compagnons de jeu qu'on

(1) Le P. Constant, *op. cit.*, p. IX

(2) Mgr Konrad Martin. *Blicke in's talmudische Judentum* (1876), p. 44

« avait saigné une jeune fille hongroise ; son frère
« Moriz avait confirmé ses paroles, et ajouté qu'il
« avait vu commettre le crime en regardant par la
« serrure ce qui se passait dans la synagogue. L'affirmation parut d'abord invraisemblable parce
« qu'elle était monstrueuse. En effet, les deux
« enfants, Samuel et Moriz Scharf, compromettaient leur propre père dans cette horrible accusation...

« C'est ici que commencent les étonnements plus
« ou moins naïfs, plus ou moins sincères, des journalistes engagés, j'allais dire empêtrés, dans l'étude et l'exposé de cette affaire. À les entendre, il
« n'y avait en tout cela qu'une absurde et révoltante
« invention, dont la justice ne devait pas avoir souci, à moins de paraître s'inspirer des erreurs et
« des passions d'un autre âge. Les Juifs étaient
« incapables de pareils crimes, et les en soupçonner
« tenait de la folie. Jamais l'histoire n'avait rien eu
« de semblable à leur reprocher : leurs doctrines
« ne permettaient pas même de leur prêter l'intention d'un forfait semblable, et l'on citait en preuve
« irréfutable une décision d'un souverain pontife,
« Innocent IV, en date du 5 juillet 1247, qui les
« relève de toute culpabilité sur ce point. À toutes
« ces belles paroles, il suffisait de répondre que la
« disparition d'Eszter Solymosi était constante, que
« cette disparition attribuée à un meurtre était mise
« au compte d'assassins israélites qui s'en défendaient fort mal. D'où il suit que la justice hongroise avait le droit et le devoir de demander
« compte aux inculpés de leurs agissements, à la
« date du 1^{er} avril 1882. Rien de plus simple à
« comprendre, et le moyen âge n'y avait rien à
« voir...

« Je passe sous silence les manœuvres dont les
« Juifs essayèrent de circonvenir les magistrats ;
« s'il faut en croire des hommes qui n'ont pas cou-
« tume de parler à la légère. Je constate (1) seule-
« ment que l'Alliance israélite, dès les débuts de
« l'enquête, offrit 4.000 florins à celui qui retrouve-
« rait Eszter Solymosi vivante ou morte. L'effet
« de cette offre ne tarda pas à se produire. Les
« journaux annoncèrent bientôt qu'on avait retiré
« de la Theiss, le 18 juin, un corps de femme re-
« vêtu des habits que la victime portait le 1^{er} avril ;
« il n'y avait pas de doute possible relativement aux
« vêtements que la mère avait reconnue à certains
« indices dont on ne pouvait discuter la valeur.
« Même ce cadavre avait à la main le petit paquet
« de couleur rouge et bleu qu'Eszter avait dû ache-
« ter à O-Falù. Tout était donc fini : la pauvre fille
« s'était noyée par accident ou par désespoir, et les
« Juifs étaient déchargés de toute responsabilité
« dans sa mort. Malheureusement on fit quelques
« remarques singulières. Le cadavre avait la tête
« rasée, et ne présentait aucun des symptômes qui
« caractérisent la mort par immersion. Les vête-
« ments étaient bien ceux d'Eszter Solymosi, mais
« ils paraissaient s'adapter malaisément au corps
« qu'ils recouvraient. Les médecins appelés d'abord
« à examiner la prétendue noyée la déclarèrent â-
« gée de dix-huit à vingt ans, et morte tout récem-
« ment d'une maladie de poitrine, à la suite d'une
« vie qu'il est indulgent de qualifier d'orageuse, ce
« qui ne convenait nullement à la petite disparue...

(1). *Le Correspondant* imprime « conteste », mais le contexte démontre qu'il s'agit d'une erreur typographique et qu'il faut lire « constate ».

« On ne pouvait amener la mère à reconnaître
« son enfant dans ces débris humains que les dé-
« fenseurs mettaient sous ses yeux. Le maître d'é-
« cole qui lui avait si longtemps donné des leçons,
« le ministre qui l'avait admise à la cène, refusaient
« également de reconnaître leur disciple dans ce
« cadavre étranger...

« Grâce à des investigations qui dénotent une
« haute perspicacité, on en vint à savoir qu'un Juif,
« nommé Jankel Smilovics, avait remis le 11 juin,
« un cadavre de femme aux mains de bateliers qui
« l'avait transporté sur leur radeau à quelques
« lieues en aval, l'avait revêtu d'habits fournis par
« une femme inconnue, et jeté à l'eau pour gagner
« l'argent dont on avait payé cet office. On put
« même découvrir le point de départ de ce cadavre,
« l'hôpital de Marmaros, desservi par des étudiants
« trop dévoués à la cause des Juifs. Les signes aux-
« quels on avait d'abord cru reconnaître Eszter fu-
« rent déclarés inexacts, et l'on restitua son vrai
« nom, Flora Goaril, à la prétendue noyée de la
« Theiss. Enfin, l'on retrouva le mendiant, Her-
« mann Wollner, qui avait attiré Eszter à la syna-
« gogue sous prétexte d'enlever les cierges du sa-
« bat, l'aubergiste juif Hutelist, qui avait transporté
« le corps de la victime, le 6 avril, dans les roseaux
« de Tisza-Dada, avant qu'on le mit en terre, et le
« marchand de blé Lichtmann, qui avait essayé de
« donner le change à la justice, en télégraphiant au
« Pester-Lloyd que le cadavre d'Eszter Solymosi
« avait été retrouvé....

« Il importe peu de savoir, quoi qu'on en ait dit,
« si les Juifs professent ou approuvent en général le
« meurtre rituel des chrétiens. Le débat a complète-
« ment dévié de la vraie route, et n'a eu d'autre

« résultat que de raviver le souvenir de faits diffi-
« les à effacer de l'histoire. Les martyrologes et les
« chroniques, tout aussi bien que les légendes, ren-
« dent des témoignages embarrassants ; les évêques
« dont on a invoqué le bienveillant concours, ont
« bien pu décider que l'enseignement *officiel* de la
« synagogue n'autorisait pas ces accusations, mais
« sans écarter l'hypothèse d'excès que la violence
« populaire a terriblement vengés...

« Ils [les Juifs] avaient mis en cause, avec le
« Pape Innocent IV, qui ne pouvait plus réclamer,
« son successeur actuel, dont les *Archives israélites*
« de Paris affirmaient que le cardinal secrétaire
« d'Etat avait envoyé au *Moniteur de Rome* une no-
« te déclarant « fausse et mensongère l'accusation
« qui reproche aux Juifs de se servir de sang chré-
« tien pour leurs fêtes de Pâque ». L'affirmation
« était si précise, que l'opinion publique s'y laissa
« prendre sans en vérifier l'authenticité. Un pre-
« mier démenti du *Moniteur de Rome* (N° 132) ne
« suffit pas à dissiper l'erreur ; il en fallut un se-
« cond qui coïncidait avec la dernière période du
« procès de Tisza-Eszlar... Le tapage était grand
« mais stérile : l'hypothèse subsistait. Et quand
« nous disons l'hypothèse, c'est la certitude qu'il
« faudrait dire, à moins de nier l'histoire. Il faut
« n'avoir jamais lu, dans les Bollandistes, certaines
« pages relatives à la question pour prétendre que
« l'accusation dirigée contre les Juifs est seulement
« le fait de haines aveugles et déraisonnables...

« Quoi qu'il en soit, le 6 avril 1882, aux débuts
« de l'affaire, comme au 19 juin 1883, lors de sa
« dernière reprise, la question se posait ainsi : Les
« accusés de Tisza-Eszlar sont-ils coupables du
« meurtre d'Eszter Solymosi ? Le motif du meurtre

« ne pouvait être recherché que plus tard, après la
« réponse à cette première question. Le travail des
« magistrats n'eut rien de précipité, comme le prou-
« vent la longue durée de l'instruction et la date de
« l'arrêt rendu à Nyiregyhaza. La conséquence de
« cette longue et pénible enquête fut, pour le par-
« quet, la persuasion que les accusés étaient coup-
« bles...

« On en était venu à cette conclusion à travers
« des péripéties dont le récit tiendrait du roman,
« s'il n'avait pour garantie la parole des hommes
« les plus graves. La maladresse des Juifs avait
« surexcité la défiance et la colère du peuple à un
« point qu'il est difficile de comprendre dans nos
« pays, où les passions sont habituellement modé-
« rées par des habitudes de réflexion et de pruden-
« ce inconnues de l'Europe orientale. En essayant
« de peser par la presse sur l'opinion publique, ils
« avaient réussi à mécontenter même les plus in-
« différents. L'injure contre les magistrats débor-
« dait comme un torrent fangeux, pendant que se
« racontaient les plus étranges histoires sur les ten-
« tatives de corruption auprès des témoins com-
« promettants...

« Tant de ténèbres étaient amassées autour du
« drame soumis à leur appréciation, qu'ils [les ma-
« gistrats] n'osaient s'arrêter à la pensée d'une
« condamnation capitale. Il leur semblait meilleur
« de profiter de ces obscurités pour rendre un ver-
« dict de renvoi, laissant à Dieu qui sait tout, et à
« la conscience dont il ne faut jamais douter, le soin
« de venger le crime, s'il avait été réellement com-
« mis. C'est pourquoi, au mois de juillet dernier,
« l'opinion la plus acceptée était que, si les accusés
« avaient dû être jugés par un de nos jurys, ils

« eussent été condamnés ; au lieu que, jugés par un
« tribunal troublé et soumis à l'action de la parole
« ardente d'un défenseur, ils seraient acquittés »
(1).

Nous parlions de péripéties typiques ; on les trouve réunies dans ce récit : disparition, accusation, preuves de culpabilité irréfutables, indignation de la presse, pression exercée sur les juges, enchevêtrement voulu et... acquittement.

(1) Le P. Ollivier O.P. dans le *Correspondant* du 25 novembre 1883, p. 626-639.

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several paragraphs and is too light to transcribe accurately.

V. IMMORALITÉ

Dans un des chapitres du traité *Nidda*, le Talmud énumère les actions réprouvées par Dieu. Parmi ces actions, il y en a d'extraordinaires. On pèche gravement si l'on jette dans la rue les rognures des ongles que l'on vient de couper. Pourquoi ? Parce qu'une femme enceinte pourrait glisser là dessus et faire une fausse couche (1). Il est également sévèrement défendu d'accomplir l'acte conjugal en présence d'un être vivant. A la demande si les souris devaient aussi être classées parmi ces êtres vivants, un rabbi répond négativement, de sorte que les souris ont la faveur d'assister au spectacle : mais il ajoute qu'un certain Abajji chassait d'abord les mouches et qu'un autre rabbi chassait les moustiques. Un autre encore avait attaché des clochettes à son lit pour qu'on fut averti de ce qui se passait (2).

Rabbi Kahana s'était un jour caché sous le lit d'un autre rabbi, probablement avant que les clochettes fussent mises en branle ; soudain, il ne put s'empêcher de faire une réflexion. Lorsque l'autre lui fit des reproches, en le priant de s'éloigner, il

(1) *Nidda* 17a.

(2) *Ibidem*

répondit qu'il était là pour apprendre (1). Un autre rabbi suivit rabbi Jehosua au cabinet, également « pour apprendre ». Le Talmud nous dit qu'il apprit trois choses : qu'il ne faut jamais s'asseoir dans la direction est-ouest, mais toujours dans la direction nord-sud ; qu'il ne faut pas découvrir certaines parties du corps avant d'être assis ; enfin, qu'il faut s'essuyer avec la main gauche et non pas avec la main droite (2). Ben Azaï suivit à son tour rabbi Aqiba au cabinet et apprit les mêmes choses.

Dans une oraison funèbre, on avait loué la conduite chaste du défunt. Sur quoi, rabbi Nahman demanda à l'orateur s'il l'avait toujours accompagné au cabinet (3).

Comment expliquer la présence de pareils récits dans un livre dont la morale est, selon M. Baruch Hagani, « plus raffinée, sinon plus pure » que celle de la Bible (4) ? Il n'y a qu'une explication : le Juif est doué d'un tempérament très ardent, ses besoins physiques dépassent la mesure normale, son esprit se délecte à parcourir tous les sentiers possibles et impossibles de la vie sexuelle.

Pour un esprit formé à cette école, tout devient tentation. « Un homme ne devrait jamais marcher « derrière une femme, fut-ce sa propre épouse. S'il « rencontre une femme sur un pont, il la laissera « passer sur le côté ; quiconque traverse un cours « d'eau derrière une femme n'aura pas de part au « monde futur [parce qu'elle retroussera ses ju- « pes] ... Celui qui, en payant, passe les pièces de « monnaie de sa main dans celle d'une femme, pour

(1). Berachoth 62a.

(2). *Ibidem*.

(3). *Ibidem*.

(4). *Baruch Hagani, *op. cit.*, p. 16.

« la regarder, n'échappera pas au châtement de la Géhenne, même s'il fait autant de bonnes actions que Moïse, notre Maître » (1)

On réproouve la mère qui se promène avec son fils. Une veuve ne peut pas prendre un chien dans sa maison. Si un homme rencontre une femme dans la rue, et qu'il ait soin du salut de son âme, il fera bien de courir à l'autre côté de la rue (2).

Par contre, le Talmud n'est pas embarrassé pour donner les explications des rêves impurs. Si tu rêves que tu couches avec ta mère, il t'arrivera ceci. Si tu rêves que tu couches avec ta sœur, il t'arrivera cela (3). Dans le domaine des légendes, c'est pire encore. Pour expliquer la force de Samson, on raconte que son sperme coulait aussi abondamment que l'eau d'une source (4). Nemrod était encore plus fort : une seule goutte de ce liquide pesait chez lui trente-six livres (5).

Une femme peut supporter un seul verre de vin, après le troisième elle vous appelle, après le quatrième elle ne dédaignera même pas un âne qui passe dans la rue. Et rabbi Rabba ajoute naïvement : « A condition que son mari ne soit pas avec elle, mais s'il est avec elle, tout cela ne porte pas à conséquence » (6)

Parmi les causes de répudiation d'une épouse, on cite même l'écartement des seins, et le Talmud ajou-

(1) Berachoth 61a

(2) *Salomon Goldmann. *A Rabbi takes stock* (1931), p. 105-106.

(3) Berachoth 57a

(4) *Michel Josef bin Gorion. *Die Sagen der Juden* (1919-1927), t. V., p. 61, d'après Tibor Erdély. *Judas Unmoral* (1936). p. 23.

(5) *Bin Gorion, *op. cit.*, t. II, p. 172.

(6). Kethuboth 64a.

te, probablement pour justifier cette cause de réputation pour le moins extraordinaire, qu'un rabbi a vu une femme dont les seins étaient si grands qu'elle les jetait sur son dos pour allaiter son fils (1). Lorsque Orpha avait quitté Ruth, elle coucha pendant la première nuit avec cent païens et rabbi Tana-huma prétendait qu'il y eut aussi un chien parmi eux (2).

Cette dernière phrase nous fait aborder un domaine encore plus scabreux. Les premiers chapitres de la Bible nous apprennent qu'Adam avait donné des noms à tous les animaux, mais qu'il n'avait pas trouvé une compagne semblable à lui. Quoi de plus naturel de lire ensuite qu'en voyant Eve, il dit : « Celle-ci, cette fois, est os de mes os et chair de ma chair ! » Le Talmud ne l'a pas compris ainsi, mais prétend que ces mots prouvent qu'Adam n'avait « connu » jusque là que des bêtes, et ne fut pleinement satisfait qu'en couchant avec Eve (3). On doit avoir l'esprit bien pervers pour en arriver à de pareilles conclusions.

Une bête dont un homme a abusé doit être lapidée si deux témoins ont été présents à l'action. Si l'homme a commis la faute sans que deux témoins y aient assisté, l'animal a la vie sauve, mais il n'est plus assez pur pour être sacrifié sur l'autel de Iahvé (4).

Il est évident que les Juifs attribuaient aux non-juifs les mêmes aberrations. Le Talmud défend donc de mettre du bétail mâle dans l'écurie d'une non-juive et une bête femelle dans l'écurie d'un non-

(1). Kethuboth 75a.

(2). *Bin Gorion, *op. cit.*, t. V, p. 57.

(3). Jebamoth 63a.

(4). Nidda 45a.

juif ; il défend aussi de confier des bestiaux à un berger non-juif. Le Talmud conseille également de ne pas rester seul avec un non-juif ou de lui confier un enfant (1).

Pour que ce chapitre ne soit pas illisible, nous avons dû nous limiter au strict nécessaire pour donner à nos lecteurs quelques notions très superficielles et atténuées de ce que le Talmud et les légendes juives se permettent dans le domaine de la moralité. Quand on pense que des écoliers doivent consacrer des heures à l'étude du Talmud, faut-il s'étonner que l'esprit juif soit aussi perverti ? Les fautes sexuelles les plus universellement réprochées trouvent grâce aux yeux des Juifs. « Même l'histoire des filles de Loth n'est pas immorale, dit Alexandre Weill dans les *Archives israélites*. Ces braves filles, loin de songer à une action libidineuse, se sont littéralement sacrifiées pour le bien de l'humanité. Qu'on n'oublie pas que le pays, à deux cents lieues d'alentour, était détruit et réduit à un vaste désert, où il n'y avait plus ni bête ni homme ; qu'on se transporte en imagination vers ce temps primitif où il n'y avait ni science géographique ni relations sociales entre un pays et un autre. Après la destruction de Sodome et de Gomorrhe et de tout le district autour de la Mer Morte, ces filles pouvaient sérieusement craindre qu'avec elles et leur père ne finit l'humanité » (2) Elles n'ont donc rien fait de répréhensible en dormant avec leur père, bien au contraire, nous leur

(1). Aboda zara 15b.

(2). *Alexandre Weill dans les *Archives israélites* (1862), p. 677. Répété dans son livre *Moïse et le Talmud* (1864), p. 147.

devons de la reconnaissance puisqu'elles se sont sacrifiées pour continuer l'espèce humaine !

*
**

La littérature juive moderne abonde en exemples de cette tournure d'esprit très spéciale.

En parlant de la guérison d'un possédé qui s'écrie : « Qu'as-tu à faire avec moi, Jésus, fils de Dieu. Je t'adjure de cesser de me tourmenter », M. Emile Ludwig prétend que ces paroles furent prononcées sur le ton d'une femme qui désire être séduite (1).

M. Louis Lewisohn parle d'un avocat juif qui, en attendant la révolution mondiale « est toujours à « flirter avec quelque petite blonde chrétienne pour « oublier, en remportant sur elle une victoire, son « sentiment juif d'infériorité » (2). Le même auteur parle d'un petit Juif de sept ans auquel la vue de deux petites filles blondes « faisait courir de petits frissons dans le dos » (3).

Parlant de lui-même, M. Julien Benda, écrit qu'il n'a pas connu « le piaffement précoce qui est le cas « de la plupart des jeunes êtres », qu'il « a grandi « dans une atmosphère apparemment purgée de « passion sexuelle », mais que « vers quatorze ans « s'éveillait [en lui] la curiosité ». « Un jour, écrit-il, je regardai par le trou de la serrure une de mes « jeunes tantes sortant du bain. Mon émoi... tint en « grande part à ce que je contemplais là une chose « éternelle (! !) que je savais éternelle... Vers dix-sept ans, j'allai voir des professionnelles... »

(1). *Emil Ludwig. *Le fils de l'homme* (1930), p. 141.

(2). *Ludwig Lewisohn. *Israël, où vas-tu ?* (1930), p. 207.

(3). *Ibidem*, p. 46.

Probablement aussi pour contempler ce qui est éternel ! On se demande ce qui se serait passé si cet auteur n'avait pas grandi dans une atmosphère « purgée de passion sexuelle » (1).

Depuis que les Juifs s'installent en Palestine « l'immoralité déborde dans les rues et sur les places publiques », lisons nous dans un journal catholique. « la dépravation fait rage parmi la nouvelle génération ». En plus, c'est une véritable course folle au divorce. Un divorce sur deux mariages juifs (2). Partout où le Juif pose son pied, ce sont la corruption, la dépravation, l'immoralité qui règnent en maîtres.

Il est superflu de citer des passages de l'ignoble livre sur le mariage de M. Léon Blum, bel exemple de l'atavisme, produit d'une nourriture talmudique que des dizaines de générations ont légué à leurs descendants. Même les Juifs qui ne pratiquent plus et qui ne connaissent peut-être plus aucune des prescriptions talmudiques, n'échappent point à cet atavisme. Les éternelles discussions sexuelles du Talmud ont déteint sur l'esprit de M. Léon Blum, à tel point, qu'en écrivant ce livre plus qu'immoral l'auteur ose prétendre : « Je suis un penseur moral. « Et c'est ici qu'il faut que ma moralité éclate avec « force, sans néanmoins faire rejaillir sur moi trop « de ridicule auquel les moralistes sont exposés... « je le répète, j'entends écrire un livre moral » (3). Et plus loin : « Je vous le répète, j'aime la pudeur, « j'aime la pureté », et pour favoriser cette pudeur et pureté à la Blum chez les jeunes filles, l'auteur

(1). *Julien Benda dans la *Nouvelle Revue Française* du 1^{er} octobre 1936, p. 621-625.

(2). *La Liberté* (de Fribourg) du 17 décembre 1937,

(3). *Léon Blum. *Du mariage* (1937), p. 31.

propose « qu'elles cèdent franchement à l'instinct, « qu'elles aillent jusqu'au bout de leurs désirs, « qu'elles se donnent quand il leur en vient l'en- « vie... » (1). Avons-nous tort de dire que la pureté juive est tout autre chose que la pureté chrétienne ?

Et que l'on ne nous réponde pas que M. Blum n'est pas un Juif pratiquant ; les Juifs, même les plus orthodoxes, le considèrent comme l'un des leurs. La très orthodoxe *Jewish Chronicle* appelle « un grand Européen juif » (2) celui dont le livre a été interdit sur le territoire de l'Etat libre d'Irlande en raison de « ses tendances générales des plus indécentes ».

A l'occasion de son séjour à Prague, où il représentait le gouvernement français aux obsèques du président Masaryk, M. Blum s'est rendu au temple israélite *Altneuschul*. *La Tribune juive*, très orthodoxe également, nous apprend qu'un « fonctionnaire de la communauté israélite le salua en hébreu et en français, à quoi le ministre répondit « qu'il est resté fidèle au judaïsme » (3). Ceci n'empêche pas la même revue d'écrire ailleurs que M. Blum est « athée et complètement détaché » du culte juif (4). Donc, malgré que M. Blum soit athée et complètement détaché du culte juif, il peut rester fidèle au judaïsme.

La même revue raconte encore que le rabbin Goldstein, président du Fonds national juif d'Amérique, a promis que les travailleurs juifs des Etats-Unis fourniraient cent mille dollars pour créer en

(1). *Ibidem*, p. 279.

(2). *The Jewish Chronicle* du 3 septembre 1937, p. 46.

(3). *La Tribune juive* (de Strasbourg) du 8 octobre 1937, p. 616.

(4). *La Tribune juive* du 6 mai 1938, p. 270.

Palestine une colonie portant le nom de M. Léon Blum (1).

Le *Jüdisches Lexikon* relève l'activité de M. Blum en faveur du *Kéren Hajessod* et du Comité France-Palestine (2).

Enfin, on peut lire dans la *Revue juive de Genève*, ainsi que dans *l'Univers israélite* que « la France se reconnaît dans cet 'étranger' et elle lui fait confiance pour défendre son patrimoine, son honneur, et ses libertés » (3). Et la même *Jewish Chronicle* qui appelait en septembre M. Blum « un grand Européen juif » avait constaté quelques mois auparavant que, si dans son livre il avait épuisé son sujet *ad nauseam*, cela mettait en lumière la différence entre l'idéologie anglaise et celle des Français !! Lorsque la *Jewish Chronicle* est obligée, par l'excès d'immoralité, à critiquer son grand Européen juif, elle établit hypocritement « le contraste entre les mœurs françaises et celles qu'ont conservées aux Israélites les traditions juives », et elle constate que « l'atmosphère de ce livre est bien française (*characteristically French*) » (4).

Les Juifs revendiquent donc avec insistance M Léon Blum comme un des leurs ; mais lorsqu'il va vraiment trop loin dans le domaine de l'immoralité, on l'attribue à l'influence des mœurs françaises. Le saint livre du Talmud n'y est évidemment pour rien.

On le sait depuis longtemps : les Juifs ont une

(1). *La Tribune juive* du 10 septembre 1937, p. 576.

(2). *Jüdisches Lexikon* (1927), t. I, col. 1081.

(3). Alexandre Hérenger dans la *Revue juive de Genève* de mars 1937, p. 271 ; *L'Univers israélite* du 19 mars 1937, p. 439.

(4) *The Jewish Chronicle*, Supplément d'avril 1937, p. 11.

explication à tout ce qu'on peut leur objecter. Leurs finasseries talmudiques apporteront des justifications à tous les textes que nous pouvons citer. Les Juifs ont une réponse prête à n'importe quelle accusation .

Citons un exemple, avant de donner la parole à quelques autorités catholiques. Nous avons reproduit ailleurs (1). le texte talmudique suivant : « Lorsque quelqu'un s'aperçoit que les appétits « mauvais s'emparent de ses sens, qu'il se rende « dans un endroit où il n'est pas connu, qu'il s'habille de noir, et qu'il suive l'impulsion de son « cœur, mais qu'il fasse attention de ne pas profaner le nom divin en public » (2). Or, il paraît, d'après les Juifs, que ce texte ne contient rien de répréhensible. Le rabbin Joseph Bloch compare ce cas avec la situation d'un homme qui, pendant une maladie de sa femme, se montre avec une fille publique dans une loge d'opéra. Un chrétien, conclut le rabbin, dira certainement « si cet homme « veut avoir une maîtresse, il ferait mieux de lui « louer une maison dans la banlieue et de lui faire « ses visites de nuit, au lieu de causer un scandale « public et de froisser sa pauvre femme, si elle « l'apprend » (3). Notre rabbin pose mal la question. Il ne s'agit pas de ce qu'un Juif a dit ou de ce qu'un chrétien aurait dit, mais de ce que le Talmud « le code religieux des Juifs », « le grand éducateur du peuple juif », enseigne et de ce que les Evangiles auraient enseigné dans un cas semblable.

(1) *Israël, son passé, son avenir*, p. 51.

(2) *Moed Katan* 17a.

(3) *Joseph Bloch, *op. cit.* p. 393.

Mais il y a mieux. Un autre Juif prétend que les vêtements noirs que l'on doit porter dans un pareil cas, sont un signe de deuil pour le péché qu'on a l'intention de commettre ! « Cela peut compléter l'intention de s'humilier et de se discipliner », ajoute M. Cohen. Comme il est assez embarrassé pour expliquer la suite : « qu'il suive l'impulsion de son cœur, mais qu'il fasse attention de ne pas profaner le nom divin en public », M. Cohen bifurque adroitement sur une voie de garage. « Il est impossible que ceci autorise le péché commis en secret, sous prétexte que Dieu ne le connaît pas » (1). Or, nulle part le Talmud ne dit que Dieu ne connaîtrait pas le péché si l'homme est habillé de noir, mais il dit que le pécheur doit faire attention que le nom divin ne soit pas profané; autrement dit : Suivez votre mauvais instinct en secret, mais, attention, qu'on ne s'en aperçoive pas et qu'on ne dise pas qu'un Juif ait fait une chose répréhensible.

*
**

Au lieu de s'arrêter à des explications aussi spécieuses, Mgr Landrieux, évêque de Dijon, explique que déjà dans l'antiquité « les cultes orientaux, où la volupté se mêle aux excitations violentes de rites sanglants, exerçaient sur les Hébreux une étrange fascination » (2). S'il en était ainsi du Juif de la loi mosaïque, que dire du Juif du Talmud ? « Qui empêcherait celui-ci, dit le P. Cons- tant, de faire de telle saine et forte jeune fille,

(1) *A. Cohen. *Le Talmud* (1933), p. 140.

(2) Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 71.

« qui vit à son service et sous son toit, une façon
 « d'épouse secondaire et temporaire, destinée à
 « nourrir les enfants de l'épouse principale ? N'a-
 « t-il pas tout prêt, pour sa justification, le traves-
 « tissement de l'exemple des patriarches ? Et, quant
 « à éliminer de la famille, l'enfant de cette infor-
 « tunée, Abraham n'a-t-il pas chassé Ismaël ? Il
 « est vrai que le patriarche renvoya la mère avec
 « l'enfant. Mais qui l'empêche, lui, de garder la
 « mère s'il y trouve son compte, pourvu que la
 « subsistance de l'enfant soit assurée. La charité
 « publique des chrétiens n'est-elle pas là, et, se
 « pourrait-il meilleure occasion d'en tirer parti ? »
 (1). Ce n'est pas sans raisons sérieuses que saint
 Charles Borromée rappelle que nulle femme chré-
 tienne ne peut remplir les fonctions de nourrice
 dans la maison d'un Juif et qu'elle ne le peut, hors
 de cette maison, qu'avec une autorisation spéciale
 (2). Encore en 1865, le synode du diocèse
 d'Utrecht rappelle les prescriptions de Benoît XIV
 concernant le danger qu'il y a pour les chrétiens
 d'entrer au service des Juifs et d'être familier avec
 eux (3).

Le P. Séverin Grill se borne à constater que les
 enseignements du Talmud sur le mariage et la
 pureté forment un chapitre bien désagréable, et
 qu'on a souvent l'impression que les docteurs de
 la loi regardent la femme avec convoitise et lubri-
 cité (4). Ce n'était pas pour rien qu'au moyen âge

(1) Le P. Constant, *op. cit.*, p. 174-175.

(2) *Ibidem*, p. 165.

(3) *Acta et decreta provincialis Ultrajectensis...*
 (1865), p. 110.

(4) Le P. Séverin Grill O. Cist. *Der Talmud und Schul-
 chan aruch* (1934), p. 53.

on défendit, dans plusieurs pays, aux Juifs d'entrer dans une maison en l'absence des hommes. Au Portugal, lorsqu'un marchand juif voulait vendre ses marchandises à une femme, celle-ci devait venir dans la rue, mais le Juif ne pouvait pas entrer chez elle. Il était défendu, sous peine de mort, à une chrétienne d'entrer dans le ghetto (1).

Enfin, nous lisons, dans la *Vie du vénérable Père Libermann* : « Souvent la pudeur est obligée
« de se voiler la face devant des turpitudes d'un
« cynisme qui cherche en vain à se couvrir du
« prétexte des mœurs patriarcales » (2). Faisons de même et passons, de l'immoralité sexuelle, à la corruption générale.

(1) *M. Kayserling. *Geschichte der Juden in Portugal* (1867), p. 53.

(2) *Vie du vénérable Père Libermann* (1878), p. 4.

VI. CORRUPTION

Passons de l'immoralité sexuelle à l'immoralité tout court, en réservant un chapitre spécial à l'immoralité en affaires.

On ne s'étonne pas des paroles extrêmement dures que Notre Seigneur avait pour les Juifs de son temps, quand on pense jusqu'où ils étaient descendus un siècle avant notre ère. Un mélange de dévergondage et de cruauté présidait aux actes de leurs autorités religieuses. Le grand-prêtre Aristobule avait fait mourir de faim sa mère et exécuter ses frères. Son successeur était méprisé du peuple au point d'être bombardé de citrons pendant qu'il officiait au temple. Le même grand-prêtre, qui appartenait au parti des sadducéens, fit crucifier huit cents pharisiens (1) et donnait des banquets solennels à ses maîtresses.

Antigone, le dernier rejeton des Asmonéens, fit couper les oreilles à son oncle pour le rendre inapte à la dignité de grand-prêtre. Hérode fit décapiter Antigone, devenu grand-prêtre. Ce même Hérode fit rebâtir le temple par mille prêtres afin qu'aucune main profane ne touchât le bâtiment. Ce zèle, purement extérieur, ne l'empêcha pas de faire exécuter son beau-père, le grand-père de sa femme, son

(1) Ignaz Döllinger, *op. cit.* p. 762

beau-frère, puis sa femme et sa belle-mère, enfin trois de ses fils, Aristobule, Alexandre et Antipater.

Malgré toutes ces abominations, les Juifs devenaient toujours plus « pieux ». Ce qu'ils appelaient « religion » n'était qu'observation extérieure de la loi, observation qui cachait mal une pourriture intérieure effroyable. Le Talmud nous apprend que « verser le sang », c'est-à-dire tuer ou assassiner ses semblables, était un moindre mal que commettre une faute contre la purification des vases du temple (1). Lors d'un meurtre, le coupable était obligé de rompre le cou d'un veau, comme victime expiatoire. Le Talmud nous dit que les meurtres se multipliaient à tel point qu'on dût abolir l'obligation de rompre le cou d'un veau (2). Lorsque les adultères se multiplièrent, on abolit aussi certaines sanctions prises autrefois (3).

C'est donc une erreur de prétendre que les Juifs se sont avilis parce qu'ils ont été opprimés. Ils ont été opprimés parce qu'ils étaient corrompus et que leur entourage voulait se défendre contre leur néfaste influence. Un auteur, qui fonctionne généralement comme haut-parleur des idées suggérées par les rabbins, ne peut s'empêcher d'avouer que « les Juifs reconnaissent eux-mêmes la décadence morale d'un grand nombre d'entre eux, décadence déjà évidente au temps du Sauveur » (4).

L'élite juive, dit M. Schnurmann, « est souvent devenue un élément de dissolution sociale par ses

(1) Joma 23b.

(2) Sota 47a.

(3) *Ibidem*.

(4) Oscar de Férenzy. *Les Juifs et nous chrétiens* (1935). p. 214

« critiques contre les institutions existantes » (1).
« Jamais, dit un autre auteur juif, jamais un Juif
« ne demande si une chose est belle ou vraie, mais
« bien si elle est profitable, salutaire ou sainte »
(2) ; sainte, évidemment, selon la conception juive
de ce mot.

Il est intéressant de constater comment certains auteurs juifs jugent leurs coreligionnaires de Palestine, des Etats-Unis, d'Allemagne et de Pologne.

M. Josué Jéhouda raconte qu'au débarquement d'un nouveau colon à Tel-Aviv, « l'unique curiosité qu'il suscite, c'est de savoir combien de livres égyptiennes il apporte. Une fois sa poche scrutée, il est catalogué et traité en conséquence » (3).

En parlant des intellectuels juifs de New York, M. Lewisohn se demande « que leur adviendrait-il le jour où ils ne pourraient plus courir de droite et de gauche, écrire des articles spirituels, assister à des déjeuners, à des réunions, prendre en mains des causes qui n'en valaient pas la peine, protester, et se frotter les uns aux autres pour se tenir chaud dans les salons de New York ?... Pour ces Juifs, il [son héros] avait l'impression que le mouvement, la souplesse d'esprit, étaient toute la vie. Pour eux, aucun centre de repli ; quand ils auraient fini de tourbillonner sur les surfaces, ils tomberaient et mourraient... » (4).

Après l'opinion sur l'élite des Juifs de New-York.

(1) *E. Schnurmann. *La population juive en Alsace* (1936), p. 145.

(2) Jakob Fromer. *Das Wesen des Judentums* (1905) p. 70.

(3) *Josué Jéhouda. *La terre promise* (1925) ,p. 18

(4) *Ludwig Lewisohn, *op, cit.*, p. 210-211.

voici le jugement de Cerfberr de Medelsheim sur les Juifs allemands. L'auteur appartenait à l'une des meilleures familles juives d'Alsace. Il était le petit-fils du célèbre Cerfberr, l'ami de Malesherbes, qui avait joué un rôle lors de l'émancipation des Juifs ; son père avait abandonné la religion juive et s'était fait baptiser.

« L'Israélite allemand est le type et le prototype
« du Juif tel qu'on le dépeint et que nous le con-
« naissons en général. Il est astucieux, avide et
« rapace ; sans foi et sans loi, quoique d'une dévo-
« tion fanatique, lorsqu'il se trouve dans les der-
« nières rangs de sa nation ; mais s'il prie Dieu, ce
« n'est que pour lui demander le bien-être matériel.
« Il n'est pas vrai qu'il le prie de l'aider à tromper
« le chrétien dans les transactions qu'il fait avec
« lui, mais il n'a pas besoin du secours divin pour
« s'en acquitter avec habileté et succès... Le Juif
« allemand est vain et orgueilleux, fier et vindica-
« tif : il n'a rien perdu des défauts de ses pères.

« Nous avons dit qu'il était intelligent ; prenez
« en effet le Juif le plus dégoûtant, de l'ignorance
« la plus crasse, de l'accoutrement le plus dégue-
« nillé, de la tournure la plus meshaignante (comme
« dirait le pantagruéliste Rabelais), faites-le laver,
« peigner et barbifier, emboîtez ses jambes dans des
« bottes non encore éculées, revêtez ses membres
« d'habits quasi-neufs ; au linge blanc de sa che-
« mise attachez des boutons en faux à 39 sous ;
« faites servir sa tête de champignon à un chapeau
« retapé, recouvrez ses mains galeuses de gants
« beurre-frais, armez-le d'un bâton de sapin peint
« en jonc, surmonté d'une pomme en melchior, glis-
« sez dans sa poche quelques écus, et aussitôt vous
« verrez cette espèce de Quasimodo se redresser

« et se fendre : il aura l'air superbe, le regard assuré.
« le geste vif, la parole arrogante et saccadée, il
« se promènera en dandy sur le boulevard de
« Gand, et, grâce à son baragouin alsacien, à son
« accent étranger, il se donnera pour un baron
« allemand et dînera le même soir au Café de Paris
« aux dépens de sa dupe (1)... Insolent et fier
« quand il est fort ; lorsqu'il est faible, vil et ram-
« pant » (2). Qui ne pense pas, en lisant cette des-
cription, aux Barmat, aux Sklarek, aux Stavisky
et consorts ?

Voici l'opinion de l'historien juif Henri Graetz sur les Juifs de Pologne : « Procédés tortueux,
« finasseries d'avocat, plaisanteries de mauvais
« goût, condamnation prématurée de tout ce qui
« dépasse leur horizon, tels sont les traits caracté-
« ristiques du Juif polonais. Evidemment, ils étaient
« excessivement religieux, pieux, très pieux ; mais
« cette piété même était à base de subtilité et de
« présomption... La probité et la droiture étaient
« aussi étrangères à la plupart d'entre eux que la
« simplicité, le sens de la vérité et la vraie piété »
(3).

Cet avilissement des Juifs polonais, nous le répé-
tons, n'est pas le produit de l'oppression. Napoléon,
dans une lettre au ministre de l'Intérieur, du 29
novembre 1806, constatait avec raison : « Les Juifs
« de Pologne sont vils, malpropres, portés aux
« actes de la plus basse improbité, quoiqu'ils y
« soient puissants, favorisés, et nécessaires pour

(1) +A. Cerfberr de Medelsheim. *Les Juifs* (1847), p. 38-40.

(2) *Ibidem*, p. 17.

(3) *Heinrich Graetz. *Volkstümliche Geschichte der Juden* (10^e éd.) t. III, p. 339.

« tenir lieu de la classe intermédiaire de la société
« qui n'existe pas dans ce pays » (1).

Leur corruption ne provient pas d'une cause extérieure, mais d'une cause intérieure ; ce qui les intéresse, c'est le résultat final et l'utilité d'une chose, qu'elle soit matérielle ou spirituelle. Tout est matière à intérêt, ils ne s'occupent de rien d'une façon désintéressée. Notre opinion est confirmée par M. Kadmi Cohen. « Les choses ne sont pas envi-
« sagées en elles-mêmes, mais au point de vue de
« l'intérêt, de l'avantage que l'on peut en tirer » (2). Puisque c'est son intérêt, le Juif tend à dissoudre nos valeurs économiques, comme nos valeurs sociales et spirituelles ; il dissocie nos éléments vitaux et les décompose. « Nous ne sommes, avoue
« M. Oscar Lévy, que les corrupteurs du monde,
« ses destructeurs, ses incendiaires et ses bour-
« reaux » (3).

Théodore Herzl n'avait pas une meilleure opinion de son peuple. « J'ai enfin trouvé une bonne ins-
« cription pour ma pierre tombale, écrit-il dans
« ses Mémoires : Il avait une trop bonne opinion
« des Juifs » (4).

Généralement, les Juifs n'exercent aucune violence visible contre nos valeurs éthiques, mais ils tâchent de dissocier nos éléments vitaux, d'empêcher la coordination de nos moyens de défense. Ils déchristianisent d'abord, puis ils démoralisent pour enfin judaïser. Ils déchristianisent, par une éduca-

(1) Damas Hinard. *Dictionnaire Napoléon* (1854), p. 286.

(2) *Kadmi Cohen. *Nomades* (1929), p. 89.

(3) *Oscar Lévy dans la préface à Pitt-Rivers. *The world significance of the Russian revolution* (1920).

(4) *Theodor Herzl, *op. cit.*, t. II, p. 436.

tion purement laïque aux enfants, par un enseignement supérieur dans lequel les Juifs accaparent les chaires, par une magistrature dans laquelle ils occupent des charges toujours plus nombreuses. Puis ils démoralisent, par le cinéma, par le théâtre, par la littérature, distribuant, au commencement, le poison au compte-gouttes. Enfin, ils judaïsent, par un bourrage de crâne éhonté, par une propagande de formules creuses, par un soi-disant pacifisme, par la maçonnerie, par la Société des Nations. Tous ces moyens doivent servir à la réalisation du rêve millénaire : le royaume d'Israël. Et, puisqu'on ne peut atteindre ce résultat sans corrompre les non-juifs, il faut corrompre, corrompre, toujours corrompre. Cette tâche doit paraître facile à un peuple qui a été à l'école du grand corrupteur qui s'appelle Talmud.

« Race haineuse, criminelle qui viole toutes les règles de la conscience juridique chrétienne », disait M. Nicolas Markoff, l'excellent connaisseur de l'âme juive, en 1911, dans un discours à la Douma. « La force juive, continuait-il, est une force extraordinaire, presque surhumaine, contre laquelle les particuliers ne peuvent pas lutter ; seul l'Etat est capable de réduire cette force terrible, infernale que je crains énormément » (1). Les événements, les tortures que la Russie subit depuis vingt ans, ont prouvé que M. Markoff avait raison de craindre « cette force terrible, infernale ». Aimables, vils ou rampants, selon les circonstances, « par amour de la paix », aussi longtemps qu'ils sont en minorité, ils deviennent partout des maîtres

(1) *V. Soukhomline, *op. cit.*, p. 196.

persécuteurs lorsqu'ils sont assez forts pour dominer les non-juifs.

*
**

Demandons maintenant l'avis de quelques autorités catholiques, très au courant de la tendance corruptrice des Juifs.

Les pharisiens, prédécesseurs des talmudistes, furent déjà, d'après Mgr Landrieux, « les mauvais
« génies d'Israël, les agents cyniques de sa corrup-
« tion, pour que Jésus les ait traités aussi durement
« qu'il l'a fait. Pour tous les autres, même pour
« Judas, pour le larron, pour les bourreaux, il a
« eu des paroles de miséricorde. Pour eux, il a été
« sans pitié ; il a poussé jusqu'aux extrêmes le
« mépris et la malédiction...

« Quel réquisitoire implacable, ce mardi de la
« Semaine Sainte ! Il étale tous leurs vices :
« orgueil, mensonge, cupidité, fourberie, impureté !
« Par huit fois, il les cravache en plein visage,
« avec cette cinglante formule de l'anathème :
« Malheur à vous, pharisiens hypocrites !... Et il
« termine par cette apostrophe, qui est une dam-
« nation anticipée : Serpents, race de vipères,
« comment échapperez-vous au jugement de la
« Géhenne ? » (1).

Depuis lors, les Juifs se sont-ils amendés ? Le Talmud, plein de préceptes moraux, selon eux, a-t-il exercé une influence salutaire sur leurs âmes, ou bien sont-ils encore et toujours une « race de vipères » ?

Durant dix-neuf siècles, disaient en 1870, les

(1) Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 80-81.

abbés Lémann en s'adressant aux Juifs, dans une lettre à l'*Univers israélite*, « durant dix-neuf siècles, « vous étiez l'immobilité ; le talmudisme vous emprisonnait dans ses entraves et le ghetto était votre asile de silence et de mort. Mais voici que tout à coup, en 1791, votre immobilité a tré-sailli : vos ghettos se sont ouverts ; bon gré mal gré vous avez dû secouer vos entraves talmudiques, et les flots de l'atmosphère vous envahissant de toutes parts, voici que vous n'êtes plus l'immobilité, vous êtes la décomposition. « Oui, vous êtes la décomposition » (1).

L'abbé Charles (ne pas confondre avec le P. Charles) est entièrement d'accord : « Les idées, les moyens et le but de ce peuple, tout est immoral, antisocial, antihumain » (2). « Des êtres à part, dit Mgr Paquet, des créatures marquées d'un stigmaté de honte, un peuple ennemi de tous les autres peuples, mêlé à chacun et ne s'unissant à aucun, faisant de l'usure une profession, de la ruse une vertu, de la haine pour le nom chrétien un devoir » (3).

« Les Juifs, comme Juifs, sont des étrangers dans chaque Etat européen ; comme étrangers ils ne sont rien d'autre que des porteurs de putréfaction, dit le P. Michael. On se trompe si l'on s' imagine que le Juif se contentera de son émancipation. Son idéal est la conversion des goïm, c'est-à-dire la domination mondiale, édifiée sur la base talmudique » (4). Jamais ils ne se conten-

(1) Le P. Théotime de Saint-Just, *op. cit.*, p. 351

(2) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 74.

(3) Mgr L. A. Paquet dans le *Patriote* (de Montréal) du 31 décembre 1937, p. 5,

(4) Le P. Michael, *op. cit.*, p. 405

teront de leur émancipation, d'autant moins que, dans leur aveuglement, les États leur ont donné les moyens de poursuivre leur rêve de domination. « Ayant accaparé les trésors et le pouvoir civil de ce monde, le Juif fait une guerre acharnée, sans merci et sans trêve, à l'Eglise de Jésus-Christ et à tous ceux qui refusent de fléchir le genou devant lui et son veau d'or » (1). « Gorgé d'or et de plaisirs, son influence est une menace pour tout peuple et tout groupement catholique où elle pénètre et domine » (2). « Il est indubitable que les Juifs ont diaboliquement abaissé le niveau de l'homme en ce dernier siècle où leur pouvoir d'avilir a tant éclaté » (3).

Saint Paul exprimait la même opinion en quelques mots : « On vous trouve partout où il y a du mal à faire » (4).

Depuis saint Paul, jusqu'à nos jours, il en est de même. « Au moyen âge, le Juif trahit les chrétiens au profit des mahométans, qui pourtant le méprisent et le maltraitent en Espagne comme en Orient ; il est avec les Albigeois contre les catholiques, comme il sera avec les protestants, comme il est avec les libres-penseurs, les Jacobins, les socialistes et les francs-maçons ; comme il est aujourd'hui avec les nihilistes en Russie. Il est, comme le vautour, sur tous les champs de bataille, non pour se battre, mais pour se rassasier du carnage » (5).

(1) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 11.

(2) Mgr Paquet dans *le Patriote* (de Montréal) du 31 décembre 1937, p. 7.

(3) Léon Bloy. *Le Salut par les juifs* (Ed. Crès). p. 109

(4) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 90.

(5) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1118-1119.

« Les Juifs sont donc, parmi nous, explique Mgr
« de Keppler, évêque de Rottenbourg, comme une
« flèche dans la chair des peuples chrétiens, ils
« en sucent le sang, ils en font leurs valets, grâce
« aux chaînes dorées de leurs millions et grâce à
« leurs plumes venimeuses qui empoisonnent les
« sources de la culture et de la morale en y jetant
« des éléments nauséabonds et purulents » (1).

Ils sont restés les mêmes, depuis l'antiquité jusqu'au moyen âge, et du moyen âge, jusqu'à nos jours ; ils emploient, avec une ténacité digne d'une meilleure cause, les mêmes moyens pour atteindre leur but. « On n'a qu'à considérer la ténacité unique en son genre, dit le P. Weiss, avec laquelle le Juif poursuit le plan qu'il a une fois conçu, son habileté inimitable pour répandre une opinion et la faire adopter, son talent inné pour s'insinuer là où une fois il a jeté les yeux, et on comprendra que les anciens n'ont rien inventé quand ils nous racontent l'art merveilleux avec lequel cette propagande juive avait lieu. Ce caractère des Juifs est exactement le même que celui que l'histoire du moyen âge nous rapporte au sujet de leurs coreligionnaires de cette époque, quand il s'agissait alors pour eux de conquérir une situation exceptionnelle dans la société, à la cour des princes chrétiens, ou des califes mahométans. C'est ce même talent dont ils font encore preuve aujourd'hui dans la rédaction d'un journal, dans la colonisation d'une ville importante, dans la possession d'un réseau de chemins de fer, dans leurs dispositions à s'ingérer dans la puissance financière

(1) Mgr Paul Wilhelm von Keppler. *Wanderfahrten und Wallfahrten im Orient* (1912), p. 313.

« d'un état ou dans la fondation d'une fortune. Déjà
« dans l'antiquité, ils s'entendaient à merveille en
« ces dernières choses » (1).

Les bienfaits n'exercent aucune influence sur leur comportement envers les non-juifs, car, dit le P. Constant, « il n'est peuple au monde qui, plus que
« le Juif, oublie vite un bienfait. Depuis la grande
« trahison du Calvaire, le génie d'Iscaïote a infesté
« la race. Il y a du sang de traître au cœur de tout
« Juif » (2). Pourquoi se feraient-ils des scrupules, puisque « d'après les principes de leur Talmud et
« l'enseignement conforme de leurs docteurs, les
« Juifs ne peuvent et ne doivent pas plus se faire
« un scrupule de tromper et de tuer les chrétiens
« qu'ils n'ont de remords et de repentir d'avoir tué
« le Christ. Suivant la morale talmudique, il n'y a
« que la prudence qui puisse les obliger à s'en abs-
« tenir » (3).

La prudence ne peut les retenir que lorsque les non-juifs sont forts, mais quand ceux-ci se laissent prendre à de vagues formules humanitaires lorsqu'ils permettent aux Juifs de poursuivre leur œuvre de corruption, lorsqu'ils négligent leur devoir de défendre l'héritage de leurs pères, il est évident que le Juif profitera de leur aveuglement.

*
**

La Pologne, où enfin les yeux se sont ouverts, offre un exemple frappant du bien-fondé de notre thèse. Aucun pays, sauf peut-être l'Espagne musul-

(1) Le P. Albert M. Weiss O. P. *Apologie du christianisme*, t. V., p. 184-185.

(2) Le P. Constant, *op. cit.*, p. 133.

(3) Abbé Rohrbacher, *op. cit.*, t. XVI (1858), p. 408.

mane, ne fut au moyen âge plus accueillant pour les Juifs que la Pologne. Pendant plusieurs siècles, ils y trouvèrent un asile, furent au bénéfice de nombreux privilèges, et jouirent même d'une certaine autonomie. Voltaire raconte qu'il y avait, en son temps, près de trois cents synagogues en Pologne. Il prédit qu'à force de multiplier, les Juifs seraient un jour chassés de Pologne, comme ils l'avaient été d'Espagne (1).

Leur nombre augmentant sans cesse, et le partage de la Pologne aidant, leur situation changea dans le dernier quart du XVIII^e siècle et passa par plusieurs alternatives. Lors de la restauration de l'État polonais, après la guerre mondiale, une complète égalité de droits fut établie entre les Polonais et les Juifs ; ces derniers étaient même favorisés, parce qu'on tenait compte de leurs lois concernant le sabbat en stipulant, par exemple, que les élections ne pouvaient avoir lieu un samedi (2).

Quelles furent les conséquences de cette situation exceptionnelle, troublée seulement de temps à autre par des réactions populaires ? Presque 10 % (exactement 9,8 %) de la population est juif. A Varsovie seule, il y a plus de Juifs que dans toute l'Angleterre. Dans l'est du pays, le commerce est presque entièrement entre les mains des Juifs. Plus de la moitié des avocats sont Juifs. La situation est la même pour les médecins. L'influence de tous ces Juifs est-elle bienfaisante ou néfaste ? Voici l'opinion d'un haut dignitaire catholique de ce pays.

Le 7 juin 1934, se présentait au Palais épiscopal

(1) Voltaire. *Histoire de Charles XII*, livre II (Ed. Firmin Didot), p. 54.

(2) Pierre Mignot. *Le problème juif et le principe des nationalités* (1923), p. 77.

de Varsovie, une délégation de rabbins polonais pour prier le cardinal Kakowski de prendre des mesures contre les tendances antisémites d'une partie de la population. Dans sa réponse, le cardinal constatait que l'action des sans-Dieu, les attaques contre la religion chrétienne et l'incitation au mépris du clergé catholique était l'œuvre d'un Juif ; que les livres et revues contre la religion étaient publiés par des Juifs et que la Pologne était inondée de publications pornographiques dont les responsables étaient surtout des personnes appartenant au peuple juif. Puisque la population juive était si solidaire dans la défense de ses intérêts, le cardinal estimait qu'elle devait commencer par être aussi solidaire dans le respect de la foi et de la tradition de la population polonaise. Lorsqu'un des rabbins faisait remarquer que les sans-Dieu étaient communistes, le cardinal répondit qu'ils appartenaient quand même à la jeunesse juive et qu'ils recevaient d'autres Juifs les moyens pour leur propagande. « Employez
« votre influence conclut le cardinal, pour que les
« Juifs de Pologne et de l'étranger ne procurent
« plus les moyens pour favoriser l'agitation commu-
« niste en Pologne, mais pour qu'ils l'emploient en
« faveur de l'économie polonaise » (1).

*
**

Concluons avec Mgr Meurin, archevêque de Port-Louis : « L'Enfer a déchaîné une fois de plus
« les erreurs funestes du paganisme autrefois
« vaincu ; il a appelé sous son drapeau la haine

(1) Reproduit par *Die Weltfront* (1935), t. I, p. 101-104.

« antique de la Synagogue déchue et l'audace exas-
« pérée du peuple déicide, toujours prêt à recom-
« mencer sa guerre acharnée contre le Seigneur et
« son Christ, il a enrôlé dans son armée toutes les
« passions violentes de l'humanité viciée, l'avarice,
« l'orgueil, l'ambition et surtout la luxure » (1).

« Celui qui, devant cette énorme corruption, veut
« encore en appeler à l'amour chrétien, écrivait en
« 1875, la *Germania*, organe catholique d'Allema-
« gne, doit ou bien avoir dormi jusqu'à nos jours
« ou bien ne doit rien comprendre à la situation
« actuelle. Jeter le manteau de la charité chrétienne
« sur toutes ces turpitudes, ne serait pas autre
« chose qu'assister, les bras croisés, au dépouille-
« ment de nos proches, de les voir privés de leur
« maison, de leurs champs, de les voir acculés au
« désespoir, de les voir souvent abaissés à devenir
« les esclaves de la juiverie... On pourrait comparer
« cette attitude, exemple extrême, à celle de quel-
« qu'un qui assiste, dans une forêt, au dépouille-
« ment d'un voyageur par un brigand et qui ne
« voudrait pas déranger le voleur dans ses affaires
« par pur amour chrétien de son prochain » (2).

(1) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 462.

(2) Cité par l'abbé Joseph Rebbert dans l'introduc-
tion à Mgr Konrad Martin, *op. cit.*, p. 14.

VII. FOURBERIE

De tout temps et dans tous les pays, on a reproché aux Juifs non seulement leurs richesses, mais aussi, et surtout, les moyens dont ils se sont servis pour les obtenir. On les a considérés partout comme un peuple dangereux au premier chef pour le pays où ils se fixent en nombre. Un peuple qui se voue presque exclusivement au commerce, qui affectionne surtout le commerce d'argent, qui n'hésite pas devant certaines combinaisons, qu'un mensonge « par amour de la paix » n'embarrasse pas, ce peuple ne peut être qu'un danger commun.

Tout cela : la prédilection pour le commerce, la manière d'exercer ce métier, la tendance à ne pas toujours dire l'exacte vérité, tout cela se trouve déjà dans le Talmud et tout cela était pratiqué même avant le Talmud. Il ne faut jamais oublier, en effet, que si le Talmud a façonné définitivement l'esprit juif, il a été, à son tour, composé lui-même par des Juifs. Le Talmud est une loi composée par des Juifs et dans laquelle leurs qualités et leurs défauts se font jour.

*
**

Au temps de Salomon déjà, la Palestine était un centre commercial très important, sinon le plus important de l'ancien monde. Sept grandes voies tra-

versaient le pays, des entrepôts furent construits en grand nombre. Il est probable que les Juifs se livraient très activement au commerce de transit. Le rabbin Lévi Herzfeld, dans un livre très documenté, se demande où Salomon trouvait les moyens de payer les objets de luxe venant d'Arabie, de Perse et de l'Inde. La production de la Palestine étant peu importante, d'où venaient toutes ces richesses ? Le rabbin Herzfeld ne trouve pas d'autres sources que le commerce de transit, consistant à acheter des marchandises aux caravanes qui venaient en Palestine ou qui la traversaient par l'une des sept grandes voies, et à les revendre avec bénéfice (1).

Déjà à cette époque, ce peuple nomade d'agriculteurs, se transformait en peuple commerçant. Certes, les agriculteurs étaient encore nombreux, mais le gain facile attirait toujours davantage les Juifs. On sait que de longs siècles avant la dispersion définitive, il y avait des Juifs dans toutes les parties du monde connu. Ce n'était certainement pas pour labourer la terre que les Juifs se dispersaient ainsi, mais bien pour faire du commerce. On ne voit pas d'autre motif à cette émigration volontaire.

Lorsque Cyrus accorda aux Juifs la liberté de retourner de Babylone à Jérusalem, les milieux aisés et riches ne partirent point, mais continuèrent à se livrer au commerce. Personne n'obligeait les Juifs à s'occuper du commerce, l'agriculture ne leur était, à cette époque, défendue nulle part. Le développement du commerce, l'extension toujours plus grande du domaine des échanges internationaux

(1) *Levi Herzfeld. *Handelsgeschichte der Juden des Alterthums* (1879), p. 44.

furent la cause de l'émigration des Juifs longtemps avant la deuxième destruction de Jérusalem par les Romains. Au V^e siècle avant notre ère, il y avait déjà des colonies juives tout le long des côtes de l'Asie mineure. Un peu plus tard, il y avait des Juifs dans les îles de Chypre, de Rhodes, de Cos et de Samos, en Egypte, en Italie, en Espagne, en un mot : partout.

Les Juifs étant commerçants dans l'âme, il est tout naturel que les discussions sur tout ce qui concerne le commerce et le prêt d'argent, tiennent dans le Talmud une place importante. Le Talmud exalte le commerce et dénigre l'agriculture. Il n'y a point de pire métier que l'agriculture..., faire du commerce rapporte davantage, dit-il (1). Un Juif se promenait un jour dans un champ de blé, dont les tiges étaient agitées par le vent. Continuez à bouger, dit-il, le commerce rapporte bien plus... Si vous placez cent pièces d'argent dans le commerce, vous pouvez manger de la viande et boire du vin tous les jours, mais si vous mettez votre argent dans l'agriculture, vous ne mangerez que du sel et de l'herbe (2). Il est vrai qu'un autre rabbi dit que le blé qu'on a semé soi-même est béni, mais il ajoute immédiatement : Achetez, et ne fabriquez pas vous-même, mais restaurez si c'est absolument nécessaire ce qu'un autre a construit, et mieux encore, cachez les défauts du bâtiment (3).

Ces contradictions se rencontrent partout dans le Talmud, mais on démêle très bien la pensée réelle du talmudiste. Un exemple : « Le marchand ne doit

(1) Jebamoth 63a

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem*

« pas distribuer aux enfants des épis grillés et des
« noix, car cela les attire chez lui ; les docteurs de
« la loi le permettent cependant. On ne doit pas
« avilir les prix ; les docteurs disent que cela peut
« être expliqué en bien » (1).

Que cela vienne de ses ancêtres d'il y a plus de deux mille ans, que cela soit imprégné dans son cœur par le Talmud, toujours est-il, dit Bernard Lazare, que le Juif actuel est « froid et calculateur, « énergique et souple, persévérant et patient, lucide « et exact, et toutes ces qualités, il les a héritées de « ses ancêtres, les manieurs de ducats et les trafi-
« quants. S'il s'applique au commerce, à la finance, « il bénéficie de son éducation séculaire et atavique, « qui ne l'a pas rendu plus ouvert, comme sa vanité « le déclare, mais plus apte à certaines fonctions » (2).

Il est plus apte à vendre le sucre, le riz, le coton, ou n'importe quel autre produit qu'à les cultiver ; il est plus apte à accaparer le monopole du poivre ou du blé qu'en faire la culture. Il se rend très bien compte qu'en monopolisant, ou seulement en vendant, une denrée de première nécessité, les possibilités de gain sont plus considérables que s'il cultivait la terre. Il gagne davantage tout en restant assis dans son fauteuil de bureau, qu'en travaillant à la sueur de son front. En général, le Juif ne produit pas. Il déplace la matière, il l'accapare ou l'échange, il s'insinue entre le producteur et le consommateur. Tout cela est stérile et n'augmente pas le patrimoine de la communauté. Tout cela n'a qu'un seul résultat : le Juif encaisse.

(1) Baba mezia 60a.

(2) *Bernard Lazare, *op. cit.*, t. II, p. 240.

Les Juifs eux-mêmes constatent que les jeunes qui ont encore à faire leur fortune préfèrent un travail facile qui ne fatigue pas leurs muscles. Aussi y a-t-il « beaucoup de Juifs prêts à faire le commerce du blé, mais peu à le cultiver » (1).

En Italie, il n'y a guère de Juifs dans l'agriculture ; ils ne sont que 9 % dans l'industrie, mais la moitié de la population juive vit du commerce (2).

En Alsace, sur 1.000 agriculteurs il y a un Juif ; sur 1.000 employés et ouvriers agricoles, il n'y a pas même un seul Juif (respectivement 0,09 % et 0,08 %) (3).

En Allemagne, la moitié de la population juive s'adonne au commerce (4) et seulement 1,3 % sont agriculteurs (5).

En Autriche, il y a sur 1.000 Juifs, 437 commerçants, contre 83 parmi les chrétiens ; mais il y a sur 1.000 Juifs, 114 agriculteurs, contre 544 parmi les chrétiens (6). Ces chiffres datent d'avant guerre. Actuellement, le pourcentage serait encore plus frappant, car la plupart des Juifs agriculteurs vivaient en Galicie et en Bucovine.

Et l'on pourrait continuer à l'infini. Notons en passant que tous ces chiffres ont été empruntés à des auteurs juifs.

La tendance des Juifs à ne pas fatiguer leurs muscles et à choisir un métier facile et... rémunéra-

(1) *William Zukerman. *The Jew in revolt* (1937), p. 226.

(2) *E. Eberlin. *Les Juifs d'aujourd'hui* (1927), p. 33.

(3). *E. Schnurmann, *op. cit.*, p. 23.

(4) *E. Eberlin, *op., cit.*, p. 33.

(5) *Arthur Ruppin. *The Jews in the modern world* (1934), p. 136.

(6) *Rudolf Wassermann. *Beruf, Konfession und Verbrechen* (1907), p. 66.

teur se montre aussi dans d'autres professions. A Vienne, en 1935, 85,5 % des avocats étaient Juifs, 75% des banquiers, 70% des dentistes, 51,6% des médecins, mais il n'y avait aucun balayeur de rue juif et, sur 270 couvreurs, il n'y avait pas non plus un seul Juif (1).

Dans une session de la Chambre des Députés de l'Afrique du Sud, le 18 janvier 1937, un député déclarait que 100 % du commerce des diamants, 90 % du commerce de boucherie, 87 % du commerce des spiritueux étaient entre les mains des Juifs. 70 % des médecins, 65 % des avocats de l'Afrique du Sud sont Juifs (2).

Dans le commerce, les Juifs vendent n'importe quoi, pourvu que cela rapporte bien. Dans les *Archives israélites* de 1864 on peut lire que plusieurs marchands d'ornements d'église de Paris sont... Juifs (3).

*
**

Cette prédilection pour le travail facile et de bon rapport a lancé de nombreux Juifs sur une voie lucrative entre toutes, celle du prêt d'argent et de l'usure. Dès l'antiquité, les Juifs ont possédé l'art de gagner la confiance des princes. Depuis Joseph qui gagna celle du Pharaon et qui profita d'une famine pour accaparer les biens des Egyptiens

(1) Georg Glockmeier. *Zur Wiener Judenfrage* (1936), p. 109.

(2) *Patria* (de Noorder Paarl) du 10 mai 1937, p. 16.

(3) *Isidore Cahen dans les *Archives israélites* (1864), p. 1059.

devenant ainsi tributaires de leur roi, il en a toujours été ainsi. Les exploits de son homonyme du temps de Ptolémée Evergète, neveu du grand-prêtre Onias, sont moins connus et méritent d'être racontés.

Il était séduisant, habile, rusé, fertile en inventions et sans scrupules lorsqu'il s'agissait de mener à bien un projet qu'il avait conçu. Il était né pour régner, conclut Graetz. Quoique ne possédant rien, il était parvenu à se faire nommer fermier général. Parti de Jérusalem pour conclure un arrangement favorable aux Juifs, il revint en Palestine avec deux mille soldats, pour recouvrer, avec une brutalité inouïe, le double de la somme réclamée originellement par le roi et qu'il avait promis de faire baisser lorsque ses compatriotes le déléguèrent auprès de celui-ci. Il alla jusqu'à la décapitation des plus riches pour confisquer leur fortune. Joseph aurait été un mauvais Juif s'il n'était devenu fort riche à la suite de ses exploits. Sa vie était des plus déréglées, mais il restait « pieux » et suivait au figuré le précepte de « s'habiller en noir », dont nous avons parlé dans un chapitre précédent (1). S'étant enflammé pour une Égyptienne de mœurs douteuses, il demanda à un ami de la lui amener en secret, parce que la loi du judaïsme lui défendait des rapports avec une femme d'une autre race (2).

Depuis ces deux Joseph, en passant par les hommes de confiance du roi Agrippa et des rois de la péninsule ibérique, jusqu'au fameux Juif Suess Oppenheimer et aux autres *Hofjuden* des princes allemands, jusqu'à Meyer Amschel Rothschild et aux

(1) Cf. p. 96.

(2) *Graetz, *op. cit.*, t. I, p. 297-303.

banquiers qui entouraient Guillaume II, tous avaient toujours de l'or disponible lorsque le prince en avait besoin. Au moyen âge, ils débutaient généralement comme interprètes ou intermédiaires. Ils étaient insensibles aux affronts, si cela était nécessaire, ils recommençaient cent fois leurs démarches, jusqu'à ce qu'ils eussent enfin obtenu, avec la confiance du prince, le moyen de s'enrichir.

La légende d'après laquelle les Juifs auraient été obligés de se livrer à l'usure, parce que le moyen âge leur avait interdit les autres professions est contredite par l'histoire. De tout temps les Juifs ont préféré le commerce de l'argent à toute autre activité.

L'Ancien Testament fait des allusions fréquentes à l'usure, ce qui doit faire admettre que nombre de Juifs s'adonnaient aux prêts d'argent, même lorsqu'ils étaient chez eux. Lorsque Job est ruiné, ses amis disent qu'il doit être bien coupable pour être aussi sévèrement puni.

« Tu prenais sans motif des gages à tes frères,
« Tu enlevais les vêtements aux misérables » (1).

Et Job de répondre, en montrant les autres :

« Ils poussent devant eux l'âne de l'orphelin,
« Et retiennent en gage le bœuf de la veuve » (2).
« On voit des scélérats, arracher l'orphelin à la
[mamelle,]
« Prendre des gages sur les pauvres » (3).

(1) Job XXII, 6

(2) Job XXIV, 3

(3) Job XXIV, 9

Le prophète Amos, en flétrissant la corruption des Juifs de son temps, dit entre autres :

« Ils s'étendent près de chaque autel
« Sur des vêtements reçus en gage » (1).

Parmi les qualités du juste, le prophète Ezéchiel mentionne celles de rendre au débiteur son gage, de ne pas prêter à usure et de ne pas prendre d'intérêt (2).

Jérémie dit des Juifs que

« Du plus petit au plus grand
« Tous se livrent à la rapine,
« Depuis le prophète jusqu'au prêtre
« Tous pratiquent le mensonge » (3).

Le Papyrus d'Oxford montre avec quel soin étaient réglées les relations d'argent entre les Juifs, dans la diaspora égyptienne, quatre ou cinq siècles avant notre ère (4). Napoléon allait encore plus loin en arrière en constatant que « la nation juive est constituée, depuis Moïse, usurière et oppresseuse » (5). Sans remonter jusqu'à Moïse, Bernard Lazare attribue au Talmud une grande responsabilité dans l'avilissement usurier des Juifs. « Le Talmud et les législations antijuives corrompirent profondément le Juif. Conduit par ses docteurs d'une part, par les légistes étrangers de l'autre, par maintes causes sociales aussi, à l'ex-

(1) Amos II, 8.

(2) Ezéchiel XVIII, 7, 8.

(3) Jérémie VIII, 10.

(4) Werner Sombart. *Die Juden und das Wirtschaftsleben* (1918), p. 372.

(5) Damas Hinard, *op. cit.*, p. 285.

« exclusive pratique du commerce et de l'usure, le Juif
« fut avili ; la recherche de l'or, recherche poursui-
« vie sans trêve, le dégrada, elle affaiblit en lui la
« conscience ; elle l'abaissa, elle lui donna des ha-
« bitudes de fourberie » (1).

En effet, on reste stupéfié devant tout ce que les rabbins avancent dans le Talmud, lorsqu'il s'agit de la moralité en affaires. Ils raisonnent comme s'ils avaient été agents de change à Wallstreet ou au Stock Exchange, comme s'ils avaient dirigé une grande banque de spéculation, ou surtout comme s'ils avaient été avocats dans des procès d'usure ou d'escroquerie.

Toutes les multiples prescriptions concernant la moralité en affaires peuvent être résumées en quelques mots que nous empruntons au Talmud : « Mets
« -toi du côté de celui auquel le bonheur sourit » (2). C'est la maxime des hyper-matérialistes. Ceux qui se dirigent d'après ce principe sont capables de tout. Il est vrai que parmi les non-juifs, rares sont aussi les amis fidèles à celui qui est frappé par l'adversité, mais ils agissent alors contre l'honneur, tandis que le Talmud conseille de se tourner du côté de celui qui a le vent en poupe. La morale chrétienne réproouve ce que la morale talmudique conseille.

Avec de pareils principes, tout est permis. Le Talmud raconte à deux reprises (3) l'histoire d'un rabbi qui avait des douleurs et qui s'adressait à une matrone pour être guéri. La femme lui prépare un remède secret pour le jeudi et le vendredi.

(1) *Bernard Lazare, *op. cit.*, t. II, p. 231.

(2) Pesachim 113a

(3) Aboda zara 28a, et Joma 84a.

« Mais, dit le rabbi, que ferai-je le sabbat ?

« — Sois sans crainte, tu n'en auras pas besoin.

« — Mais si j'en avais besoin quand même ?

« — Alors, jure-moi que tu ne révéleras ce secret
« à personne.

« Et le rabbi jurait « Au dieu d'Israël, je ne le ra-
« conterai pas ». Tranquilisée, la femme lui confia
le secret et, dès le lendemain, le rabbi trahissait le
secret à ses disciples.

Mais il avait tout de même juré de ne pas trahir
le secret. Non, répond le Talmud, « il avait juré de
« ne pas trahir le secret au Dieu d'Israël, mais il
« n'avait pas juré de ne pas le trahir à son peuple ».

Les Juifs d'aujourd'hui se désolidarisent-ils
d'avec le rabbi talmudique ? Non, le rabbin Joseph
Bloch nous explique qu'il ne faut pas se formaliser.
« D'un examen des termes du serment, il résulte
« qu'on n'est pas en présence d'un parjure ni d'une
« violation du serment. Le rabbi a soutiré un secret
« de la matrone. Il devait jurer de garder le secret
« et lui donnait le change en ne faisant pas un ser-
« ment et en ne prononçant pas des paroles qui
« constituent un serment. C'était une mystification,
« le rabbi a soutiré un secret, mais il n'y a pas pro-
« fanation du serment. Il s'est permis cette mysti-
« fication dans l'intérêt général » (1).

Après l'attitude du rabbi talmudique et sa défen-
se par un rabbin moderne, faut-il s'étonner qu'on se
soit toujours méfié des serments juifs ? Le Talmud
rapporte une discussion où des rabbis prétendent
qu'on peut mentir, que les frères de Joseph ont

(1) *Joseph S. Bloch, *op. cit.*, p. 329-330.

menti, que Samuel a menti et que Dieu lui-même a menti (1).

Une consultation signée des rabbins d'Alger et relatée dans un arrêt de la Cour d'Alger à la date du 18 juin 1845 (Dalloz 46, 2, 62) affirme que « le serment judiciaire prêté selon la formule d'usage devant les tribunaux français n'oblige pas la conscience de l'Israélite qui le prête, et que le seul serment qui le lie dans son for intérieur, est celui qui est prêté sur le sépher-rab, avec certaines formules usitées et commandées expressément par la loi religieuse » (2). Comment savoir si le Juif en jurant n'a pas omis une de ces « formules usitées et commandées expressément par la loi religieuse » ? L'omission ferait des paroles prononcées non pas un serment, mais une mystification dans le genre de celle du rabbi talmudique.

Malgré toutes ces précautions, il se peut que le Juif sente encore sa conscience trop chargée de promesses et de serments. L'ancien rabbin Drach raconte ce que le Juif doit faire alors pour décharger sa conscience : « Il fait asseoir trois de ses frères qui se constituent aussitôt en tribunal. Devant cette Cour, il expose qu'il se repent de toutes les promesses et de tous les serments qu'il a jamais articulés, et qu'il les rétracte. Ils sont si nombreux, dit-il en terminant sa protestation, que je ne saurais les spécifier, Qu'ils soient donc à vos yeux, comme si je les avais énumérés en détail. Le tribunal, sans autre forme de procès, déclare les

(1) Jebamoth 65b.

(2) Henry Lucien Brun. *La condition des Juifs en France* (2^e éd.), p. 207.

« susdits serments et promesses nuls, de nul effet, « et non avenues » (1).

Cette cérémonie, explique le rabbin Drach, cette annulation des vœux et des promesses, « se fait « pour chaque Juif au moins une fois par an. Com- « munément dans les jours de pénitence, depuis la « la veille du jour de l'an, vers le mois de sep- « tembre, jusqu'à la veille des fêtes des expiations... « Avant que le chantre entonne, à la synagogue, la « première prière de la fête des expiations, trois « hommes réunis en tribunal et placés en tête de « l'assistance, annulent de leur pleine autorité tous « les vœux, les engagements et les serments de cha- « cun de l'assemblée, tant ceux de l'année qui vient « de s'écouler, que ceux de l'année où l'on est entré. « On appelle cela *Kol Nidré*. Quelques rabbins ont « voulu soutenir que cette dernière annulation n'est « valable que pour l'avenir. L'effet, en dernier « résultat, serait toujours le même, puisque cette « cérémonie se répète tous les ans. Mais ils ont été « victorieusement réfutés par d'autres docteurs, qui « prouvent que l'on en profite aussi bien pour le « passé que pour l'avenir » (2).

Ajoutons que *l'Univers israélite* nous révèle inci- demment et sans y prêter attention, que les soirs de *Kol Nidré* les synagogues attirent plus de fidèles qu'à n'importe quel autre jour de l'année (3).

Les Juifs de Pologne ont encore un autre moyen d'échapper à leurs serments. Ils jurent en posant la main sur la Tora, mais au lieu d'appuyer leur main,

(1) +P. L. B. Drach, *Deuxième lettre...*, p. 304.

(2) *Ibidem*, p. 304-305.

(3) *L'Univers israélite* du 10 décembre 1937, p. 237.

ils la tiennent creuse, parce que dans ce cas, le serment est sans valeur (1).

Le Talmud dit d'ailleurs qu'un Juif encourt l'excommunication majeure s'il témoigne contre un Juif devant un tribunal non-juif (2).

Le Schulchan aruch est encore plus affirmatif :
 « Si un Juif est forcé de jurer sans que le Nom
 « [de Dieu] soit profané [c'est-à-dire sans que l'on
 « puisse prouver qu'il ait fait un faux serment],
 « il n'a qu'à annuler le serment dans son cœur,
 « parce qu'il fut forcé de jurer » (3). Ajoutons que le Schulchan aruch ne date pas, comme le Talmud, de l'antiquité, mais qu'il date du XVI^e siècle et qu'il est une adaptation du Talmud aux besoins de la vie pratique.

Ce n'était donc pas sans raisons sérieuses qu'on imposait autrefois aux Juifs un serment spécial. La formule de ce serment et la façon de le prêter avaient été étudiées de manière à ne laisser aux Juifs aucun échappatoire (4). Les Juifs en avaient une sainte frayeur et ils se sont démenés jusqu'à ce qu'on ait abandonné également cette garantie, au courant du XIX^e siècle (5).

Il est bien significatif qu'aussi longtemps que le serment *more judaico* subsista, les Juifs réclamaient

(1) Otto Hauser. *Geschichte des Judentums* (1921), p. 246.

(2) Baba Kamma 113b.

(3) Jore dea 239, 1. (Hagah), d'après Erich Bischoff. *Das Buch vom Schulchan aruch* (1929), p. 91

(4) La formule du serment *more judaico* et les formalités à observer ont été publiées dans Théophile Haliez. *Des Juifs en France* (1845), p. 350-352.

(5) Un arrêt de la Cour de Colmar du 13 janvier 1828 a exposé l'utilité du serment *more judaico*. Haliez, *op. cit.*, p. 352-365.

toujours son application lorsqu'ils avaient des litiges entre eux. Un avocat à la Cour de Paris a constaté que dans les deux tiers des cas où l'on obligeait un Juif à jurer *more judaico*, il transigeait ou même abandonnait complètement sa cause (1).

Mais il fallait faire très attention pour empêcher le Juif de considérer son serment sans valeur, en négligeant l'une des formalités prescrites. Le même auteur relate un exemple typique. Un Juif, plusieurs fois millionnaire, sur le point de prêter un serment *more judaico*, prit la précaution de quitter l'estrade carrée qui se trouve au milieu de la synagogue, et d'aller s'appuyer sur un banc voisin. L'adversaire de l'ingénieux Juif, connaissant ou devinant ce truc pour échapper au lien du serment, fit observer au rabbin que le Juif n'était pas à la place prescrite. Le rabbin reconnut l'exactitude de cette observation et invita le Juif à se mettre à la place consacrée. Celui-ci demanda alors la remise au lendemain, afin de réfléchir à la chose. N'ayant probablement pas trouvé un autre moyen d'enlever toute efficacité à son serment, la réflexion lui profita et le serment ne fut jamais prêté (2).

*
**

Faut-il s'étonner que grâce à de pareils principes les Juifs soient presque toujours mêlés aux gros scandales financiers ?

(1) Hallez, *op. cit.*, p. 249.

(2) *Ibidem*, p. 250.

En Allemagne, il y eut le scandale Léo et Willy Sklarek, le scandale Sklarz, le scandale des deux Kutisker, le scandale des frères Barmat, le scandale des deux Rotter. Rien que ces quelques scandales réunissent neuf Juifs comme auteurs. La population allemande ne comptait cependant pas un pour cent de Juifs. Si les procédés en affaires des non-juifs étaient en proportion avec ceux des Juifs, l'Allemagne aurait dû avoir neuf cents chefs de bande non-juifs responsables de gros scandales financiers.

Il en est de même partout. Stavisky et tant d'autres en France, le scandale de la Compagnie d'assurance Phœnix, en Autriche ; le scandale Barmat-Franck en Belgique etc. Il en a été toujours ainsi. Lorsque les Juifs quittèrent l'Égypte, ils « empruntèrent » des vases d'or et d'argent en songeant dans leurs cœurs : « Si nous devons partir, ne partons pas les mains vides ; le travail de six cent trois mille esclaves durant quatre cent trente années vaut bien un petit salaire » (1). Le Juif a toujours une excuse prête pour expliquer ses mauvaises actions, mais M. Edmond Fleg ne juge pas encore l'excuse suffisante et déclare qu'il s'agissait « d'Hébreux au cœur égyptien », faisant ainsi retomber sur les Égyptiens volés, le défaut d'honnêteté des Juifs.

Plus tard, Tibère expulsa des Juifs, parce que trois d'entre eux avaient commis une escroquerie au préjudice d'une Romaine de grande famille, appelée Fulvie.

Passons encore quelques siècles et nous voyons Voltaire victime d'un banquier véreux. Celui-ci

(1) *Edmond Fleg. *Moïse* (1928), p. 53.

aussi savait s'expliquer avec sa victime. « Il me dit, « écrit Voltaire, que ce n'était pas sa faute, qu'il « n'avait jamais été enfant de Bélial, qu'il avait « toujours tâché de vivre en fils de Dieu, c'est-à- « dire en honnête homme, en bon Israélite ». Com- ment donc ! Et quel fut le résultat de ces déclara- tions aussi charmantes que touchantes ? « Il « m'attendrit, je l'embrassai, nous louâmes Dieu « ensemble et je perdis quatre-vingts pour cent... » (1). Le Juif était arrivé à ses fins !

Il existe un proverbe hébreu : *Leolam Tikkach*, prends toujours ! (2). Ceci explique cela.

*
**

Les catholiques reconnaissent en général l'origine suspecte de la richesse juive et son influence né- faste.

Pierre le Vénérable disait déjà à Louis VII « Ce « que je vous dis des Juifs, ô Roi, est bien connu de « tous. S'ils remplissent leurs greniers de fruits, « leurs celliers de vin, leurs sacs d'argent et leurs « cassettes d'or, ce n'est ni en travaillant la terre, « ni en servant à la guerre, ni en pratiquant quelque « autre métier utile et honorable, mais c'est en « trompant les chrétiens, et en achetant à vil prix. « des voleurs, les objets dont ils se sont emparés. Si « quelque larron, forçant une église, emporte des « chandeliers, des encensoirs, la croix elle-même, « ou les calices, il va chez les Juifs, et jouissant chez

(1) Edouard Drumont. *La France juive* (1886), t. I, p. 238.

(2) *Israel Zangwill dans l'introduction à *Samuel Roth, *op. cit.*, p. 10.

« eux d'une damnable sécurité, non seulement il y
 « trouve un lieu de recel pour ses larcins, mais
 « encore il vend à la synagogue de Satan ce qu'il
 « a pris à la sainte Eglise de Dieu » (1).

« Notre peuple, dit l'abbé Joseph Lémann, Juif
 « converti, apparaît dans l'histoire avec le stigmat
 « éclatant de l'usure » (2), parce que « en tout
 « temps, et dès son berceau, le peuple juif a eu une
 « inclination violente vers les biens de la terre »
 (3).

Cette inclination s'est déjà montrée au désert. Le bétail représentait alors la richesse ; pour les hommes c'était l'étalon des valeurs, de là aussi en latin *pecunia* (argent) de *pecus* (bétail). Le culte du veau d'or n'était autre chose que l'adoration du dieu Mammon (4).

Ce culte du veau d'or prime tout pour les Juifs. Ils ont toujours été avec ceux qui leur faisaient gagner de l'argent et ils ont pleuré leur disparition. Lorsque César fut assassiné, ils remplirent pendant plusieurs nuits la ville de leurs cris. « La cause de
 « ces gémissements est de peu d'importance, dit le
 « P. Weiss, mais elle se laisse facilement deviner.
 « Le génial faiseur de dettes leur avait emprunté
 « des sommes considérables dont la perte était
 « facile à prévoir après sa mort soudaine » (5).

Les prêts aux grands ne suffisaient pas à la rapacité des Juifs : la façon dont ils appauvrissaient

(1) Mgr Meurin, *op cit.*, p. 158-159

(2) †Abbé Joseph Lémann, *op. cit.*, p. 29.

(3) †Abbés Lémann. *La question du Messie et le concile du Vatican* (1869), p. 76.

(4) Anton Orel. *Judaismus der weltgeschichtliche Gegensatz zum Christentum* (1934), p. 55.

(5) Le P. Weiss, *op. cit.*, t. V. p. 188.

le peuple par leur usure amena saint Bernardin de Feltre à propager les monts-de-piété. Dans chaque ville où il trouva des Juifs qui tenaient des maisons de prêt, il prêcha sur les places publiques et ne manqua pas de s'en prendre à leur usure. Dans plusieurs villes, les autorités prirent des mesures appropriées et là où elles manquèrent à leur devoir le peuple s'ameuta pour se faire justice lui-même.

En Espagne, dit l'abbé Balmès, « la nécessité de
« mettre un frein à la cupidité des Juifs, dans l'in-
« térêt de l'indépendance des chrétiens, datait de
« fort loin ; les antiques assemblées de Tolède eu-
« rent plus d'une fois à y tenir la main. Dans les
« siècles suivants, le mal parvint à son comble ;
« une grande partie des richesses de la péninsule
« avait passé entre les mains des Juifs, presque tous
« les chrétiens se trouvaient être leurs débiteurs »
(1).

C'est donc retourner la question en disant que les lois prohibitives du moyen âge avaient rendu le Juif rapace. Au contraire, dit le P. Constant, la rapacité du Juif avait fait « que l'Eglise, que les
« princes chrétiens portassent, maintinssent, ren-
« forçassent des prohibitions qui n'arrêtaient jamais
« assez la rapacité du Juif » (2).

*
**

Quant à leur conception du serment, Mgr Conrad Martin écrit que les légistes juifs admettent « qu'il est permis de faire des réserves et des
« restrictions en prêtant serment ; c'est-à-dire qu'il
« est permis, en prêtant un serment imposé [par les

(1) Abbé Jacques Balmès, *op. cit.*, t. II, p. 174.

(2) Le P. Constant, *op. cit.*, p. 32.

« autorités] de prononcer des paroles, en pensant
« autrement dans son for intérieur et d'annuler
« ainsi, dans son cœur, les paroles que la bouche a
« prononcées » (1).

Si le Juif considère ainsi le serment, que doit-il
penser d'un simple mensonge ! « Si un chrétien te
« demande où tu vas, et si tu dois marcher un mille,
« dis-lui que tu marcheras deux mille » (2).

Ce peuple est « sans patrie, dit Mgr François
« Hettinger, en grande partie sans religion, souvent
« sans honneur et sans scrupules, sans aucune élé-
« vation d'esprit. Il n'aspire qu'à gagner de l'ar-
« gent. Par tous les moyens que leur procurent
« l'éducation, l'hérédité, l'habitude, le raffinement
« et l'égoïsme brutal, il suce l'argent et les valeurs
« de toutes sortes du corps de la nation qui, géné-
« reusement, lui a offert une patrie, à lui qui n'en
« avait point... Ils moissonnent ce que d'autres ont
« semé à la sueur de leur front » (3).

Des résultats pareils n'étonnent plus quand on
sait que « les Juifs foulent aux pieds ceux qui sont
« économiquement plus faibles qu'eux... Bien
« mieux, plusieurs d'entre eux n'ont qu'ironie et
« sarcasme pour les idées les plus nobles et les sen-
« timents les plus élevés... Il faut avoir les yeux
« fermés à la réalité pour ne pas voir les grands
« dangers qui menacent, de ce côté, la civilisation
« et la culture des peuples chrétiens » (4).

(1) Mgr Martin, *op. cit.*, p. 51.

(2) Johannes Buxtorflus. *Synagoga judaica* (1661), p. 660.

(3) Mgr Franz Hettinger. *Aus Welt und Kirche* (1902), t. II, p. 44

(4) Abbé Georg Ratzinger. *Die Volkswirtschaft in ihren sittlichen Grundlagen* (1895), p. 543 ss

Un petit fait divers de la jeunesse du P. Libermann, fils d'un rabbin de Saverne, prouve jusqu'à quel point la tendance à accaparer le bien d'autrui a pris possession de l'esprit juif. « Un jour, lit-on « dans la *Vie du vénérable P. Libermann*, le jeune « Jacob fut envoyé par ses parents chez une voisine « chrétienne, pour lui demander de changer une « pièce de monnaie. Il se sentit inspiré de profiter « de l'occasion, et sut faire glisser dans sa petite « main deux sous habilement dérobés à « l'infidèle », conformément aux préceptes du Talmud. « C'était là, à son sens, un acte de religion dont il « aima ensuite à se glorifier, aux applaudissements « de la famille et surtout de son chef, qui se plut « à voir dans cette pieuse prouesse d'enfant, un « gage de futurs et plus importants exploits » (1).

Changer ces tendances ataviques est bien difficile, car elles ont leurs racines dans la conception juive de la religion. « Il est certain, dit le P. Bonsirven, que le Juif est puissamment armé pour la « conquête économique : plus que tout autre il est « avide de fortune, âpre au gain et il peut justifier « cet appétit foncier par sa conception religieuse. « Il réclame les biens terrestres comme la juste « récompense de ses vertus ; ses qualités de race, « que des siècles de persécution n'ont cessé de « forger et affiner, son intellectualité aigue, son « réalisme, sa mobilité et facilité d'adaptation, son « comospolitisme en font un rival redoutable » (2).

« Là où le droit naturel et la morale chrétienne « parlent de métier ou de profession, le Juif parle « d'affaire. Quand le droit naturel chrétien dit :

(1) *Vie du vénérable Père Libermann*, p. 6.

(2) Le P. Bonsirven. *Sur les ruines du temple*, p. 327.

« travail, le Juif dit : profit. Lorsque nous parlons
« de moyens d'existence, le Juif ne connaît qu'un
« seul but : s'enrichir. Le chrétien se fait agriculteur
« ou artisan, le Juif devient marchand ou spécula-
« teur... Le chrétien pousse la charrue ou manie le
« marteau, tandis que le Juif calcule derrière le
« comptoir d'une banque ou crie et se démène à la
« bourse » (1).

Il est donc bien établi que le Juif est accapareur de l'or, et qu'il est le spoliateur du genre humain.
« Si l'on objecte, dit le P. Constant, que cette afflu-
« ence de l'or, vers le Juif, prouve simplement la
« haute intelligence du Juif, et que sa richesse n'est
« que le prix légitime de la supériorité de son génie,
« nous répondrons que la fraude, que l'usure, que
« l'escroquerie, que l'altération des denrées et des
« monnaies, que l'art, sous toutes ses formes, de
« s'emparer du bien d'autrui, se traduit dans toute
« l'histoire du Juif, par une série de faits indiscutés
« et ininterrompus, qui forment un corps de délit
« permanent, d'une telle évidence qu'il serait pué-
« ril d'en aborder la démonstration » (2).

Le P. Ollivier est plus modéré dans ses expres-
sions, mais le sens de sa déclaration est le même.
« Le Juif parisien — ou plutôt l'Israélite, comme il
« s'appelle lui-même, pour écarter le mauvais re-
« nom qui s'attache à l'autre qualificatif — est un
« homme comme tout le monde, et dont je ne veux
« rien dire de plus que ceci : c'est un habile homme
« qui excelle à gagner de l'argent » (3).

(1) Anton Orel. *Wahre Ständeordnung* (1934), p. 88-89.

(2) Le P. Constant, *op. cit.*, p. 60.

(3) Le P. Ollivier dans le *Correspondant* du 25 novembre 1883, p. 628.

VIII. RICHESSES

Après ce qui précède, faut-il encore s'étonner que depuis qu'il existe une histoire juive, les Juifs aient toujours été parmi les plus riches ? De tout temps et partout, leur richesse est proverbiale.

En voici quelques exemples, puisés uniquement à des sources juives.

Sous Charlemagne, les Juifs avaient prospéré dans le commerce et l'industrie. Leurs richesses contrastaient avec l'état misérable dans lequel le peuple se traînait (1).

Sous Louis le Débonnaire, leur luxe était en proportion de leur fortune et les dames juives étalaient de magnifiques parures (2).

Au XII^e siècle, ils avaient amassé de grandes richesses. Leurs granges étaient remplies de blé, leurs caves de vin, leurs magasins de denrées, leurs coffres d'or et d'argent. Ils possédaient non seulement des maisons, mais aussi des terres et des vignobles. La moitié de la ville de Paris leur appartenait (3) On cite un Juif de Dijon, nommé Salo-

(1) *I. Bédarride, *op. cit.*, p. 140.

(2) *Idem*, p. 86.

(3) *H. Graetz, *op. cit.*, t. II, p. 375-376.

mon, qui était créancier des principales abbayes de Bourgogne (1).

En 1212, le chevalier Etienne de Sancerre donna tous ses biens en gage au Juif Elie de Braie, en garantie d'une somme de quatre-vingts livres parisis, pour laquelle il lui devait chaque semaine un intérêt de deux deniers par livre (2). Et ainsi de suite.

Un Juif avoue que malgré les réactions, malgré les confiscations lorsque leur enrichissement devenait trop scandaleux, les Juifs trouvaient « leur profit à rester en France, et tant qu'on ne les frappait que dans leur argent, ils se consolait, parce qu'ils étaient assez ingénieux pour recouvrer en peu de temps ce qu'ils avaient perdu » (3).

Dans les autres pays il en était de même. A Lisbonne, les Juifs habitaient au moyen âge la plus belle partie de la ville, la rua Nova (4). Le clergé se plaignait de la mauvaise influence que le grand luxe des Juifs exerçait sur le peuple (5).

En Espagne, les Juifs se faisaient également remarquer par le luxe qu'ils étalaient (6). Sous Pierre le Cruel, on remarquait, entre autres, Joseph, fils d'Ephraïm, qui avait une suite de cinquante personnes et un magnifique équipage, chose rare pour le temps (7). Au XIV^e siècle, ils possédaient

(1) * I. Bédarride, *op. cit.*, p. 140

(2) *H. Gross. *Gallia judaica* (1897), p. 502-503. Ce taux correspond à 43 3/4 % l'an.

(3) *I Bédarride, *op. cit.*, p. 105.

(4) *M. Kayserling, *op. cit.*, p. 26.

(5) *Ibidem*, p. 21.

(6) *I. Bédarride, *op. cit.*, p. 191.

(7) *I. Bédarride, *op. cit.*, p. 270.

des fortunes colossales et dans le royaume de Castille le tiers des propriétés leur appartenait (1).

En Angleterre, la richesse des Juifs prit, au moyen âge, de telles proportions que leurs maisons ressemblaient aux palais du roi (2). Dans la première moitié du XVII^e siècle, ils tenaient déjà entre leurs mains le douzième du commerce de l'Angleterre (3). Au commencement du XVIII^e siècle, il y avait à Londres environ cent banquiers juifs avec un revenu de mille à deux mille livres sterling (4).

En Italie, les Juifs étaient puissamment riches au XV^e siècle. On en citait un à Florence qui tenait à lui seul quatre maisons de prêt ; un Juif de Pise entra en concurrence avec lui et l'éclipsa par ses richesses (5).

En Allemagne, en Autriche, partout ailleurs, il en était de même. Les autorités étaient obligées de prendre des mesures sévères contre l'augmentation de la propriété foncière juive ; le peuple, complètement appauvri par leur usure, se vengeait par des atrocités.

Tout ceci ne concerne que le moyen âge et est, nous le répétons, puisé uniquement à des sources juives. A notre époque, la richesse juive, non moins grande, est encore beaucoup plus dangereuse par le fait de l'influence qu'ils exercent, influence qu'ils ne pouvaient exercer au moyen âge.

Disraeli, dans une lettre à lady Bradford, raconte les merveilles d'un dîner chez Bleichröder, le Rothschild de Berlin, « qui vit dans un palais

(1) *Ibidem*, p. 263-264.

(2) *H. Graetz, *op. cit.*, t. II, p. 408.

(3) *Otto Heller. *La fin du Judaïsme* (1933), p. 81.

(4) **Jüdisches Lexikon* (1928), t. II, col. 652.

(5) *I. Bédarride, *op. cit.*, p. 313.

« plus somptueux que tout ce que vous pouvez
 « imaginer. Le repas était servi dans une salle
 « tout en marbre, aux sons d'un merveilleux
 « orchestre, situé dans une galerie dorée... » (1).

Un autre Juif nous apprend qu'il y avait à Vienne, avant la guerre mondiale, cent millionnaires, tandis qu'il y en avait huit mille après la guerre, dont sept mille deux cents appartenaient au peuple élu, en grande majorité venus de l'Est (2), corbeaux qui s'étaient engraisés de la chair des vaincus.

L'augmentation de la richesse juive depuis l'émancipation est extrêmement inquiétante. Les Juifs eux-mêmes ne nient pas la place énorme, tout à fait hors de proportion avec leur nombre, qu'ils tiennent dans tous les domaines. « On compte, dit
 « M. Eberlin, environ deux millions de Juifs, qui,
 « soit dans l'Europe occidentale, soit aux États-
 « Unis d'Amérique appartiennent à la classe bour-
 « geoise. Or, il est incontestable que si ces deux
 « millions de Juifs n'étaient rien il y a cent ans, ils
 « sont beaucoup aujourd'hui. Par leur savoir et
 « par leurs richesses, ils occupent une place qui
 « paraît peu proportionnée à leur importance numé-
 « rique. Comparativement au gros de la popula-
 « tion, ils sont une poignée et cependant ils tiennent
 « un rang tel qu'on les aperçoit partout et qu'ils
 « semblent être légion » (3).

Grâce à la place qu'ils se sont taillée depuis que l'émancipation leur en a fourni les moyens, ils ont empoisonné notre esprit. Le matérialisme, c'est eux

(1) +Disraeli. *Lettres intimes* (1930), p. 239.

(2) *Arthur Trebitsch. *Deutscher Geist oder Judentum* (1921). p. 96.

(3) *E. Eberlin. *Les Juifs d'aujourd'hui* (1927), p. 31-32

qui l'ont apporté au monde ; le capitalisme, qui est en train de nous étrangler, est un enfant de leur esprit ; le dévergondage, conséquence d'une richesse trop vite et souvent mal acquise, nous le leur devons en grande partie ; les menées révolutionnaires, réactions contre leur capitalisme, nous le devons à leurs richesses qu'ils sauront bien défendre, car, dit un banquier juif de New York à l'ambassadeur de Saint-Aulaire, « la révolution n'est
« jamais qu'un déplacement de privilèges, partant
« de richesses. Or, ce qui nourrit notre veau d'or,
« ce n'est pas la création des richesses, ni même
« leur exploitation, c'est surtout leur mobilisation,
« âme de la spéculation. Plus elle change de mains,
« plus il en reste dans les nôtres » (1).

On s'est évertué à abolir toute inégalité entre les hommes, mais on a laissé exister, on a même favorisé, l'inégalité de fortune, nécessaire et salutaire jusqu'à un certain degré, mais nuisible et injuste, lorsque la législation permet la création de fortunes scandaleuses, édifiées en quelques années, non pas par le travail, car le travail n'enrichit que très lentement, après une suite de générations, mais par la spéculation et l'escroquerie. Sous un régime pareil le Juif est vite au premier rang. Il en profite pour anéantir ou pour éliminer ceux qui gênent son enrichissement continu. On voit donc partout les Juifs au premier rang lorsqu'il s'agit de combattre le fascisme ou le national-socialisme, parce que ces régimes empêchent l'enrichissement frauduleux ; ils sont également au premier rang pour défendre la sacro-sainte démocratie, parce qu'il n'existe pas un système qui favorise les combines

(1) Saint-Aulaire. *Genève contre la paix*. (1936), p. 89

et les rapines comme celui de la démocratie parlementaire. Les Juifs en profitent plus que les Aryens, parce qu'aucun autre peuple ne possède une telle proportion d'hommes « habiles à faire foisonner « les millions, et à semer la corruption autour d'eux. « Tout autour de nous, le Juif n'a pas de rival dans « l'art d'exploiter le travail du brachycéphale et de « concentrer ses économies » (1).

On observera qu'il y a en Amérique d'autres fortunes qui ne sont pas moins scandaleuses que celles de certains Juifs. Certes, on peut expliquer l'art américain de créer des fortunes colossales par le fait que le puritanisme est enfant du judaïsme (2), que les deux conceptions présentent beaucoup de traits communs, mais il y a quand même une grande différence entre le millionnaire américain et son collègue juif. L'usage que le multi-millionnaire américain fait de ses millions n'est souvent pas sans grandeur. Les instituts créés par un Rockefeller ou un Carnegie, les dotations grandioses faites à des institutions d'utilité publique dans le monde entier n'ont jamais trouvé leur contrepartie chez les multi-millionnaires juifs. Si le Juif subventionne une œuvre juive, ou crée une œuvre locale d'utilité publique, il ne créera jamais une vraiment grande œuvre d'utilité publique générale.

Les méthodes employées par un Rockefeller ne sont certes pas recommandables, mais il a racheté ses fautes par les œuvres qu'il a créées et soutenues avec sa fortune. Le millionnaire américain, généralement, crée ; le millionnaire juif spéculé. Le Juif

(1) G. Vacher de Lapouge. *L'Aryen* (1899), p. 467.

(2) *La Jewish Chronicle* constate dans son numéro du 26 novembre 1937, p. 10, que les puritains ont appris beaucoup des Juifs.

ne peut subsister que là où d'autres sèment, récoltent, tissent et construisent pour lui. Si les Juifs ne devaient manger que ce que des Juifs ont semé et récolté, le problème juif aurait vite trouvé sa solution par la disparition des Juifs. Si les Juifs ne devaient s'habiller que de ce que des Juifs ont tissé, nos rues offriraient des spectacles extraordinaires. Si les Juifs ne devaient habiter que des maisons construites par des Juifs, les sans-abris seraient légion.

*
**

Faut-il donc perdre courage et se soumettre à l'inévitable ?

« Non, dit Mgr Meurin, nous ne voulons pas être les esclaves des Juifs, et nous ne le serons pas. Nous ne voulons pas être déshérités de notre pays, et nous ne le serons pas » (1).

Alors si vraiment nous ne voulons pas être déshérités, pourquoi ne suivrions-nous pas le conseil de l'abbé Joseph Lémann, en réglant notre conduite d'après celle que les Juifs observaient lorsqu'ils étaient maîtres chez eux ? « Les Juifs, lorsqu'ils étaient possesseurs de la Palestine, ne reconnaissaient à personne, à aucune nation, à aucune religion, le droit d'acquérir la moindre parcelle du territoire sacré. Jamais la loi de Moïse n'eût autorisé un enfant d'Israël à vendre son champ à un étranger. Il n'est donc pas étonnant que les catholiques, devenus à leur tour le peuple de Dieu, aient sauvegardé leur territoire en excluant les Juifs de son acquisition, comme

(1) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 468

« les Juifs avaient sauvegardé leur Terre Sainte
 « en excluant les nations de sa possession. Ce n'est
 « qu'à partir de 1789... que les Juifs commenceront
 « à se plaindre et à crier à l'injustice. Pourquoi ?
 « Parce qu'alors un droit public nouveau, le droit
 « humanitaire, *les droits de l'homme*, aura été subs-
 « titué au droit chrétien. Imprudence qui permettra
 « aux Juifs de devenir propriétaires, et d'envahir
 « tout à leur aise l'héritage du peuple chrétien »
 (1).

Si les autorités ne prennent pas des mesures appropriées « il n'est pas probable, dit Mgr Meurin, « que la terrible oppression subie par les nations « chrétiennes de l'Europe, qui se voient appauvries « par l'usure et l'avarice des Juifs, et se plaignent « de voir les richesses nationales accumulées entre « les mains des grands banquiers, se contentent « de quelques soulèvements antisémitiques » (2).

Mgr Kohn, archevêque d'Olmütz, petit-fils de Juifs convertis, partage les prévisions de Mgr Meurin. « L'iniquité des Juifs aurait-elle dépassé la « mesure ? Le temps serait-il venu où le feu et le « glaive les feront disparaître de la terre ? (3).

Pour éviter ces extrémités, il n'y a qu'un seul moyen aussi longtemps que nous aurons encore des Juifs parmi nous : les empêcher de nuire.

Au XVIII^e siècle, un bénédictin de Saint-Avoid, dom Chais, l'avait déjà conseillé dans une réponse à la question posée par la Société royale des Sciences et des Arts : Est-il des moyens de rendre les Juifs plus heureux et plus utiles à la France ? Dom

(1) +Abbé Joseph Lémann, *op. cit.*, p. 56-57.

(2) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 202-203

(3) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 172.

Chais répondit entre autres : « Les Juifs étant
« des oiseaux de proie, il faut, sans vouloir les
« tuer, leur couper les becs et les serres » (1).

Empêcher les Juifs de nuire, mettre des obstacles à leur enrichissement, voilà le devoir de nos autorités. Si les gouvernements auxquels cette tâche incombe ne font pas leur devoir, « ce ne sera pas, « la première fois, que l'on verra l'indignation « populaire, trop longtemps comprimée, éclater et « commettre contre les Juifs des violences regrettables » (2).

Nous souscrivons donc à la déclaration faite dernièrement par un Juif catholique : « Qu'on donne « aux Juifs non-chrétiens un statut particulier me « semble être de stricte justice » (3). Mais nous faisons un pas de plus et demandons ce même statut particulier pour les Juifs chrétiens. En donnant un statut particulier aux étrangers, les Etats ne demandent pas à quelle religion ils appartiennent, mais de quelle nation, de quel peuple ils font partie. Acceptons donc la proposition de M. René Schwob, mais soyons logiques et appliquons cette mesure de « stricte justice » à tous les Juifs.

(1) Henry Lucien Brun, *op. cit.*, p. 51.

(2) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 464.

(3) †René Schwob dans *Les Juifs* (1937), p. 325.

Faint header text at the top of the page, possibly a title or page number.

Main body of faint, illegible text, appearing to be several paragraphs of a document.

Text at the bottom of the page, possibly a signature or footer.

IX. POUVOIR

Depuis la révolution française, l'influence juive s'est accrue d'une façon de plus en plus rapide. Nous avons déjà cité quelques chiffres concernant l'envahissement de certaines professions. En partant de zéro, les Juifs ont, dans plusieurs pays, déjà dépassé les non-juifs. Non seulement leur nombre, mais aussi l'importance des places qu'ils occupent, sont un danger extrême pour l'avenir des pays occidentaux.

Dans les gouvernements et leur entourage, c'est pire encore. En nous limitant à quelques grands pays, nous notons parmi ceux qui jouent les premiers rôles depuis la guerre, les Reading, les Hore Belisha, les Sonnino, les Samuel, les Melchett, les Sassoon, les Klotz, les Blum, les Hymans, les Zay, les Mandel, les Luzzatti, les Brandeis, les Schiff, les Warburg, les Kahn, les Morgenthau et tant d'autres.

Il y a un siècle à peine, leurs grands-pères, s'ils n'habitaient pas un ghetto de l'Europe orientale, ne demandaient qu'une chose : ne pas être dérangés dans leurs combinaisons ; ils étaient trop heureux de la liberté et de la fameuse égalité civile et politique qu'on leur avait si gracieusement accordées. Certes, ils voyaient plus loin, ils préparaient leur ascension au pouvoir, mais le Juif obséquieux qui

demandait, ne pouvait se muer d'un coup en Juif arrogant qui commandait. Malgré toutes les lois votées, la société avait encore assez de réserves d'énergie pour se défendre. Depuis lors, la corruption, la fourberie, la déchristianisation surtout, ont accompli leur terrible travail.

Dans un monde dominé par le libéralisme, le Juif arrivait facilement à ses fins. Pendant que les uns se complaisaient à abattre de leurs propres mains les travaux de défense que le moyen âge avait érigés, pendant que d'autres ne parlaient que des droits de l'homme en oubliant ses devoirs envers la communauté, pendant qu'on se vantait d'accorder la liberté de propager les idées les plus néfastes, le Juif travaillait patiemment et silencieusement. Il visait les leviers de commande : la magistrature, dont la sagesse de l'Eglise l'avait écarté pendant tout le moyen âge, la politique et le gouvernement, il visait surtout l'éducation pour mieux pervertir les esprits ; et il y réussit.

Maintenant que sa force s'est accrue, il ne travaille plus ni patiemment ni silencieusement. A l'heure actuelle, le Juif est pressé ; il veut franchir, et franchir rapidement, la dernière étape. Il n'est plus le demandeur obséquieux, il relève la tête et réclame impérativement. Il n'y a pas une année qu'un congrès international des anciens combattants juifs a adressé à tous les gouvernements un mémorandum réclamant des mesures pour mettre fin à l'antisémitisme.

Lorsque le Juif ne détenait aucun pouvoir, il ne demandait que la liberté d'opinion. On la lui accorda. Il transforma vite cette liberté d'opinion en liberté de propagande et maintenant il demande la suppression de cette liberté d'opinion à son

profit. Il veut baillonner tous ceux qui se permettent de ne pas être de son avis. Les réclamations des anciens combattants juifs ne visent à rien d'autre. Elles demandent en effet :

- a) des mesures légales contre la haine des races et la propagande antisémite par la plume ou la parole ;
- b) des lois déclarant illégal le mouvement antisémite ;
- c) la dissolution des organisations qui excitent une partie de la population contre l'autre et visent à l'anéantissement économique de citoyens ;
- d) un appui légal de la défense que les Juifs entreprennent de leur cause en autorisant la publication de brochures, journaux, films, etc. (1).

Cette demande est un monument de fourberie et de mauvaise foi. Tout homme raisonnable condamne la haine de race. Est-ce une raison pour restreindre la liberté de plume et de parole ? Désormais, il serait défendu de discuter le judaïsme. L'anéantissement économique de citoyens serait aussi défendu. Pourquoi les Juifs n'ont-ils pas réclamé depuis plusieurs siècles cette excellente mesure ? Ne trouveraient-ils aujourd'hui plus rien à râler parmi les non-juifs ? Serions-nous déjà appauvris à ce point que nos pauvres restes ne les intéressent plus ? Enfin, l'appui légal de la propagande juive que signifie-t-il ? Les Juifs usent et abusent de la liberté qu'on leur a donné de propager leurs idées. Que signifie donc cet appui légal si ce n'est le monopole de la propagande pour tout ce qui intéresse les Juifs ?

Ces exigences cadrent d'ailleurs absolument avec

(1) *La Liberté* (de Fribourg) du 20 juillet 1937.

les demandes formulées par le Kahal de New York : suppression de la fête de Noël dans les écoles et endroits publics des Etats-Unis, mise à disposition de tous les fonctionnaires publics qui attaquent la race juive, suppression dans les bibliothèques des écoles et des universités, de tous les livres que les Juifs jugent offensants pour eux (1).

M. Marcel Bernfeld résume les exigences juives dans des formules plus dangereuses encore :

- a) reconnaissance des Juifs de pays à population hétérogène comme minorité nationale ;
- b) droit d'employer le yiddish et l'hébreu dans les écoles et devant les administrations ;
- c) droit à une organisation et représentation propre (2).

Comme les anciens combattants juifs oubliaient que les Juifs avaient réclamé autrefois la liberté de plume et de parole, pour demander maintenant l'abolition de cette liberté en leur faveur, les Juifs qui exigent la reconnaissance de minorités nationales avec toutes sortes de droits, oublient qu'ils nous ont assuré, depuis la révolution française, qu'ils ne forment pas une minorité ethnique, mais qu'ils sont de purs Français, Anglais, Allemands, etc.

Dernièrement, un député juif au parlement canadien demandait un projet de loi par laquelle un groupe ethnique « calomnié, victime de libelle ou « vilipendé, pourrait traduire ses détracteurs en

(1) Henry Ford. *Der internationale Jude* (1935), p. 252-254.

(2) *Marcel Bernfeld. *Le sionisme* (1920), p. 105.

« justice et s'en faire indemniser » (1). Que signifie cette phraséologie ? Partout un homme ou un groupement vilipendé a le droit de traduire son adversaire en justice. Que signifient donc les mesures exceptionnelles que l'on propose, sinon le baillonnement de la presse non-juive ?

Les Juifs entendent imposer leur volonté en abolissant toute liberté et en menaçant de leurs foudres ceux qui osent se défendre. Nous venons de parler des exigences juives se rapportant à l'abolition de la fête de Noël dans les écoles des Etats-Unis. A la suite de cette campagne, le *Central Catholic* publia un défi porté à la chrétienté par le Juif Israël Rosenstein : « Si les chrétiens s'irritent et veulent « renverser l'ordre donné par la commission scolaire de New York, les forces juives coalisées « peuvent précipiter une terrible catastrophe financière, dont l'issue sera que nous attraperons plus « encore que ce que nous demandons maintenant » (2).

On est donc bien obligé de reconnaître que le Juif n'hésitera devant rien, lorsqu'il s'agit du triomphe de ses idées et de son pouvoir. S'il camoufle ses desseins par des phrases, s'il parle de liberté, de fraternité, d'égalité, il ne pense qu'à la liberté, l'égalité et la fraternité juives ; s'il parle de réconciliation mondiale, de paix universelle, il ne pense qu'à la paix qu'auront les esclaves sous la suprématie juive.

*
**

(1) *Le Patriote* (de Montréal) du 20 novembre 1937, p. 5

(2) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. II, p. 651.

Souvent déjà les Juifs ont cru tenir le pouvoir suprême entre leurs mains, mais chaque fois, il leur a échappé au dernier moment. A notre époque, ils sont bien près du succès final. Cent cinquante ans de complète liberté, de matérialisme et de déchristianisation ont porté leurs fruits. Mais, comme toujours, les signes précurseurs de l'orage qui balayera les Juifs encore une fois, pointent à l'horizon.

Pour se défendre efficacement, il est nécessaire de connaître l'ennemi et de se rappeler quelques vérités.

Le Juif travaille patiemment à la déchristianisation du monde, il l'a toujours fait et il ne cessera jamais de voir dans la foi chrétienne le plus grand obstacle à sa domination spirituelle.

Reuchlin, qui pourtant n'était pas animé de mauvais sentiments à l'égard des Juifs, écrivait déjà au XVI^e siècle que « les Juifs attendent avec impatience le bruit des armes, les guerres et la ruine des royaumes. Leur espoir est celui d'un triomphe semblable à celui de Moïse sur les Chananéens et qui serait le prélude d'un glorieux retour à Jérusalem, rétablie dans son antique splendeur. Ces idées sont l'âme des commentaires rabbiniques sur les prophètes. Elles ont été traditionnellement transmises et inculquées dans l'esprit de cette nation. Et ainsi, de tout temps, les Israélites se sont préparés à cet événement, terme suprême des aspirations de la race juive » (1).

Ces aspirations ne pourront se réaliser que par l'internationalisme, grave danger pour tous les peuples ; danger auquel les Juifs comptent bien résister cependant. « Les peuples individualistes succombe-

(1) D'après Mgr Delassus, *op. cit.*, t. II, p. 690-691

« ront les premiers, dit M. Solomon Goldman. Le
« Juif, si nous le jugeons bien, se maintiendra jus-
« qu'à la fin. Il est un expert en matière de résis-
« tance. Il a déjà souvent vécu dans un monde en
« gestation et en désordre, mais il est toujours resté
« lui-même » (1).

Le Juif pousse donc à une internationalisation dans tous les domaines, parce qu'il croit résister plus longtemps que les autres à l'influence corruptrice d'une Ligue internationale. Le Juif ne vaincra pourtant pas par ses qualités, mais par son endurance. Dans un moment de franchise, Zadoc Kahn, grand-rabbin de Paris, s'est demandé quelle a été la part d'Israël dans la construction de l'édifice de la civilisation, auquel tant de mains ont travaillé. « Israël n'a brillé ni par les arts, ni par la guerre, ni « par les profondes recherches de la pensée philo- « sophique, mais il est du moins un domaine que les « autres peuples lui ont en quelque sorte aban- « donné, et dont il s'est emparé, avec une rare « décision et la claire conscience de ce qu'il faisait, « comme d'un bien sans maître : c'est le domaine « religieux » (2). C'est précisément le domaine dans lequel le Juif nous a causé le plus de mal.

« Les Juifs veulent sauver le monde, dit un autre « auteur juif clairvoyant, et sont devenus malgré « cela une malédiction pour eux-mêmes et pour « leurs hôtes » (3).

Ils deviendront encore une fois une malédiction pour le monde entier, si la Société des Nations qu'ils

(1) *Solomon Goldman. *A Rabbi takes stock* (1931), p. 52.

(2) *Zadoc Kahn. *Discours et allocutions*, t. II (1886) p. 319-320.

(3) *Jakob Fromer, *Der Talmud* (1920), p. 141.

ont prévue et qu'ils ont créée, continue à pousser ses tentacules malfaisantes dans tous les domaines. Ce « paradis de la folie pure » doit plaire aux amateurs de mystifications que sont les Juifs. « La « décomposition de la S. D. N. est ancienne, dit « M. de Saint-Aulaire, elle est même congénitale. « Depuis ses origines, elle aura été la plus auda- « cieuse et la plus néfaste mystification des temps « modernes. Ce n'est pas une opinion, c'est une « constatation » (1). On comprend que les Juifs s'y sentent dans leur élément. C'est un terrain sur lequel ils sont passés maîtres. « La Société des Na- « tions, écrit la *Jewish Chronicle*, reflète non seule- « ment des aspirations de toutes sortes, mais des « idéals spécifiquement juifs » (2). Les Juifs voient déjà miroiter devant leurs yeux éblouis le gouvernement international, la justice internationale et la police internationale dont ils tireront les ficelles. Avec cette triple puissance, ils espèrent obtenir « tout ce qui est nécessaire aux Juifs autant dans « le domaine national qu'international » (3).

Quant à nous, nous avons deux consolations. D'abord, la Ligue est déjà bien malade. Puis, le Juif désorganise tout ce qu'il touche, il s'est de tout temps montré inapte au gouvernement. Les Etats de Juda et d'Israël n'ont jamais joui longtemps d'une grande stabilité. Le Juif n'a pas non plus l'instinct militaire qui conserve les empires. Le caractère juif, tel que Lapouge nous le décrit, est une garantie que son règne sera de courte durée, mais il suffira cependant pour anéantir tout ce que nos pères ont

(1) Saint-Aulaire, *op. cit.*, p. 13-14.

(2) **The Jewish Chronicle* du 17 décembre 1937, p. 8.

(3) *Alfred Nossig. *Integrales Judentum* (1922), p. 77.

édifié. « Le Juif, dit Lapouge, n'a jamais eu le sens
« politique. Il a le tempérament anarchiste, et de-
« puis l'antiquité la plus haute, ce caractère est de
« race chez lui. Jamais les peuples chananéens ne
« sont arrivés à sortir du régime de la peuplade et
« de la cité...

« Le Juif, obéissant à ses aptitudes prodigieuses
« de spéculateur et d'escroc, traite toute affaire
« politique comme une spéculation ou une escroque-
« rie. (1).

Si tout cela ne crie pas vengeance, tout cela crie,
en tout cas, défense. Jules Mirès prévoyait déjà les
suites dans une lettre à Louis Veillot : « Mes
« coreligionnaires sont en train de tenir une telle
« conduite, ils appellent sur leurs têtes des haines
« et des vengeances si terribles, que, fatalement
« une réaction se produira contre eux chez tous les
« les peuples. On voudra les hâcher comme chair
« à pâté » (2).

*
**

S'il y a des catholiques pour refuser obstinément
de voir les dangers qui nous menacent, il y en a
d'autres qui ne ferment pas les yeux devant les
réalités. Inutile d'ajouter que les Juifs les traitent
d'intolérants. Lorsqu'un prince de l'Eglise explique
la psychologie des révolutions (qu'il juge préparées
par un affaiblissement des valeurs morales et spiri-
tuelles et par l'action de l'école laïque) et assure
que des sources personnelles lui permettent

(1) G. Vacher de Lapouge. *L'Aryen* (1899), p. 475-476.

(2) D'après l'Abbé Charles, *op. cit.*, p. 171.

d'affirmer que soixante moscoutaires juifs avaient franchi les Pyrénées pour remplir le rôle d'agents exécuteurs, Son Eminence s'attire les foudres de M. Raymond-Raoul Lambert. Comme ce dernier s'était érigé ailleurs en profond connaisseur de la langue de Voltaire, il s'attribue ici le rôle de censeur du cardinal Baudrillart : « de telles paroles
« de combat sont déplacées dans la bouche d'un
« prêtre... Nous [les Juifs] nous imposons comme
« premier devoir, au seuil de notre temple, d'oublier
« les passions mauvaises qui peuvent nous diviser
« comme citoyens ». Et comme il est actuellement de mode parmi les Juifs de crier au fascisme et au nazisme, dès qu'on ne partage pas leurs opinions, le cardinal n'y échappe pas non plus. « Il manquait,
« écrit M. Raymond-Raoul Lambert, à notre docu-
« mentation une variation chrétienne sur le thème
« malfaisant de Nuremberg » (1). Un an plus tard, M. Raymond-Raoul Lambert y revenait encore en parlant de la « passion mauvaise » du cardinal qui était « décidément incorrigible » (2). Incorrigibles, nazistes, injustes et sans charité, tous ceux qui ne s'inclinent pas devant les vérités annoncées comme telles par les Juifs. Rendons donc hommage à ceux qui n'ont pas hésité à reconnaître le danger qui nous menace.

Le P. Ratisbonne, Juif converti, disait il y a quatre-vingts ans, donc cinquante ans à peine après l'émancipation : « Naturellement habiles, ingénieux
« et possédés par l'instinct de domination, les Juifs
« ont envahi graduellement toutes les avenues qui
« conduisent aux richesses, aux dignités et au pou-

(1) **L'Univers israélite* du 2 octobre 1936, p. 49

(2) **L'Univers israélite* du 10 septembre 1937, p. 24.

« voir. Leur esprit s'est peu à peu infiltré dans la
« civilisation moderne. Ils dirigent la bourse, la
« presse, le théâtre, la littérature, les administra-
« tions, les grandes voies de communication sur
« terre et sur mer ; et, par l'ascendant de leur for-
« tune et de leur génie, ils tiennent enserrée à
« l'heure qu'il est, comme dans un réseau, toute la
« société chrétienne » (1).

Mgr Delassus explique comment le Juif est ar-
rivé à ses fins. « Grâce à l'égalité civile et à l'égalité
« en toutes choses avec les chrétiens, les Juifs ont
« vu disparaître la digue qui les avait contenus
« jusque là ; et alors, à l'égal d'un torrent dévas-
« tateur, ils ont fait irruption partout et se sont
« emparés de tout ; des banques, du commerce, de
« la presse et des charges les plus importantes dans
« la diplomatie, dans l'administration politique,
« dans l'armée, dans l'enseignement ; tout est tom-
« bé entre leurs mains ou dans les mains de ceux
« qui dépendent d'eux. Et maintenant la société
« chrétienne rencontre dans les principes de 89,
« dans les *droits de l'homme* qui sont inscrits dans
« les constitutions des Etats, le plus grand empê-
« chement à secouer le joug juif qui lui est imposé
« sous le couvert de la *liberté* et de l'*égalité* » (2).

« L'on se trompe, dit le P. Michael, si l'on s'ima-
« gine que le Juif se contentera jamais de l'éman-
« cipation qu'on lui a accordée. La guerre sainte
« est son devoir. L'idéal est la conversion des *goïm*,
« c'est-à-dire la domination du monde basée sur les
« principes talmudiques » (3).

(1) + Le P. Ratisbonne. *La question juive* (1858), p. 9.

(2) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. II, p. 486-487.

(3) Le P. Michael, *op. cit.*, p. 407.

« Désormais dans la place, insiste l'abbé Charles, « non plus toléré comme étranger, mais jouissant « de tous les droits civils et politiques, notre ennemi « héréditaire va voler de conquête en conquête » (1).

Mgr Landrieux confirme cette constatation : « Le Juif a revendiqué tous les avantages de l'é- « mancipation, il en a esquivé les charges, et, grâce « à la solidité de sa race et à l'imprévoyance de la « nôtre ; grâce à sa souplesse, à sa force de résis- « tance, à ses facultés géniales de propagande, à « ses aptitudes merveilleuses d'organisation pour « pousser une idée, pour travailler l'opinion ; grâce « à son énergie patiente, tenace, opiniâtre, en moins « d'un siècle, il a mis la main sur tous les ressorts « de notre vie sociale et politique. Il a accaparé « toutes les ressources vives de la nation, et, maître « du pays, il s'y installe comme dans une autre « terre promise où, bientôt, il n'y aura plus de place « que pour lui » (2).

En proclamant l'égalité entre les Juifs et les non-juifs, on rendait inévitable ce qui est arrivé. « De- « puis un siècle, la révolution aidant, les Juifs se « sont mis avec une ardeur nouvelle à poursuivre « l'idéal de leur race, et à s'emparer pour cela de « toutes les forces vives des peuples qui ont eu « l'imprudence de les admettre chez eux sur le pied « de l'égalité, usant à leur égard de la morale chré- « tienne, tandis que les Juifs ne connaissent que la « morale talmudique » (3).

« Aucun homme sensé, dit Mgr Hettinger, ne

(1) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 110.

(2) Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 63-64.

(3) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1124.

« pourra nier que l'envahissement de l'élément juif
« provoquera une crise sociale des plus redouta-
« bles » (1).

Quel est, en effet, le programme des meneurs juifs ? Le P. Fahey répond : « Leur but est la
« soumission de toutes les nations au peuple juif,
« grâce à laquelle la félicité future sera assurée par
« le Messie » (2).

La félicité par la soumission aux Juifs ; l'idéal, non seulement de nos jours, mais de tous les temps. Saint Jérôme, déjà, en mettant les Juifs et les chrétiens judaïsants sur le même pied, déclarait que « les Juifs et les chrétiens judaïsants se promet-
« tent pour la fin des temps la restauration de la
« ville de Jérusalem. Alors... on pratiquera de nou-
« veau la circoncision, on immolera des victimes, on
« observera tous les préceptes de la loi ; ce n'est
« pas les Juifs qui deviendront chrétiens mais les
« chrétiens qui deviendront Juifs » (3).

A ceux qui par amour d'Israël, par aveuglement, ou pour d'autres raisons encore, ne veulent pas comprendre, Mgr Meurin assure que le mot d'ordre des Juifs sera toujours *divide et impera*. « Dé-
« truire le christianisme par les chrétiens eux-
« mêmes et obtenir le pouvoir suprême, le *Kether-*
« *Malkhuth* [la couronne royale] du monde, par
« des adeptes de leurs mystères, voilà la politique
« que les Juifs suivront dorénavant » (4).

« Ayant accaparé les trésors et le pouvoir civil

(1) Mgr Franz Hettinger, *op. cit.*, t. II, p. 118-119.

(2) Le P. Fahey dans the *Catholic Times* du 17 septembre 1937,

(3) D'après le P. M.J. Lagrange O.P. dans le *Correspondant* du 10 avril 1918, p. 12-13.

(4) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 153-154.

« de ce monde, le Juif fait une guerre acharnée.
« sans merci et sans trêve, à l'Église de Jésus-
« Christ et à tous ceux qui refusent de fléchir le
« genou devant lui et son veau d'or » (1).

L'abbé Augustin Lémann est entièrement du même avis : « En voyant s'accroître tous les jours
« l'énorme puissance financière des Juifs, leurs in-
« trigues, l'escalade qu'ils font de toutes les pre-
« mières places dans les principaux Etats, leur
« entente d'un bout du monde à l'autre, on n'a plus
« de peine à admettre et à comprendre comment ils
« pourront contribuer à l'établissement de la puis-
« sance formidable de l'Antéchrist » (2).

Le P. Bonsirven, toujours très modéré lorsqu'il s'agit de critiquer les Juifs, arrive cependant quant au sens, exactement à la même conclusion : « Il n'y
« aura plus d'idolâtres ni d'impies sur la terre, tous
« prieront l'Unique et lui obéiront ; forme plus par-
« ticulariste, ce règne sur les âmes s'accompagnera
« d'une hégémonie temporelle d'Israel, qui domine-
« ra sur les autres nations, en une théocratie mon-
« diale... Le sentiment général, orthodoxe et tradi-
« tionnel, ne sépare jamais l'établissement du règne
« de Dieu de la restauration et de la domination
« mondiale d'Israël : Dieu règnera à Sion, devenue
« capitale du monde » (3).

Déchristianisation, domination religieuse et nationale marchent de pair. « Ce peuple, dit le P.
« Weiss, qui n'a plus de patrie depuis bientôt deux
« mille ans, qui est partout chez lui, parce qu'il n'y
« est nulle part, veut ravir à l'humanité toute en-

(1) *Ibidem*, p. 11.

(2) Le P. Théotime de Saint-Just, *op. cit.*, p. 435.

(3) Le P. Bonsirven. *Sur les ruines du temple*, p. 178-179.

« tière patrie et foyer, pour se venger d'avoir perdu
« les siens » (1).

Ils y ont réussi. « En ce moment, constate le P.
« Bonsirven, les Juifs détiennent, dans presque tous
« les pays où ils sont répandus, une influence con-
« sidérable, certains disent même une vraie prépon-
« dérance. Incontestablement, dans le domaine éco-
« nomique (finance et haut commerce), dans le
« monde politique, dans les milieux scientifiques et
« littéraires, dans la presse, le cinéma... ils possè-
« dent une puissance dont la pression se fait sentir
« et agit, comme une composante déterminante, sur
« le mouvement général de la civilisation mondiale »
(2).

En Amérique, où les rapprochements intercon-
fessionnels sont plus développés que chez nous,
d'assez nombreux Juifs ont même réussi à devenir
professeurs dans des collèges chrétiens (3). Dans
la ville de Hammonton (New Jersey), les chrétiens
ignorent à un tel degré le sens des enseignements
talmudiques, qu'ils ont contribué pour les trois
quarts aux frais de construction d'une synagogue.
(4).

On oublie que tout rapprochement est utilisé par
les Juifs pour renforcer leur emprise sur la grande
masse. Un Juif qui se cachait sous le nom de Picco-
lo-Tigre, conseillait déjà aux membres de la Vente
de Piémont, de placer leurs associations de musi-
que et autres sous la direction d'ecclésiastiques :
« Mettez-les, disait-il, sous la houlette d'un prêtre

(1) Le P. Weiss, *op. cit.*, t. II, p. 72.

(2) Le P. Bonsirven. *Juifs et chrétiens*, p. 207.

(3) *Ibidem*, p. 213.

(4) **The Jewish Chronicle* du 16 juillet 1937, p. 10.

« vertueux, bien noté, mais crédule et facile à
« tromper » (1).

De nos jours, les Juifs suivent exactement le même précepte.. Ils se servent des religieux et des laïcs « vertueux mais crédules » pour propager un esprit « judéo-chrétien ». Ils se servent d'eux pour jeter la poudre aux yeux des chrétiens, qui, victimes d'une fausse charité regardent les Juifs comme de pauvres innocents, persécutés par les méchants antisémites, au lieu de reconnaître que « l'intellect
« chrétien est chaque jour plus contaminé par les
« bacilles de l'esprit et de l'art juifs. Journallement,
« dit l'abbé Senn, notre peuple est empoisonné par
« la presse et la littérature juives, par la boue et les
« ordures juives, par le théâtre juif et par les revues
« juives. Journallement de prodigieuses valeurs
« chrétiennes sont submergées par une inflation spi-
« rituelle...

« Le problème juif est plus grave que les non-ini-
« tiés le pensent..., il est devenu le problème le plus
« brûlant pour une chrétienté qui ne voudrait pas se
« contenter du rôle d'esclave dans un monde domi-
« né par les Juifs...

« Il est monstrueux que le peuple n'est pas ren-
« seigné sur la question juive. Il trébuche dans
« l'obscurité. On lui cache la vérité ; j'irai même
« jusqu'à dire que la vérité lui est soustraite... Il
« faut lui révéler le mal causé par son adversaire,
« pour lui faire comprendre la nécessité de se dé-
« fendre » (2).

Cette défense est urgente, car, on voit partout le

(1) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. II, p. 409.

(2) Abbé Wilhelm Senn dans le *Schildwache* (1929-1930), p. 285-286

programme des Juifs se réaliser dans toute son ampleur. Le Juif reste ce qu'il a toujours été. « Si les pharisiens n'ont pas hésité à crucifier le Christ, observe Mgr Meurin, ils [les Juifs] n'hésiteront pas non plus à persécuter les chrétiens dont la foi spirituelle est en opposition directe avec leurs espérances temporelles » (1).

« Le Juif est un oiseau de proie », dit l'abbé Charles (2). Il est comme le vautour, sur tous les champs de bataille, non pour se battre, mais pour se rassasier du carnage », dit Mgr Delassus (3). « C'est un fait que le Juif s'est abattu comme un fléau sur notre pays », confirme Mgr Landrieux. (4). Nous avons l'Orient depuis longtemps sur le dos, dit le P. Weiss, comme l'antilope le lion, grâce à la stupidité que nous avons commise en les émancipant » (5).

« Le Juif, dit le P. Ollivier, reste partout ce qu'il a toujours été partout, un être équivoque, justement suspect, malheureux, mais moins à plaindre qu'à redouter » (6). « Son regard se pose sur le monde comme l'œil d'un faucon, dit Mgr Hettinger, sa démarche est prudente, sa bouche sait flatter ou se taire au moment opportun, son visage démontre perspicacité, réflexion et calcul, tout son être respire l'opiniâtreté et l'énergie, poursui-

(1) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 9.

(2) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 77.

(3) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1119.

(4) Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 63.

(5) Le P. Weiss. *Apologie des Christentums*, t. IV, 1^{re} partie, (1896), p. 151. Ce passage ne se trouve pas dans la traduction française.

(6) Le P. Ollivier dans le *Correspondant* du 25 novembre 1883, p. 645.

« vant par tous les moyens la réalisation du but
« qu'il veut atteindre ». (1).

*
**

Sur le terrain politique, La Tour-du-Pin constate que les Juifs sont restés une nation, que cette nation est persuadée que l'empire du monde lui appartient et qu'elle n'a moyen de le réaliser que par la corruption des esprits, qui amènent la décomposition sociale (2).

« Le Juif est satanique dans la destruction, dit
« l'abbé Charles. Voulant tout détruire : peuples,
« lois, institutions, gouvernements, en un mot tout
« ce qui n'est pas lui, il se montre chez tous les
« peuples et tant qu'il ne sera pas le maître absolu
« la révolution y sera en permanence » (3).

« La doctrine antisociale du talmudisant est la
« mort de la civilisation chrétienne », continue
Mgr Delassus (4).

« Ce peuple, dit le P. Lagrange, auquel on répète
« sans cesse qu'il a été persécuté, moqué, bafoué
« durant des siècles par les chrétiens, qu'on à habi-
« tué ainsi à mêler des instincts de revanche au
« zèle de ses intérêts, à sa fidélité envers son Dieu,
« gardera-t-il son sang-froid dans l'enivrement
« d'une telle espérance ? Ne doit-il pas souhaiter
« passionnément d'humilier à son tour le christia-
« nisme, de se venger, et sans représailles sanglan-
« tes. par l'ascendant qu'il a conquis, de tant d'op-

(1) Mgr Hettinger, *op. cit.*, t. II, p. 576.

(2) La Tour-du-Pin la Charce. *Vers un ordre social chrétien* (1907), p. 347.

(3) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 73.

(4) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1125.

« probres et de douleurs ? Les âmes très nobles et
« très hautes ne sont sans doute pas beaucoup plus
« nombreuses dans Israël qu'ailleurs... ; on entre-
« voit donc la réponse et le danger » (1).

Malgré tous ces dangers, « nous autres Français,
« dit le P. Ollivier, nous nous sommes pris d'un bel
« amour pour les fils d'Israël, et nous avons entre-
« pris une croisade universelle en faveur de cette
« part si intéressante de l'humanité opprimée. Tant
« que nous nous sommes contentés de faire des
« expériences libératrices à domicile, c'est-à-dire
« sur notre propre territoire, le monde s'est borné
« à hausser les épaules en nous avertissant toute-
« fois que les événements nous réservent d'amères
« déceptions. Mais nous n'avons pas su en rester
« là : nous avons d'abord, dans la presse, donné
« des conseils de tolérance et même de pleine libé-
« ration à des gouvernements qui ne nous deman-
« daient rien et s'étonnaient que des écrivains
« d'apparence grave, commissent cette légèreté
« tout comme des gens du vulgaire. Puis notre di-
« plomatie s'en est mêlée, compromettant le nom et
« le prestige de la France dans des aventures d'une
« issue difficile à prévoir. Alors, il faut bien l'a-
« vouer, on a commencé à se défier de nous, même
« aux lieux où nous étions les plus sympathiques »
(2).

Devant la lumière qui se répand de plus en plus sur les intentions dominatrices des Juifs, leurs défenseurs finiront par se rendre compte de leur erreur et par reconnaître que « la saine raison

(1) Le P. Lagrange dans le *Correspondant* du 10 avril 1918, p. 20-21.

(2) Le P. Ollivier dans le *Correspondant* du 25 novembre 1883, p. 642.

« commande d'enlever au Juif toute influence sur
« la formation des esprits et sur la direction des
« affaires. Que les particuliers lui ferment leurs
« salons ,et que l'Etat l'exclue des bureaux de son
« administration » (1).

Le meilleur souhait que nous pouvons exprimer
aux Juifs est qu'ils ne voient pas la réalisation de
solutions plus graves.

(1) Mgr Simon Deploige. *Saint Thomas et la ques-
tion juive* (1902), p. 58.

X. LE TALMUD

Dans les pages qui précèdent, nous avons reproduit quelques textes talmudiques renseignant le lecteur sur certaines idées rabbiniques. Ayant donné ailleurs une description détaillée du Talmud (1), nous nous bornerons ici à citer quelques opinions générales, émises par des Juifs, pour donner ensuite la parole à des membres du clergé catholique.

Lorsque des Juifs critiquent le contenu du Talmud, d'autres Juifs les accusent d'avoir perdu la foi. Commençons donc par les déclarations d'un rabbin, auteur d'une plaquette intitulée *Lichtstrahlen aus dem Talmud* (Rayons lumineux du Talmud). Dans cette plaquette de très petit format, le rabbin a réuni, en quelques dizaines de pages, un choix de maximes cueillies dans les douze gros volumes du Talmud. Quoi qu'il se pose en défenseur du saint livre, le rabbin écrit dans l'introduction : « Nous
« sommes loin de nier que le Talmud contient bien
« des pages moralement contestables. Nous ne vou-
« lons pas faire passer le Talmud pour plus beau
« qu'il n'est en réalité, et nous nous sommes déjà
« souvent prononcé contre ces travestissements
« méthodiques et ces embellissements qui sont de-

(1) *Israël, son passé, son avenir*, p. 41-69.

« venus un procédé habituel de la publicité juive » (1).

Certes, le rabbin avance ailleurs une explication et une excuse ; on n'est pas talmudiste pour rien. « La littérature chrétienne et toute autre littérature contemporaine, pourraient se féliciter si leurs mauvais côtés étaient éclipsés par une aussi grande lumière, comme c'est le cas du Talmud » (2). Ici, le rabbin Stern ne pose pas bien la question. De nos jours encore, le Talmud, d'après le grand-rabbin Trénel, directeur du séminaire rabbinique, « est un objet de vénération pour les Israélites dont il est le code religieux » (3). Il ne faut donc pas comparer le Talmud avec « la littérature chrétienne ou toute autre littérature », mais avec les Evangiles qui sont pour les chrétiens « un objet de vénération et un code religieux » au même titre que le Talmud pour les Juifs. On ne compare que des choses de valeur égale. Or, nous défions n'importe quel rabbin de nous montrer dans les Evangiles des passages immondes et haineux dans le genre de ceux qu'on trouve à profusion dans le Talmud.

Ce n'est pas sans raison que, du côté juif, on a toujours tâché d'empêcher les non-juifs de prendre connaissance du Talmud qui, lui-même, déclare déjà qu'il est défendu de renseigner les non-juifs sur les préceptes de la foi.

« Il est défendu de communiquer les paroles de la Tora à un non-juif » (4). « Si un non-juif s'occupe de la Tora, il mérite la mort, car il a été

(1) *Jakob Stern. *Lichtstrahlen aus dem Talmud* (s. d.), p. 6

(2) *J. Stern dans la *Neue Zeit* (1894), t. II, p. 536.

(3) D'après Gougenot des Mousseaux, *op. cit.*, p. 80.

(4) Hagiga 13a.

« dit : J'ai donné un précepte à Moïse comme héritage. C'est donc un héritage pour nous et non pas pour eux » (1).

Au moyen âge, les Juifs pouvaient empêcher les non-juifs de se rendre compte du contenu du Talmud. Après l'invention de l'imprimerie, cela devint plus difficile. On usait alors de toutes les ruses, jusqu'à laisser certains passages en blanc (2). Encore en 1659, le *Jalkut chadash*, un livre rabbinique, dit qu'il « est défendu d'initier un non-juif aux secrets de la loi. Le Juif qui agit ainsi est coupable, comme s'il dévastait le monde et s'il reniait le saint nom de Dieu » (3).

Ce système de défense étant devenu impraticable de nos jours, les Juifs vont jusqu'à nier des textes absolument authentiques. Il nous est arrivé de publier un texte talmudique et d'être attaqué par un rabbin déclarant ce texte « détestable », mais forgé de toutes pièces. Après que nous eûmes apporté des preuves irréfutables de son authenticité, le rabbin critiquait trois mots qui ne changeaient rien au sens et déclarait le texte non plus inventé, mais « inauthentique », parce que le traducteur juif avait « sans doute trahi le texte ». En proclamant bien haut qu'une citation est inexacte ou forgée de toute pièces, on espère semer le doute dans l'esprit des lecteurs non avertis.

D'autres Juifs voudraient se débarrasser de ce Talmud compromettant. Vers 1800, des Juifs de Hollande avaient publié une résolution de ne recon-

(1) Synhedrin 59a.

(2) Voyez des détails dans *Israël, son passé, son avenir*, p. 60-61.

(3) *Jalkut chadash* fol. 171, 2, d'après Eisenmenger. *Entdecktes Judentum* (1700), t. I, p. 609.

naître que la pure religion de Moïse et de rejeter les instructions qui, jusque là, étaient appelées lois talmudiques (1). Un peu plus tard, un congrès général fut projeté pour réunir à Lunéville des représentants de divers pays. Ces projets n'eurent pas de suite et l'assemblée du grand sanhédrin, convoquée par Napoléon, fit tout autre chose que de rejeter le Talmud. On prit des résolutions ambiguës et vraiment « talmudiques » et rien ne fut changé.

Actuellement, ou bien les Juifs, comme nous venons de le voir, nient tout simplement ce qui ne leur convient point, ou ils tâchent d'arranger les choses chacun à sa manière.

Dans les *Archives israélites*, on peut lire que tout esprit qui « prétendrait immobiliser les errements « talmudiques, ferait obstacle à l'avenir du judaïsme et doit être écarté » (2). Iassudo Bédarride propose « d'accepter ce qu'il y a de bon dans le « Talmud, dans le sens le plus large, et de n'attribuer ce qu'il peut y avoir de mauvais qu'à l'aberration de quelques esprits » (3).

Ce serait en effet commode, mais quelle autorité établira ce qui est bon et ce qui est mauvais ? Nombreux sont d'ailleurs les Juifs qui prétendent que tout est bon. L'historien juif, Henri Graetz, écrit : « Le Talmud a été l'éducateur de la communauté juive, dans tous les pays de la diaspora et « son éducation n'a pas été malfaisante » (4).

(1) +Abbé Joseph Lémann. *Napoléon 1^{er} et les Israélites* (1894), p. 9.

(2) **Archives israélites* (1868), p. 533, d'après Mgr Delassus, *op. cit.*, t. II, p. 637.

(3) *I. Bédarride, *op. cit.*, p. 447.

(4) *H. Graetz, *op. cit.*, t. II, p. 173.

L'Univers israélite confirme l'opinion de Graetz, en appelant le Talmud, le grand éducateur du peuple juif (1). « Le Talmud seul, dit M. Lazare Goldschmidt, a su conserver au peuple déraciné... sa fraîcheur primitive et la plénitude de sa force nationale » (2). M. Baruch Hagani surenchérit : « sa législation... représente, dans la plupart des domaines, un progrès notable sur celle de la Bible ; sa morale est plus raffinée, sinon plus pure, et sa théologie d'une plus grande élévation spirituelle... » (3).

D'autres Juifs, plus clairvoyants, ou peut-être plus francs, ne sont pas aussi enthousiastes.

« Il n'y a pas de salut pour la résurrection des vérités fondamentales du judaïsme, aussi longtemps que les Juifs eux-mêmes ne l'auront [le Talmud] rejeté, condamné, renié à la face des peuples » (4). « Le Talmud a soutenu les Juifs comme la corde soutient un pendu » (5). « Le joug de la loi a entravé la religiosité » (6). « Les interprétations forcées et subtiles conviennent au maintien de la loi » (7). « Toutes les preuves talmudiques reposent sur des arguties » (8). « Ce livre de plomb » (9). « Dans les cerveaux trop exercés à cette gymnastique [talmudique] intel-

(1) **L'Univers israélite* du 22 novembre 1935, p. 137.

(2) *Lazarus Goldschmidt. *Der babylonische Talmud*, t. I (1930) p. V -VI.

(3) *Baruch Hagani, *op. cit.*, p. 58.

(4) *Alexandre Weill, *op. cit.*, p. 340.

(5) *Ibidem*, p. 339.

(6) *Jakob Klatzkin, *op. cit.*, p. 42.

(7) *Ibidem*, p. 18

(8) *Alexandre Weill, *op. cit.*, p. 226

(9) *Ibidem*, p. 338.

« lectuelle. la subtilité finit par prendre le pas sur
« la conscience » (1).

Dès leur plus tendre enfance, les enfants des Juifs orthodoxes sont astreints à cette gymnastique cérébrale. « Le livre saint et immortel à qui on ne
« fait pas subir la moindre correction, est mis tout
« entier entre leurs mains, ils peuvent jouer avec
« avec lui comme avec un couteau à deux tran-
« chants. Tandis qu'on ne donne aux enfants, à
« qui l'on apprend à faire le signe de la croix, que
« des pages arbitrairement détachées des Ecritures.
« l'enfant juif en a tout le contenu sous les yeux.
« Aucun pouvoir, soit séculier, soit ecclésiastique,
« ne lui défend de continuer la lecture de tel ou tel,
« endroit ; il est libre de s'enquérir, d'interpréter et
« de subtiliser comme il lui plaît » (2).

L'enfant juif se familiarise donc non seulement avec des histoires les plus repoussantes et les plus immorales, mais il apprend aussi tous les trucs et toutes les subtilités dont le Talmud est rempli.

Tout y est sans ordre et sans logique, dit Alexandre Weill, tout « se mêle, se coudoie, se heurte,
« s'engrène, se superpose, se juxtapose, saute à
« pieds joints, revient, s'enchevêtre, s'emmêle,
« s'empêtre et se dépêtre ; on dirait un éternel tour-
« billon d'esprit et de folie, de raison et de déraison.
« de perspicacité et d'ingénuité ; les subtilités y
« donnent la main aux inepties, la plus vaste sa-
« pience s'y étale à côté de la plus crasse ignorance,
« la plus haute sagesse morale perce à travers d'un
« tas d'arguties, des puérités casuistiques enta-

(1) *Edmond Cahen. *Juif, non... Israélite* (1930), p. 242.

(2) *Leopold Kompert. *Scènes du ghetto* (1859), p. 100.

« chent les inspirations les plus sublimes ; bref,
« c'est un ramas de bonnes et de mauvaises choses,
« un immense parc où poussent des arbres de
« haute-futaie, mais aussi où bourdonnent des es-
« saims de moucheron, et même où rampent quel-
« ques vilains reptiles sous les herbes plantureuses
« de la foi !... Le rabbiniste, surenchérisant sur le
« talmudiste, est dans un délire permanent » (1).

On comprend donc la question que se pose Jacob Fromer : « Comment pourrions-nous nous retrouver
« dans ce chaos ? » (2).

Avant de donner la parole à des membres du clergé catholique, nous répondrons à une observation que quelques lecteurs pourraient être tentés de faire. On nous dira que les opinions auxquelles nous nous référons, émanent de Juifs incroyants. Or, il n'en est rien. Tous les auteurs que nous avons cités étaient membres de la communauté juive. Mais, même s'il n'en était ainsi, nous pourrions alors nous en référer à un grand-rabbin de Bruxelles. Aristide Astruc, qui déclarait sur la tombe d'un Juif libre-penseur : « Il a pu devenir libre-penseur
« en restant israélite » (3).

Un autre grand-rabbin, Samuel Hirsch, explique que, « la synagogue n'admet même pas qu'à cause
« de ses opinions, on puisse sortir de la communau-
« té d'Israël. Combien moins admettra-t-elle qu'on
« puisse être exclu de son giron à cause des opi-
« nions appelées hétérodoxes. Pour la synagogue,
« il n'y a ni orthodoxie ni hétérodoxie. On a em-
« prunté ces expressions et cela bien à tort, à une

(1) *Alexandre Weill dans les **Archives israélites*, (1863), p. 422-424.

(2) *Jakob Fromer, *Der Talmud* (1920), p. 120.

(3) D'après l'abbé Charles, *op. cit.*, p. 138.

« autre Eglise. Chez nous, elles ne sont que spé-
 « cieuses et, en vérité, tout à fait inadmissible. En
 « quoi l'orthodoxie consiste-t-elle chez nous ?...
 « Quelle est l'autorité compétente, le concile œcu-
 « ménique qui ait statué sur ce que le Juif doit
 « croire et sur ce qu'il ne doit pas croire ? » (1).

Opposer les Juifs soi-disant orthodoxes aux Juifs
 soi-disant hétérodoxes est donc, selon les rabbins
 eux-mêmes, un non-sens. « Le judaïsme... ne con-
 « tient aucun dogme obligatoire » (2). « Il est une
 « ligne de conduite plutôt qu'un système théologi-
 « que » (3), « Les Juifs sont un peuple et non une
 « doctrine » (4).

*
**

Plusieurs auteurs catholiques se sont rendu
 compte que « la morale du Talmud... a été gardée
 « secrète par les Juifs avec un soin et une peur qui
 « révèlent en même temps une grande prudence
 « humaine et la mauvaise foi d'une conscience cri-
 « minelle » (5).

« On croit généralement, lisons-nous dans la *Vie*
 « du vénérable Père Libermann, que l'Ancien Tes-
 « tament fait le fond de l'enseignement de la jeu-
 « nesse, au sein du peuple israélite. C'est une er-
 « reur. La Bible est mise entre les mains de l'enfant
 « pour lui servir de texte de lecture ; mais le livre
 « dont les idées et les doctrines pénètrent son intel-

(1) *S. Hirsch dans les **Archives israélites* (1864), p. 696.

(2) *Baruch Hagani, *op. cit.*, p. 107.

(3) *Maurice H. Farbridge. *Judaism and the modern mind* (1927). p. 204.

(4) *Yoshua Buchmil. *Problèmes de la renaissance juive* (1936). p. 290.

(5) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 103.

« ligence et forment les mœurs de la famille, c'est
« le Talmud » (1).

Mgr Landrieux dit que c'est une illusion de penser que la religion juive est la religion de Moïse. « Est-il bien sûr, demande-t-il, qu'on n'enseigne
« plus dans les synagogues aujourd'hui comme
« autrefois, que le Talmud l'emporte en autorité
« sur la Bible, et qu'il vaut mieux obéir au Talmud
« qu'à la Bible ? S'il faut en croire les deux orga-
« nes les plus importants du judaïsme moderne,
« nous sommes autorisés à le penser » (2).

La *Civiltà cattolica* est du même avis et cherche la cause principale de l'aversion que les Juifs ressentent pour les non-juifs, dans le fait que leur morale et leur religion ne sont plus mosaïques, mais talmudiques, « Le Talmud a depuis longtemps
« étouffé la Bible et est devenu le code des Juifs,
« l'unique règle de leur croyance, de leurs rites et
« de leurs coutumes » (3). Mettre ces codes, « le
« Talmud et la Cabbale, à la portée de tout le
« monde, c'est soustraire aux Juifs le secret de leur
« force étonnante au milieu des nations et, avec
« lui, peut-être cette force elle-même. L'influence
« de ces deux ressorts occultes s'est fait et se fera
« toujours sentir partout où il s'agit d'augmenter
« les richesses ou le pouvoir des Juifs, ou de nuire
« à ce qu'ils considèrent comme une secte abomi-
« nable, c'est-à-dire la religion de Jésus-Christ »
(4).

Les Juifs savent très bien pourquoi ils ont toujours

(1) *Vie du vénérable Père Libermann* (1878), p. 3.

(2) Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 101-102.

(3) *La Civiltà cattolica* du 10 janvier 1893, p. 147-148.

(4) Mgr Meurin, *op. cit.*, p. 103.

tâché de soustraire le contenu du Talmud à nos investigations ou, quand cela ne réussit pas, pourquoi ils nient l'authenticité de certains textes et pourquoi ils essaient alors de semer le doute dans l'esprit des lecteurs non avertis.

Il est en effet difficile pour beaucoup d'entre nous de croire que le Talmud a toujours été réellement un « réceptacle du venin et des erreurs de la secte pharisienne, pour empoisonner à jamais la pensée juive... Le Talmud voilà la Loi nouvelle, le livre de famille, le livre sacré, qu'on ne montre pas, dont on ne parle jamais, qu'on désavoue à l'occasion et qu'on dissimule avec soin derrière la Bible » (1).

Le Talmud contient « le système du mensonge et de la mystification auquel le Juif est réduit à l'égard du chrétien » (2). Ses sentences « font revivre la mentalité rabbinique puérile et compliquée, crédule et tortueuse » (3). « Le Talmud forma... un peuple à sa ressemblance, malfaisant comme ses prescriptions, impur comme sa morale » (4). « La bizarrerie et la futilité disputent dans le Talmud la palme à la haine de tous les peuples. C'est le code même de l'immoralité. Car les rabbins corrompirent sciemment la religion et la morale de Moïse... pour mieux développer leur idée nationale, l'invincible espoir de la domination universelle » (5).

L'opposition de la race juive contre l'Eglise, dit le P. Fahey, « a été codifiée et cristallisée, pour

(1) Mgr Landrieux, *op. cit.*, p. 102.

(2) Le P. Michael, *op. cit.*, p. 427.

(3) Le P. Bonsirven. *Sur les ruines du temple*, p. 19.

(4) Chan. Doublet, *op. cit.*, p. 20.

(5) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 53-54.

« ainsi dire, dans le Talmud et la Cabbale » (1).

Comment pourrait-il en être autrement ? Le Talmud ayant été composé par les Juifs, reflète l'esprit des Juifs qui, selon « leur propre nature, dit le P. Weiss, ne sont pas le peuple de Dieu, mais le peuple de l'or. Le livre qui reflète leur vraie nature n'est pas la Bible, mais le Talmud » (2). Le P. Séverin Grill attire, pour cette raison, l'attention sur « le danger qui peut en résulter pour un Etat si les partisans traditionnels du Talmud se cramponnent à la lettre de ce code » (3). Certes, le P. Grill reconnaît qu'il y a des Juifs qui remplissent correctement leur devoir envers l'Etat, mais il admet « que ces Juifs ne connaissent pas le Talmud... ou qu'ils vivent exclusivement d'après les préceptes beaux et édifiants de ce livre » (4).

Mais comment savoir quels principes talmudiques sont adoptés par un Juif ? Comment savoir ce que chaque Juif, pris individuellement, estime « beau et édifiant » ? Tout est tellement mélangé dans le Talmud. Quand il mentionne Dieu, il ne manque jamais d'ajouter « Qu'il soit béni », ce qui ne l'empêche cependant pas de dire immédiatement après quelque chose qui sonne à nos oreilles comme un blasphème (5).

Le P. Grill admet que la plupart des reproches

(1) Le P. Denis Fahey C. S. Sp. *The mystical Body of Christ in the modern world* (1935), p. 75.

(2) Le P. Weiss. *Apologie des Christentums*, t. III, 1^{re} partie (1897), p. 218. Ce passage manque dans la traduction française.

(3) Le P. Séverin Grill O. Cist. dans *Schönere Zukunft* du 22 juillet 1934, p. 1121.

(4) *Ibidem*.

(5) Le P. Grill. *Der Talmud und Schulchan aruch* (1934), p. 42.

faits au Talmud sont justifiés. Ces reproches peuvent être résumés ainsi : « une notion indigne de Dieu, superstition, histoires de démons, magie, une sottise exégèse biblique ; surtout : sous-estimation juridique des non-juifs, permission de les léser dans les procédures juridiques, assimilation des chrétiens aux idolâtres, immoralité, pratiques anti-conceptionnelles, discussions trop fréquentes et accusations inconsidérées de pédérastie et de bestialité, attaques du Christ et des Evangiles... » (1).

On comprend donc la *Civiltà cattolica* lorsqu'elle écrit qu'aussi longtemps que les Juifs « n'embrassent pas la religion du Christ ou qu'ils n'abandonnent pas, au moins, le Talmud pour retourner à la loi de Moïse, ils resteront un péril pour les chrétiens et une véritable plaie pour les peuples » (2).

En effet, le Talmud fut, dit Mgr Delassus, « le provocateur suprême des mœurs les plus antisociales et l'inspirateur d'une haine forcenée contre les chrétiens » (3). « On peut le définir comme le code de la haine la plus violente, la plus perfide, la plus implacable. Le Talmud est à l'Evangile ce que l'enfer est au ciel, ce que Satan est à Notre Seigneur Jésus-Christ » (4).

« C'est pour la spoliation du seul chrétien, pour son abaissement, pour son asservissement, pour sa destruction, que le rabbin légifère », dit le P.

(1) Le P. Grill dans *Schönere Zukunft* du 27 mai 1934, p. 905.

(2) *La Civiltà cattolica* du 23 janvier 1893, p. 286

(3) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1122.

(4) *Ibidem*, p. 1118.

Constant (1). « Le Talmud porte atteinte d'une « façon criante à ce qu'on appelle communément « la charité chrétienne », ajoute Mgr Martin (2). Et l'abbé Rohrbacher renchérit : « Le Talmud non « seulement permet au Juif, mais lui commande et « lui recommande, de tromper et de tuer le chrétien, « quand il en trouve l'occasion. C'est un fait hors « de doute et qui mérite toute l'attention des peu- « ples et des rois » (3).

Terminons par quelques jugements des abbés Lémann, Juifs convertis, bien placés pour juger l'esprit du Talmud.

« Le Talmud est l'échappatoire de l'honnêteté. « comme l'Évangile en est le sceau (4), il est le « confluent des erreurs juives depuis le retour de « Babylone » (5).

« De leur autorité privée, les rabbins ont ajouté « et surajouté à la Loi de Moïse, et ces amas d'ad- « ditions sont devenus des fatras inextricables : « leur réunion compose le Talmud, rempli de déci- « sions où l'Esprit de Dieu est absent, d'un pêle- « mêle de choses encombrantes, et de ridicules et « interminables subtilités... une haie hérissée, impé- « nétrable, favorable aux serpents, aux vols, aux « rapines, et derrière laquelle des décisions dange- « reuses ont pu se prendre, en haine du christia- « nisme » (6).

(1) Le P. Constant, *op. cit.* p. 104.

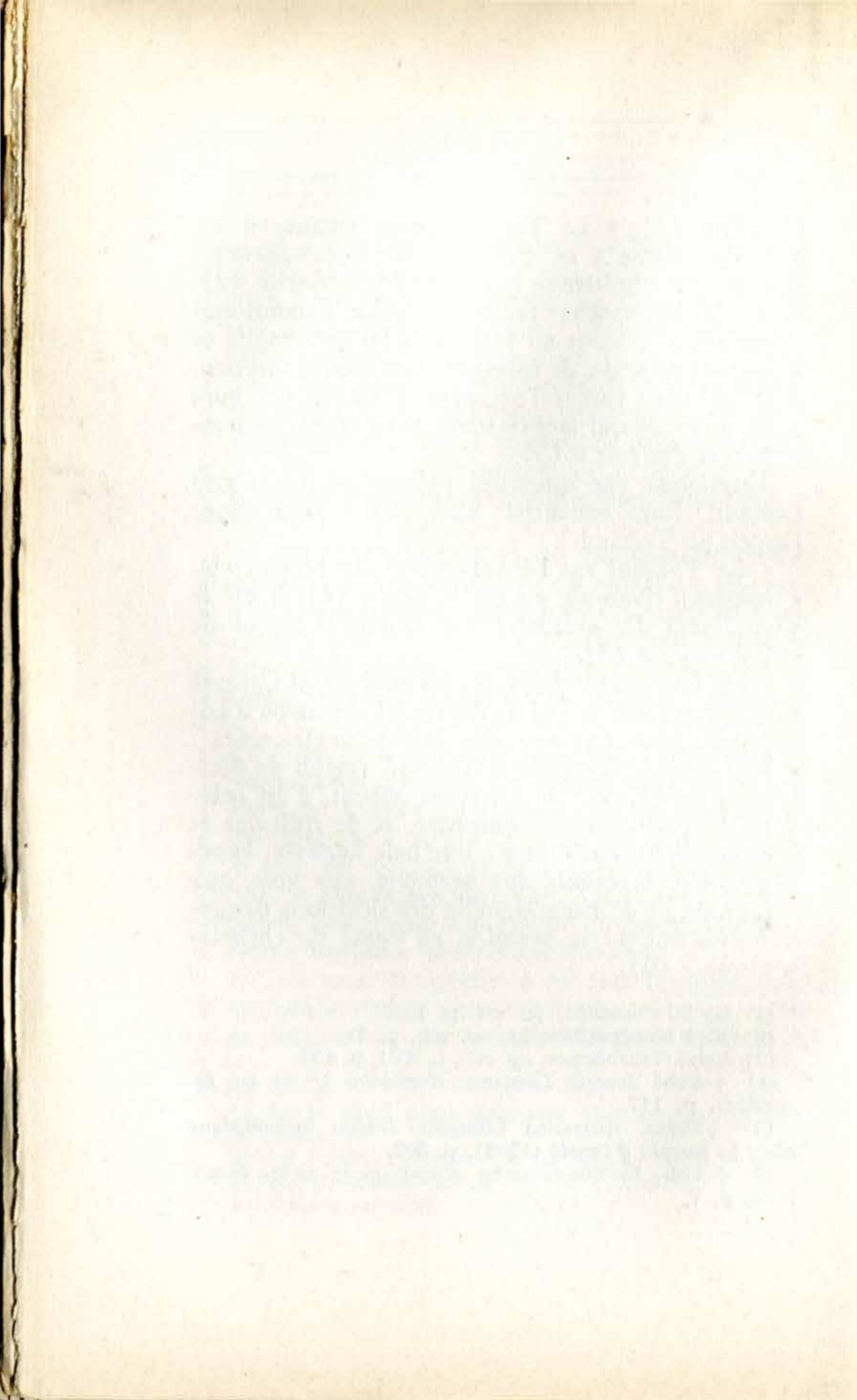
(2) Mgr Konrad Martin, *op. cit.*, p. 27.

(3) Abbé Rohrbacher, *op. cit.*, t. XVI, p. 406.

(4) †Abbé Joseph Lémann. *Napoléon 1^{er} et les Israélites*, p. 117.

(5) †Chan. Augustin Lémann. *L'idée messianique chez le peuple d'Israël* (1909), p. 303.

(6) †Abbé Joseph Lémann. *Napoléon 1^{er} et les Israélites*, p. 7,



XI. L'EGLISE

Certaines personnes, peu au courant des doctrines de l'Eglise, font une distinction entre les Papes philosémites et les Papes antisémites. C'est une erreur. Depuis son origine jusqu'à nos jours, la doctrine de l'Eglise sur le problème juif n'a jamais varié.

L'Eglise condamne la haine, les persécutions et le meurtre ; l'Eglise condamne les accusations non fondées et toute action contraire à la justice et à la charité, qu'il s'agisse de Juifs ou d'autres peuples.

Par contre, l'Eglise ordonne de défendre la vérité, l'honnêteté en affaires, les bonnes mœurs, l'ordre établi. L'Eglise nous oblige à la défense des valeurs chrétiennes.

Les Papes n'ont jamais varié sur tous ces points, mais ils se sont efforcés de trouver une solution à l'éternelle question juive. Leurs mesures ont été adaptées à l'époque où elles étaient prises. Si un Pape a employé la douceur pour arriver à une solution et si son successeur, en constatant le résultat désastreux de certaines mesures, les a rapportées et remplacées par d'autres plus sévères, il est inexact d'appeler le premier Pape un judéophile et le second un antisémite. Tous deux ont été inspirés par les mêmes principes, mais ils ont essayé de les réaliser de manière différente en tenant compte des

circonstances du moment .

Pourquoi les Papes ont-ils été obligés d'essayer des moyens divers ? Ils se sont vu forcés de protéger les Juifs, parce que les peuples tentaient de se libérer de l'oppression juive par la violence et le meurtre. Pourquoi les peuples avaient-ils recours à ces extrêmes ? Parce que les Juifs étaient devenus trop puissants et avaient accaparé les richesses du pays. Pourquoi les Juifs avaient-ils réussi dans leur entreprise ? Parce que les peuples n'avaient pas suivi les prescriptions de l'Eglise de tenir les Juifs éloignés du pouvoir et de frayer le moins possible avec eux.

L'Eglise n'a jamais varié dans son enseignement. La politique des Papes à l'égard des Juifs, malgré des divergences apparentes, est d'une unité remarquable. L'Eglise a toujours respecté les Juifs comme individus, elle a autorisé leur culte, mais elle les a écartés du pouvoir pour leur enlever les moyens de nuire aux chrétiens et au christianisme ; elle a simplement ordonné des mesures de sauvegarde.

Mgr Delassus résume d'une façon très heureuse la règle qui inspire la législation de l'Eglise à l'égard des Juifs : « Il faut leur laisser la vie et la sécurité, mais il faut empêcher qu'ils prennent aucun empire sur les chrétiens » (1).

L'abbé Joseph Lémann définit ainsi l'attitude de l'Eglise : « Pleine de respect, de compassion, de miséricorde, mais aussi circonspecte et prudente » (2).

Etre circonspects et prudents, c'est précisément

(1) Mgr Delassus, *op cit.*, t. III, p. 1119.

(2) +Abbé Joseph Lémann. *L'entrée des Israélites dans la société française* (1886), p. 251.

ce que nous demandons à ceux qui ne voient qu'un côté de l'attitude de l'Eglise envers les Juifs et qui négligent l'autre. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre.

*
**

Dans un discours au grand sanhédrin, réuni par Napoléon, Isaac Samuel Avigdor rappelait que les Papes ont de tout temps protégé les Juifs contre les persécutions et qu'ils leur ont souvent accordé asile à Avignon et à Rome. Il rappelait Grégoire le Grand qui les protégea au VI^e siècle (1), Alexandre II qui fit de même au X^e siècle, Innocent II, Alexandre III, Grégoire IX, Clément V qui leur facilitèrent les moyens de s'instruire, Clément VI qui leur accorda un asile à Avignon (2). On pourrait ajouter à cette énumération Honoré III et Urbain V qui défendirent le baptême forcé des Juifs, Sixte V qui leur accorda quelques privilèges et d'autres Papes encore. Alexandre II et Grégoire IX protégèrent les Juifs contre les exagérations sanguinaires des Croisés, Clément VI les protégea contre les Pastouraux, d'autres Papes les défen-

(1) Il est curieux de constater que les Juifs rappellent volontiers que ce Pape a blâmé l'évêque de Terracine d'avoir enlevé une synagogue aux Juifs, mais qu'ils oublient de mentionner que ce même Pape avait défendu à deux reprises, à l'évêque de Palerme et à celui de Gagliari, de permettre aux Juifs la construction de synagogues. Il leur était permis de conserver les synagogues existantes, mais il leur était défendu d'en construire de nouvelles. En n'indiquant qu'une des décisions de ce Pape, les Juifs travestissent sa pensée.

(2) J. Créteineau-Joly. *L'Eglise romaine en face de la révolution* (1860), t. I, p. 399-402.

dirent contre l'accusation d'empoisonner les fontaines.

Une autre preuve de leur mansuétude à l'égard des Juifs nous est fournie par l'historien protestant Basnage qui écrit au commencement du XVIII^e siècle : « Nous avons voulu entrer dans une « connaissance plus exacte du nombre et de l'état « présent de leurs synagogues dans l'Etat ecclésiastique. On en compte neuf à Rome et dix-neuf « dans la campagne, trente-six dans la Marche « d'Ancône, douze dans le patrimoine de Saint- « Pierre, onze à Bologne et treize dans la Roman- « diole... Ce dénombrement fait voir qu'il y a « encore un nombre considérable de synagogues, « dans le lieu du monde où l'Eglise romaine règne « avec le plus d'autorité » (1).

« Ce sont les Juifs, dit le P. Weiss, qu'on traita « avec le plus de douceur tant que, par leur faute. « ils ne perdirent pas la protection dont ils étaient « l'objet, par leur habileté innée à se tailler des « courroies dans la peau des chrétiens, protection « dont ils jouirent au moyen âge si souvent aux « dépens et au plus grand mécontentement des « peuples chrétiens » (2).

« A Rome, plus que partout ailleurs, les Juifs, « quand ils s'efforçaient d'être moins usuriers et « moins fanatiques, furent pris en protection » (3). mais chaque fois leur attitude obligea les Papes à revenir sur les mesures prises en leur faveur. Si leur règne était d'assez longue durée, l'attitude des

(1) J. Basnage. *Histoire des Juifs* (1707), cité par l'abbé +Joseph Lémann. *L'entrée...*, p. 164.

(2) Le P. Weiss, *op. cit.*, t. VI, p. 33.

(3) Dominique Roland-Gosselin dans *Rome* du 8 juillet 1937, p. 293.

Juifs les obligea à revenir en arrière, à révoquer les mesures qu'ils avaient prises à l'égard des Juifs et à s'en tenir à la stricte justice. Si leur règne était bref, ce furent leurs successeurs qui révoquèrent les mesures généreuses, édictées par leurs prédécesseurs.

Après la bénignité de Martin V, les comportements des Juifs obligèrent Eugène IV à prendre des mesures extrêmement sévères contre eux. Quand Nicolas V et Calixte III essayèrent de l'indulgence dans l'espoir de les convertir, les Juifs devinrent si envahissants que Paul IV fut obligé, un siècle plus tard, de les reléguer dans leur quartier et de les isoler de leurs victimes.

Pie IV fut indulgent et leur fit des concessions ; son successeur Pie V, fut forcé de rétablir les canons dans toute leur rigueur. Sixte Quint ne fut pas plus heureux ; quelques années après son règne, Clément VIII dut convenir que « tous souffrent de
« leurs usures, de leurs monopoles, de leurs frau-
« des ; ils ont réduit à la mendicité une foule de
« malheureux ; principalement les paysans, les
« simples et les pauvres » (1).

*
**

Ces procédés motivèrent aussi la création de la rouelle, marque distinctive, généralement de couleur jaune, que les Juifs étaient obligés de porter en évidence sur leurs vêtements. Le concil de Latran généralisa, en 1215, cet usage déjà observé en plusieurs contrées. L'Église n'avait nullement l'idée d'imposer aux Juifs une marque infamante, elle

(1) Mgr Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1160.

voulait les distinguer des chrétiens par une particularité quelconque de leur habillement. On voulait avertir les gens du peuple qu'ils avaient affaire à un Juif et devaient être prudents. D'aucuns estiment que c'était un moyen d'empêcher les mariages mixtes.

Saint Thomas d'Aquin expliquait à la duchesse de Brabant, qui lui demandait conseil, qu'en tout royaume chrétien et en tout temps, il fallait que les Juifs des deux sexes fussent distingués des nationaux par un signe extérieur.

Une mesure de ce genre paraîtrait plutôt singulière à notre époque où presque tout le monde s'habille de la même façon, mais au moyen âge, alors que chaque classe de la population s'habillait différemment, cela n'avait rien d'étrange. Les exclamations de Graetz et de Dubnow, parlant d'un traitement barbare, d'un stigmate de Caïn, d'une marque d'infamie, sont pour le moins exagérées (1). De nos jours, une Bernoise ou une Valaisanne en Suisse, une Frisonne ou une Zélandaise en Hollande, une Hongroise ou une Croate, n'ont aucune répulsion à montrer par leur costume à quel canton province ou nation elles appartiennent. Pourquoi un membre du peuple juif se gênait-il de montrer dans son habillement qu'il appartenait à la nation juive, à une époque où la diversité des costumes était si grande ?

Cette marque distinctive du Juif était d'ailleurs loin d'être particulière au droit chrétien. Déjà Ptolémée Philopater en avait usé (2). Au VIII^e

(1) *Graetz, *op. cit.*, t. II, p. 453-454, *Simon Dubnow *Weltgeschichte des jüdischen Volkes*, t. V., p. 12, 22.

(2) Le P. Constant, *op. cit.*, p. 131.

siècle, Almanzor obligea les Juifs à s'habiller d'une façon spéciale (1). En Perse, les Juifs étaient obligés de porter un insigne jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il fut alors remplacé par un autre, représentant le livre de la Loi et deux mains entrelacées (2). Les raisons qui poussaient à ces mesures devaient être bien sérieuses pour que, à des époques aussi éloignées les unes des autres, et dans des milieux aussi différents, on ait éprouvé la nécessité de distinguer les Juifs.

Nous voyons d'ailleurs les Papes y attacher une grande importance, car ils rappelèrent, à plusieurs reprises, l'observation de leurs ordonnances à ce sujet. Clément VIII y ajouta même, dans le Comtat venaissin, le port du chapeau jaune, mesure dont on exigeait encore en 1704 la scrupuleuse observation. Un édit de 1751 faisait interdiction à quinconque, même à l'évêque majordome et au cardinal légat, d'accorder dérogation à cette règle sous peine de destitution et de perte de sa charge. Serait-ce par dérision, demande M. Armand Mossé que les Juifs de Carpentras continuèrent à porter le chapeau jaune au lendemain de la révolution, après leur affranchissement, au point que les autorités devaient le leur interdire sous peine de sanctions ? (3).

Quoi qu'il en soit, il est bien prouvé que durant de longs siècles, les Papes ont admis la nécessité impérative de distinguer les Juifs de leur entourage.

(1) *Graetz, *op. cit.*, t. II, p. 453-454.

(2) Les deux insignes ont été reproduits dans **Témoignages de notre Temps* de septembre 1933, p. 25.

(3) *Armand Mossé. *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat venaissin* (1934), p. 112-113.

*
**

L'Eglise fit en même temps des efforts pour ouvrir à la vérité les yeux des Juifs. Elle ne se borna pas à prier publiquement le Vendredi-Saint, pour que les Juifs retrouvent la vérité : *Oremus et pro perfidis judaeis*, « prions aussi pour les Juifs perfides, afin que le Seigneur notre Dieu enlève le « voile qui couvre leur cœur ». Elle a institué en plus sous Grégoire XIII la *Predica coattiva*, le sermon imposé. Chaque samedi, au sortir de la synagogue, le tiers de la population du ghetto de Rome devait aller écouter un sermon sur leurs erreurs. Sixte Quint limita l'assistance à ces sermons à six fois par an, mais Clément VIII rétablit l'ordonnance de Grégoire XIII, qui ne fut abolie qu'au XIX^e siècle par Pie IX.

Le résultat de ces sermons imposés fut plus que médiocre.

« Et quand le frère Onuphre, en de pieux débats
« Les veut convertir, après leurs Sabbats,
« Avec tampons de cire, ils se bouchent l'oreille ! »

(1)

*
**

Tout en condamnant les persécutions, l'Eglise s'est occupée activement de la préservation des chrétiens contre l'emprise tant spirituelle que matérielle des Juifs. Nous mentionnerons quelques exemples à travers les siècles.

Le premier concile qui s'est occupé des Juifs est

(1) *Edmond Fleg. *Le Juif du Pape* (1925), p. 31.

celui d'Evire qui défendit les mariages mixtes. Des conciles, au V^e et VI^e siècles, renouvelèrent cette défense et ajoutèrent celles de manger avec les Juifs ou d'assister à leurs fêtes. Le concile d'Orléans (538) prit plusieurs mesures pour protéger les esclaves des Juifs ; un Juif qui pervertit un esclave est puni par la perte de tous ses esclaves. Le concile de Mâcon (581) interdit aux Juifs des fonctions leur permettant de décerner des peines contre les chrétiens. C'était la première défense d'entrer dans la magistrature que nous connaissons. Ce même concile défendit aux Juifs d'avoir des esclaves chrétiens. Cette défense a été répétée à plusieurs reprises. Le concile de Tolède (633) prescrivit que tous les esclaves d'un Juif obtiendraient leur liberté, si parmi eux se trouvait un chrétien.

Plusieurs conciles défendirent de confier aux Juifs une charge publique, civile ou militaire ; cette incapacité fut même étendue aux fils de Juifs convertis. D'autres conciles défendirent d'avoir recours aux Juifs comme médecins ou serviteurs, de se baigner avec eux ou d'employer des nourrices juives.

Au IX^e siècle, le Pape Etienne VI attire l'attention de Charles le Simple sur la pauvreté du clergé et l'opulence des Juifs.

Un siècle plus tard, Grégoire VII rappelle à Alphonse III, roi de Castille, qu'il est défendu de soumettre les chrétiens à l'autorité et au pouvoir des Juifs. « C'est diminuer l'Eglise de Dieu et élever la synagogue de Satan ». Le concile de Rome reprocha également au roi d'avoir octroyé aux Juifs l'égalité de droit avec les chrétiens.

Au XII^e siècle, il est défendu d'habiter avec les Juifs ; Alexandre III se plaint de ce que Louis VII leur accorde trop de liberté. Au commencement du

XIII^e siècle, Innocent III signale au jeune Philippe-Auguste les dangers créés par la faiblesse de son père à l'égard des Juifs. Dans une lettre de janvier 1204, le Pape rappelle au roi tout ce que les Juifs se permettent en France : blasphèmes et attaques contre la religion, violations des canons des conciles de Latran, usures et rapines intolérables ; ils vont même, dit-on, jusqu'au meurtre en secret. Le Pape se plaint de ce que tous ces actes demeurent impunis et dit qu'il est impossible aux chrétiens de se faire rendre justice, car on ne reçoit pas leur témoignage, tandis que celui des Juifs est admis, parce que les officiers royaux se laissent corrompre par les Juifs (1). Lorsque, à la suite de ces remontrances, le roi chassa les Juifs, le Pape ne protesta pas. « Il ne trouva donc pas la mesure excessive », remarque le P. Constant (2). Le même Pape se plaint auprès de Sanche III, roi de Castille, des faveurs accordées aux Juifs. Le quatrième concile d'Avignon, en 1209, défendit aux chrétiens de faire aucune affaire d'argent avec les Juifs. (Les chrétiens auraient été bien inspirés en suivant ce conseil jusqu'à nos jours). Les Juifs sont en outre condamnés à rendre ce qu'ils ont extorqué par l'usure.

Le quatrième concile de Latran renouvelle plusieurs défenses surtout celles se rapportant à l'admission des Juifs aux fonctions publiques. Innocent III avait d'ailleurs déjà en 1209, lors de la soumission du comte de Toulouse, chef des Albigeois, exigé de lui l'éloignement des Juifs de toutes les fonctions publiques.

(1) Ch. Auzias-Turenne dans la *Revue catholique des institutions et du droit* d'octobre 1893, p. 304.

(2) Le P. Constant, *op. cit.* p. 56.

Le concile de Vienne, en Autriche, présidé en 1267 par un légat du Pape, prend entre autres une décision qui rappelle singulièrement certaines mesures de nos jours. Si un Juif a commerce charnel avec une chrétienne, il sera puni de prison et d'une amende de 10 marcs au moins, tandis que la chrétienne sera fouettée et chassée de la ville (1).

Une bulle de Honoré III défendit également aux Juifs d'occuper des fonctions publiques. Grégoire IX leur défendit l'emploi de serviteurs chrétiens. Innocent IV renouvelle la défense aux chrétiens d'employer des nourrices juives. Ce même Pape autorisa saint Louis à chasser les Juifs. Parmi les nombreux conciles du XIV^e siècle, citons encore celui d'Avignon de 1337, qui conclut après diverses prohibitions : « Tout chrétien doit repousser et « mépriser les fétides services des Juifs. Ceux-ci, de « leur côté, s'élèvent trop au-dessus de la condition « servile qui est la leur » (2). Rappelons que ce concile se tint dans les Etats du Pape, où les Juifs, d'après leur propre aveu, furent toujours traités avec humanité, ce qui cependant n'empêchait pas l'Église de les remettre à leur place s'il y avait lieu.

Passons au XV^e siècle. Benoît XIII interdit aux Juifs d'Avignon les professions de médecin, de chirurgien, de courtier, d'épicier et d'apothicaire. Eugène IV défend aux Juifs de vivre en commun avec les chrétiens et d'exercer des fonctions publiques. Calixte III confirme ces défenses.

Au XVI^e siècle, Paul IV les confirme également et y ajoute la défense d'exercer aucune industrie, de posséder des immeubles, de travailler le diman-

(1) Ch. Auzias-Turenne, *art. cit.*, p. 296.

(2) *Ibidem*, p. 297.

che, d'avoir des serviteurs chrétiens, de se faire appeler Seigneur par les chrétiens pauvres, de se servir dans leurs livres de comptes d'autres caractères que les caractères latins, de vendre des gages moins de dix-huit mois après les avoir reçus etc. Plus tard, ce Pape fait quelques concessions aux Juifs et leur permet entre autres d'acquérir des immeubles. L'attitude des Juifs obligea, comme toujours, Pie V à revenir sur ces adoucissements et à rétablir dans toute leur rigueur les ordonnances de Paul IV ; enfin, en 1569, il les expulsa des Etats de l'Eglise, Rome et Ancône exceptées. Grégoire XIII défend aux chrétiens malades de se faire soigner par des Juifs. Clément VIII défend aux Juifs d'Avignon de vendre des objets neufs ; il confirme en outre la bulle de Paul IV et constate que les Juifs n'ont pas répondu à la mansuétude de ses prédécesseurs.

On dira que tout cela est loin de nous. Passons donc au XVIII^e siècle. Benoît XIII défend aux chrétiens de manger avec les Juifs, de jouer ou de danser avec eux. Il interdit aux Juifs de fabriquer des tissus et de vendre des objets neufs. Benoît XIV renouvelle plusieurs défenses et reconnaît le meurtre rituel d'André de Rinne (1).

« L'Eglise, dit l'abbé Joseph Lémann, n'admet
« pas plus au XVIII^e siècle qu'au X^e, qu'un Juif
« puisse entrer en possession ou en participation
« de ce qui est fonction essentielle dans la société
« chrétienne ; qu'un Juif, par exemple, puisse tenir
« école pour des chrétiens, s'asseoir sur un siège de
« magistrat au-dessous d'un crucifix, contribuer à
« la confection des lois d'un Etat chrétien. Sa ligne

(1) Cf p. 77-78.

« de conduite est toujours la même : les tolérer, les
« bien traiter, avoir compassion d'eux, mais à con-
« dition qu'ils restent entre eux, chez eux, et ne
« soient pas introduits au sein de la société chré-
« tienne, parce qu'une fois dans son sein, ils iraient
« bien vite à son cœur et en contrarieraient les
« fonctions normales. Son *non possumus* est tou-
« jours aussi énergique » (1).

Plusieurs des décisions que nous venons de citer ont été insérées dans le *Corpus juris canonici*. Un évêque autrichien, Mgr Kohn, petit-fils de Juifs baptisés, ancien professeur de droit canon, déclare que ces décisions n'ont jamais été abrogées. Auzias-Turenne constate également qu'on ne saurait soutenir que ces dispositions sont entièrement tombées en désuétude ou ont été abrogées.

Il est défendu d'après le *Corpus juris canonici* d'habiter avec des Juifs, d'assister à leurs festins ou de les inviter, de se baigner avec eux, de les employer comme médecins, de nourrir leurs enfants ou simplement d'être à leur service comme domestique. On doit veiller à ce que les Juifs ne remplissent aucune fonction publique (2).

Dans une feuille dévouée à la cause juive on imprime, en s'en félicitant que tout cela ne compte plus : « Si de voir des Juifs mêlés aux chrétiens
« dans les villes et établissements publics, habiter la
« même maison, des Juifs ayant comme domestiques
« des chrétiens des deux sexes, des Juifs se consacrant surtout au commerce et devenir riches,

(1) †Abbé Joseph Lémann. *L'entrée des Israélites...*
p. 286.

(2) Ch. Auzias-Turenne, *art cit.*, p. 198.

« pouvait être un sujet de scandale au XVIII^e siècle, ce n'en est plus un au XX^e » (1).

Sans le vouloir, l'auteur judéo-chrétien signale la plaie dont nous souffrons, il nous montre jusqu'où nous sommes tombés. Ce qui étonnait au XVIII^e siècle, n'étonne plus de nos jours. Qu'on se le dise et qu'on prenne des mesures pour rééduquer le peuple, jusqu'à ce qu'il s'étonne à nouveau de ce qui faisait scandale au XVIII^e siècle, jusqu'à ce qu'on revienne aux défenses inscrites dans le *Corpus juris canonici*. « Ces règles canoniques, dit « Mgr Delassus, ont inspiré un grand nombre des « ordonnances royales, grâce auxquelles, pendant « tant de siècles, la France a été préservée de l'en- « vahissement sémitique si menaçant de nos jours » (2). Que ces règles canoniques inspirent donc à nouveau nos lois, et nous serons sauvés de la plaie juive.

L'abbé Joseph Lémann constate également que les ordonnances contre les Juifs étaient faites pour limiter et arrêter leur liberté de monter et de parvenir. « Les accès qui mènent au cœur de la société chrétienne leur sont soigneusement fermés. La grande « règle de prudence adoptée à leur égard est celle- « ci : Toute charge qui tient à la constitution même « de la société chrétienne ne peut leur être confiée » (3).

Mgr Louis Paquet croit également que « l'antisé- « mitisme, tel que l'entend saint Thomas d'Aquin « et tel que le pratiquèrent les Papes, devrait être,

(1) Oscar de Férenzy dans la *Juste Parole* du 5 janvier 1938, p. 5.

(2) Mgr. Delassus, *op. cit.*, t. III, p. 1162.

(3) +Abbé Joseph Lémann. *L'entrée des Israélites...* p., 202.

« dans la mesure permise par les conditions ac-
« tuelles de la société, le programme de tous les
« pays chrétiens » (1).

« Non, dit l'abbé Ruland, il n'est pas conforme à
« la vérité historique de prétendre que la chrétienté
« a été toujours une amie et une protectrice des
« Juifs, comme si l'antisémitisme ne datait que du
« temps du pasteur Stöcker » (2).

Qu'on ne se frappe pas la poitrine en voyant des prêtres parler de l'antisémitisme de l'Eglise. Que signifie en effet ce mot ? Nous répétons que les Juifs ont de tout temps excellé dans l'art de détourner les mots de leur vrai sens. Comme tous ceux qui sont opposés au communisme sont actuellement appelés « fascistes », comme ceux qui prêchent l'intervention armée en Espagne se parent du nom de « pacifistes », ainsi un « antisémite » est sensé prêcher des pogromes et viser à l'anéantissement de la race juive. Or, il n'en est rien. Larousse donne la définition suivante du mot antisémitisme : « Doc-
« trine de ceux qui sont opposés à l'influence
« des Juifs », et dans une autre édition : « mouve-
« ment d'opinion opposé à l'influence des Juifs ». L'antisémitisme dans le vrai sens du mot n'est donc pas du tout en opposition avec la charité chrétienne et avec la doctrine de l'Eglise. Bien au contraire.

Au portail sud de la cathédrale de Strasbourg, se trouvent deux statues symboliques. L'une, un bandeau sur les yeux, tient à la main un drapeau enroulé autour d'une hampe brisée dont le bout est en forme de lance. L'autre, le front ceint d'une

(1) Mgr L. A. Paquet dans le *Patriote* (de Montréal) du 31 décembre 1937, p. 7.

(2) Abbé Ludwig Ruland, *op. cit.*, t. IV, p. 67.

couronne royale, a les yeux ouverts et porte à la main un drapeau enroulé autour d'une hampe surmontée d'une croix, une hampe droite, bien entière. La première de ces statues représente la synagogue, la seconde symbolise l'Eglise (1).

Le vrai antisémitisme n'est rien d'autre que la volonté d'empêcher la femme aux yeux bandés de dominer celle dont le front est ceint d'une couronne royale.

(1) Cf la reproduction des deux statues : Paul Lacroix. *Vie militaire et religieuse au Moyen âge* (1873), p. 264-265.

XII. CONCLUSION

Le remède à la situation actuelle découle naturellement de notre exposé. Indiquer ce remède est cependant autre chose que l'appliquer. Pour y arriver, il faudra vaincre la répugnance de ceux qui considèrent encore l'émancipation des Juifs comme un progrès. Il est absolument nécessaire de changer cette mentalité en les amenant à reconnaître leur erreur et à faire marche en arrière. Lorsqu'un homme se rend compte qu'il a fait fausse route, il doit avoir le courage de rebrousser chemin. Ceci vaut aussi pour les peuples.

Tout en accordant aux Juifs la liberté de leur culte et la sécurité de leur personne, il faut limiter leurs droits civiques. C'est-à-dire qu'il faut les traiter comme n'importe quel étranger. « Ni élu, ni éligible, ni électeur, ni citoyen », disait l'abbé Charles (1). Toute personne habitant à l'étranger sait qu'il ne doit pas se mêler des affaires publiques du pays qui lui offre l'hospitalité. Il peut être parfaitement heureux sans être électeur ou éligible. La situation politique des Juifs, tant qu'ils se trouveront encore chez nous, est donc parfaitement claire.

Quant à leur situation sociale, nous avons exposé

(1) Abbé Charles, *op. cit.*, p. 184.

que, pendant de longs siècles, l'Eglise a exclu les Juifs de tous les emplois publics leur conférant une autorité sur les chrétiens. L'expérience nous a montré les suites désastreuses de l'abandon de ces mesures de protection. Il faut donc revenir aux lois qui écartent les Juifs de toute fonction sociale dans laquelle la conscience chrétienne aura à se prononcer. Ainsi un Juif ne pourra entrer ni dans la magistrature, ni dans l'administration.

Il pourra encore moins être appelé à une fonction dans l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur. L'œuvre juive de déchristianisation et de corruption a toujours visé en premier lieu l'enseignement et les lois qui le concernent.

Nous ne pouvons empêcher les Juifs de continuer leurs expériences qu'en revenant sur le chemin que saint Thomas d'Aquin nous a tracé : liberté pour les Juifs, protection des chrétiens.

Que signifie cette liberté pour les Juifs ? C'est la liberté d'exercer leur culte, c'est la liberté d'élever leurs enfants dans la religion juive, c'est la liberté d'observer leur sabbat.

Ayant accordé cette liberté aux Juifs, saint Thomas demande la protection des chrétiens. Il faut que l'autorité empêche les Juifs d'attaquer la foi des chrétiens, qu'elle protège le peuple contre les tentatives de corruption de la part des Juifs. Saint Thomas conseille aux chrétiens d'être prudents dans leurs rapports avec les Juifs, d'éviter des relations intimes ou familières, de ne pas leur confier des charges publiques, de ne leur donner aucune juridiction sur les chrétiens ; en résumé, de ne leur confier aucun poste qui leur permettrait d'exercer quelque autorité ou influence sur les chrétiens. L'antisémitisme de saint Thomas n'était autre chose

que l'exercice du droit de légitime défense ,(1).

Pour être efficace, cette défense légitime doit être accompagnée d'une renaissance religieuse. Et c'est là que nous nous séparons de ceux qui partagent nos idées quant au danger juif, mais qui veulent y remédier en dehors du christianisme. Pour obtenir un résultat durable, il faut l'harmonie entre l'esprit et la matière. Il faut que les mesures pratiques que nous préconisons soient accompagnées d'un redressement des esprits. Si notre société ne revient pas à la foi et aux principes chrétiens ,nous ne sortirons pas du cercle vicieux dans lequel nous nous débattons. Si les Juifs réussissent dans leurs entreprises, c'est parce que les chrétiens ont affaibli leur défense en ne vivant plus d'après les préceptes de l'Eglise. D'autre part, la vie publique ayant été ainsi déchristianisée, les Juifs exercent sur elle une influence toujours plus grande. La petite pierre détachée de la montagne, se transforme en avalanche dévastatrice lorsqu'elle ne rencontre pas d'obstacle capable d'arrêter sa course folle.

(1) Mgr Simon Deploige. *Saint Thomas et la question juive* (1902), *passim*.

INDEX

ECCLESIASTIQUES CATHOLIQUES CITÉS

L'abbé Jacques BALMÈS, docteur en théologie.

L'abbé Emmanuel BARBIER. L'ouvrage auquel nous nous référons est précédé de lettres d'approbation émanant de six évêques.

Le P. BONSIRVEN, jésuite.

L'abbé CHARLES, docteur en théologie, professeur de philosophie.

Le P. CONSTANT, dominicain, docteur en théologie et en droit canon. L'ouvrage auquel nous nous référons est muni de *l'imprimatur* du provincial de l'ordre dominicain.

Mgr Henri DELASSUS, docteur en théologie, protonotaire apostolique. L'ouvrage auquel nous nous référons est précédé d'une lettre du cardinal MERRY DEL VAL : « Les idées directrices de votre beau travail sont celles qui ont inspiré les grands historiens catholiques ».

Mgr Simon DEPLOIGE, prélat de Sa Sainteté, président de l'Institut supérieur de philosophie et professeur à l'Université de Louvain.

L'abbé DOUBLET, chanoine d'Arras.

Le P. Denis FAHEY, de la Congrégation du Saint-Esprit, professeur de philosophie et d'histoire ecclésiastique, doyen du *House of Studies*, Blackrock College, Dublin.

Le P. Séverin GRILL, cistercien, professeur de

théologie. Son livre est muni de *l'imprimatur* épiscopal.

Mgr Franz HETTINGER, prélat de Sa Sainteté, professeur de théologie et de patrologie à l'Université de Wurzburg, membre de la commission préparatoire du concile du Vatican.

Mgr Ernest JOUIN, protonotaire apostolique, curé de Saint-Augustin de Paris.

Mgr Paul Wilhelm von KEPPLER, évêque de Rottenbourg, assistant au trône pontifical.

Le P. M. J. LAGRANGE, dominicain, professeur d'exégèse à l'École Biblique de Jérusalem, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Mgr LANDRIEUX, évêque de Dijon.

Les abbés (plus tard chanoines) Auguste et Joseph LEMANN, Juifs convertis, prélats de Sa Sainteté. L'abbé Joseph a consacré vingt ans à son ouvrage principal, *L'entrée des Israélites dans la société française*. D'un ouvrage de l'abbé Augustin, le censeur du cardinal Couillé écrit : « Il va sans dire — le nom de l'auteur en est la meilleure garantie — que le livre m'a paru ne contenir qu'une doctrine irréprochable ».

Le P. François LIBERMANN, Juif converti, supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit.

Mgr Konrad MARTIN, évêque de Paderborn, professeur de théologie à l'Université de Bonn.

Mgr Léon MEURIN, jésuite, archevêque de Port-Louis.

Le P. Emil MICHAEL, jésuite, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université d'Innsbruck.

Le P. M. J. OLLIVIER, dominicain, conférencier de Notre-Dame de Paris.

Mgr Louis PAQUET, vicaire général honoraire de

l'Archevêché de Québec, président de l'Académie canadienne de Saint Thomas d'Aquin, professeur à l'Université de Québec.

Le P. Marie-Théodore RATISBONNE, Juif converti, fondateur de la congrégation de Notre Dame de Sion, protonotaire apostolique.

L'abbé Georg RATZINGER, député au Reichstag.

L'abbé Joseph REBBERT, professeur au séminaire de Paderborn (?)

L'abbé René ROHRBACHER, professeur de morale et d'histoire ecclésiastique au grand séminaire de Nancy.

L'abbé Ludwig RULAND, professeur de théologie à l'Université de Wurzburg.

L'abbé Wilhelm SENN.

Le P. Albert Maria WEISS, dominicain, professeur de théologie à l'Université de Fribourg (Suisse).

INDEX DES OUVRAGES CITÉS

Acta et decreta provincialis Ultrajectensis, inchoatae die vigesima quarta mensis septembris, anni millesimi octingentesimi sexagesimi quinti... St-Michelsgestel, 1865.

* *Archives israélites*. Revue hebdomadaire, Paris.

+ ARON (Marguerite). *Prêtres et religieuses de Notre Dame de Sion*. Paris, 1936.

BALMÈS (Abbé Jacques). *Le protestantisme comparé au catholicisme*. Paris, 1860, 3 vol.

BARBIER (Abbé Emmanuel). *Les infiltrations maçonniques dans l'Eglise*. Lille, 1910.

* BÉDARRIDE (I.). *Les Juifs en France, en Italie et en Espagne*. Paris, 1859.

* BERNFELD (Marcel). *Le sionisme. Etude de droit international*. Paris, 1920.

* BIN GORION (Michel Josef). *Die Sagen der Juden*. Francfort, 1919-1927, 5 vol.

BISCHOFF (Erich). *Das Buch vom Schulchan aruch*. Leipzig, 1929.

* BLOCH (Joseph S.). *Israel und die Völker nach jüdischer Lehre*. Berlin, 1922.

BLOY (Léon). *Le salut par les juifs*. Paris (Ed. Crès).

* BLUM (Léon). *Du mariage*. Paris, 1937.

BONSIRVEN S.J. (Le P. Joseph). *Juifs et chrétiens*. Paris, 1936.

- BONSIRVEN S.J. (Le P. Joseph). *Sur les ruines du Temple*. Paris, 1928.
- BRUN (Henry Lucien). *La condition des Juifs en France depuis 1789*. Paris, 2^e éd.
- *BUCHMIL (Yoshua). *Problèmes de la renaissance juive*. Jérusalem, 1936.
- BUXTORFIUS PATER (Johannes). *Synagoga judaica*. Bâle, 1661.
- *CAHEN (Edmond). *Juif, non !... Israélite*. Paris, 1930.
- Catholic Times (The)*. Revue hebdomadaire. Londres.
- CENTURY MAGAZINE. Revue mensuelle. New York.
- + CERFBERR DE MEDELSHEIM (A.). *Les Juifs, leur histoire, leurs mœurs*. Paris, 1847.
- CHARLES (Abbé). *Solution de la question juive*. Paris, vers 1898.
- Civiltà cattolica (La)*. Revue bimensuelle. Rome.
- *COHEN (Albert). *Paroles juives*. Paris, 1921.
- *COHEN (A.). *Le Talmud*, trad. Jacques Marty. Paris, 1933.
- *COHEN (Kadmi). *Apologie pour Israël*. Paris, 1937.
- *COHEN (Kadmi). *Nomades. Essai sur l'âme juive*. Paris, 1929.
- CONSTANT O.P. (Le P.). *Les Juifs devant l'Eglise et l'histoire*. Paris, 1897.
- Correspondant (Le)*. Revue bimensuelle. Paris.
- CORTI (Egon Caesar). *Das Haus Rothschild in der Zeit seiner Blüte, 1830-1871*. Leipzig, 1928.
- CRÉTINEAU-JOLY (J.). *L'Eglise romaine en face de la révolution*. Paris, 1860, 2 vol.
- DAMAS HINARD. *Dictionnaire Napoléon*. Paris, 1854.

- +DA COSTA (Isaac). *Israël en de volken*. Utrecht, 1876.
- DELASSUS (Mgr Henri). *La conjuration anti-chrétienne*. Lille, vers 1910, 3 vol.
- DEPLOIGE (Mgr Simon). *Saint Thomas et la question juive*. Paris, 1902.
- *DERENBOURG (J.). *Essai sur l'histoire et la géographie de la Palestine d'après les Thalmuds et les autres sources rabbiniques*. Paris, 1867, t. I (seul paru).
- +DISRAELI (Benjamin). *Coningsby or the new generation*. Londres 1849.
- +DISRAELI. *Lettres intimes*, trad. William Lappa. Paris, 1930.
- DÖLLINGER (Joh. Jos. Ign.). *Heidenthum und Judenthum*. Regensburg, 1857.
- DOUBLET. *Les Juifs, leur passé, leur présent, leur avenir*. Paris, 1895.
- +DRACH (P.L.B.). *Deuxième lettre d'un rabbin converti aux Israélites ses frères sur les motifs de sa conversion*. Paris, 1827.
- +DRACH (P.L.B.). *De l'harmonie entre l'Eglise et la synagogue*. Paris, 1844, 2 vol.
- DRUMONT (Edouard). *La France juive*. Paris, 1886.
- *DUBNOW (Simon). *Weltgeschichte des jüdischen Volkes*. Berlin 1925-1930, 10 vol.
- *EBERLIN (E.). *La double tare*. Paris, 1935.
- *EBERLIN (E.). *Les Juifs d'aujourd'hui*. Paris, 1927.
- EISENMENGER (Johann Andreas). *Entdecktes Judentum*. Francfort, 1700, 2 vol.
- ENGBERTS (E.). *De Joden en het nederlandsche nationalisme*. La Haye, 1934.

- ERDÉLY (Tibor). *Judas Unmoral in Lehre, Sage, Legende, Sprichwort*. Erfurt, 1936.
- FAHEY C.S.Sp. (Le P. Denis). *The mystical body of Christ in the modern world*. Londres, 1935.
- FALB (Alfred). *Luther und die Juden*. Munich, 2^o éd.
- *FARBRIDGE (Maurice H.). *Judaism and the modern mind*. New York, 1927.
- FÉRENZY (Oscar de). *Les Juifs et nous chrétiens*. Paris, 1935.
- *FLEG (Edmond). *Le Juif du Pape*. Paris, 1925.
- *FLEG (Edmond). *Moïse*. Paris, 1928.
- FORD (Henry). *Der internationale Jude*. Leipzig, 1935.
- *FRANCO (M.). *Essai sur l'histoire des Israélites de l'empire ottoman*. Paris, 1897.
- *FRANZOS (Karl Emil). *Die Juden von Barnow*. Stuttgart, 1929.
- *FROMER (Jakob). *Der Talmud. Geschichte, Wesen und Zukunft*. Berlin, 1920.
- *FROMER (J.). *Das Wesen des Judentums*. Berlin, 1905.
- GLOCKMEIER (Georg). *Zur Wiener Judenfrage*. Leipzig-Vienne, 1936.
- *GOLDMAN (Solomon). *A rabbi takes stock*. New York, 1931.
- *GOLDSCHMIDT (Lazarus). Voir : *Talmud*.
- GOUGENOT DES MOUSSEAUX. *Le Juif, le judaïsme et la judaïcisation des peuples chrétiens*. Paris, 1886.
- *GRAETZ (H.). *Volkstümliche Geschichte der Juden*. Vienne-Berlin, 10^o éd., 3 vol.
- GRILL O. CIST. (Le P. Séverin). *Der Talmud und Schulchan aruch*. Graz, 1934.

- *GROSS (Henri). *Gallia judaïca*, trad. Moïse Bloch. Paris, 1897.
- *HAGANI (Baruch). *L'émancipation des Juifs*. Paris, 1928.
- HALLEZ (Théophile). *Des Juifs en France*. Paris, 1845.
- HAUSER (Otto). *Geschichte des Judentums*. Weimar, 1921.
- HEEKELINGEN, Voir : *Vries*.
- +HEINE (Henri). *Ecrits juifs*, trad. Louis Lalo. Paris, 1926.
- *HELLER (Otto). *La fin du judaïsme*, trad. Marcel Ollivier. Paris, 1933.
- *HERZFELD (Levi). *Handelsgeschichte der Juden des Alterthums*. Leipzig, 1879.
- *HERZL (Theodor). *Tagebücher, 1895-1904*. Berlin, 1922-1923, 3 vol.
- HETTINGER (Mgr Franz). *Aus Welt und Kirche*. Fribourg en B., 1902, 2 vol.
- INQUIRE WITHIN. *The trail of the serpent*. Londres, 1936.
- *JÉHOUDA (Josué). *La terre promise*. Paris, 1925.
- **Jewish Chronicle (The)*. Revue hebdomadaire. Londres.
- **Jewish Encyclopedia (The)*. New York-Londres, 1926, 12 vol.
- JOUIN (Mgr Ernest). *Le péril judéo-maçonnique*. Paris, t. V, 1925.
- Judentaufen* (par divers auteurs juifs et non-juifs). Munich, 1912.
- **Jüdisches Lexikon*. Berlin, 1927-1930, 5 vol.
- Juifs (Les)* (par divers auteurs juifs et non-juifs). Paris, 1937.
- Juste Parole (La)*. Revue bimensuelle. Paris.

-
- *KAHN (Zadoc). *Sermons et allocutions*. Paris, 1875-1886, 2 vol.
- *KASTEIN (Josef). *Pik Adam*. Berlin, s. d.
- *KAYSERLING (M.). *Geschichte der Juden in Portugal*. Leipzig, 1867.
- KEPPLER (Mgr Paul Wilhelm von). *Wanderfahrten und Wallfahrten im Orient*. Fribourg en B., 1912.
- KESSLER (H.). *Walther Rathenau*, trad. Denise van Moppès. Paris, 1933.
- *KLATZKIN (Jakob). *Probleme des modernen Judentums*. Berlin, 1918.
- *KOMPERT (Léopold). *Scènes du ghetto*, trad. Daniel Stauben. Paris, 1859.
- LACROIX (Paul). *Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*. Paris, 1873.
- LANDRIEUX (Mgr). *L'histoire et les histoires dans la Bible*. Paris, 2^e éd.
- LAPOUGE. Voir : Vacher.
- LA-TOUR-DU-PIN LA CHARCE. *Vers un ordre social chrétien*. Paris, 1907.
- *LAZARE (Bernard). *L'antisémitisme, son histoire et ses causes*. Paris, 1934, 2 vol.
- *LEHRMANN (Chanan). *Bergsonisme et judaïsme*. Genève, 1937.
- + LÉMANN (Abbé Augustin). *Le Christ rejeté*. Paris, 1881.
- + LÉMANN (Chanoine Augustin). *Histoire complète de l'idée messianique chez le peuple d'Israël*. Lyon, 1909.
- + LÉMANN (Abbé Joseph). *L'entrée des Israélites dans la société française*. Paris, 1886.
- + LÉMANN (Abbé Joseph). *Napoléon I^{er} et les Israélites*. Paris, 1894.

- +LÉMANN (Les Abbés). *Lettre aux Israélites dispersés sur la conduite de leurs coreligionnaires de Rome durant la captivité de Pie IX au Vatican*. Paris, 1873.
- +LÉMANN (Les Abbés). *La question du Messie et le concile du Vatican*. Paris, 1869.
- *LEWISOHN (Ludwig). *Israël, où vas-tu ?*, trad. Regis Michaud. Paris, 1930.
- +LIBERMANN (*Vie du Vénérable Père*). Paris 1878.
- Liberté (La)*. Quotidien. Fribourg (Suisse).
- *LUDWIG (Emil). *Le Fils de l'homme*, trad. B. Gidon. Paris, 1930.
- *LUDWIG (Emil). *Le monde tel que je l'ai vu*, trad. Raymond Henry. Paris, 1932.
- MARITAIN (Jacques). *Les Juifs parmi les nations*. Paris, 1938.
- MARTIN (Mgr Konrad). *Blicke in's talmudische Judenthum*, publié par l'Abbé Joseph Rebbert. Paderborn, 1876.
- *MENASSEH BEN ISRAEL'S, *mission to Oliver Cromwell*, publié par Lucien Wolf. Londres, 1901.
- MEURIN S. J. (Mgr Léon). *La franc-maçonnerie, synagogue de Satan*. Paris, 1893.
- MICHAEL S. J. (Le P. Emil). *Ignaz von Döllinger*. Innsbruck, 1892.
- MIGNOT (Pierre). *Le problème juif et le principe des nationalités*. Paris, 1923.
- *MOSSÉ (Armand). *Histoire des Juifs d'Avignon et du Comtat venaisin*. Paris, 1934.
- MURET (Maurice). *L'esprit juif*. Paris, 1901.
- *NORDAU (Max). *Les mensonges conventionnels de notre civilisation*, trad. Auguste Dietrich. Paris, 1900.

- *NOSSIG (Alfred). *Integrales Judentum*. Vienne, 1922.
- Nouvelle Revue Française (La)*. Revue mensuelle. Paris.
- OREL (Anton). *Judaismus der weltgeschichtliche Gegensatz zum Christentum*. Graz, 1934.
- OREL (Anton). *Wahre Ständeordnung*. Graz, 1934.
- Patria*. Revue bimensuelle. Noorder-Paarl.
- Patriot (The)*. Revue hebdomadaire. Londres.
- Patriote (Le)*. Revue hebdomadaire. Montréal.
- PETERSON (Erik). *Le mystère des Juifs et des Gentils dans l'Église*. Paris, 1935.
- PITT-RIVERS (G). *The world significance of the Russian revolution*. Oxford, 1920.
- +RATISBONNE (Le T. R. Père Marie-Théodore). *Biographie*. Paris, 1903, 2 vol.
- +RATISBONNE (Le P. Théodore). *La question juive*. Paris, 1858.
- RATZINGER (Abbé Georg). *Die Volkswirtschaft in ihren sittlichen Grundlagen*. Fribourg en B., 1895.
- RENAN (Ernest). *Les apôtres*. Paris, 1866.
- Revue catholique des institutions et du droit*. Revue mensuelle. Paris.
- Revue internationale des sociétés secrètes*. Revue bimensuelle. Paris.
- **Revue juive de Genève*. Revue mensuelle. Genève.
- ROHRBACHER (Abbé). *Histoire universelle de l'Église*. Paris. 24 vol.
- Rome*. Revue mensuelle. Paris.
- *ROTH (Samuel). *Now and forever*. New York, 1925.
- RULAND (Abbé Ludwig). *Handbuch der praktischen Seelsorge*. Munich. t. IV, 1936.

- *RUPPIN (Arthur). *The Jews in the modern world*. Londres, 1934.
- SAINT-AULAIRE. *Genève contre la paix*. Paris 1936.
- SAINT-JUST O.M.C. (Le P. Théotime de). *Les frères Lémann, Juifs convertis*. Paris, 1937.
- Schildwache*. Revue hebdomadaire. Bâle.
- *SCHNURMANN (E.). *La population juive en Alsace*. Paris, 1936.
- *SINGER (Charles). *The christian approach to Jews*. Londres, 1937.
- SOMBART (Werner). *Die Juden und das Wirtschaftsleben*. Leipzig, 1918.
- *SOUKHOMLINE (V.). *Les procès célèbres de la Russie*. Paris, 1937.
- *STERN (Jakob). *Lichtstrahlen aus dem Talmud*. Leipzig, s. d.
- STRACK (H. L.). *Le sang et la fausse accusation du meurtre rituel*. Paris, s. d.
- **Talmud (Der Babylonische) nach der ersten zensurfreien Ausgabe... neu übertragen durch Lazarus Goldschmidt*. Berlin, 1930-1936, 12 vol.
- **Témoignages de notre temps*. Revue bimestrielle. Paris.
- *TREBITSCH (Arthur). *Deutscher Geist oder Judentum*. Berlin, 1921.
- **Tribune juive (La)*. Revue hebdomadaire. Strasbourg.
- **Univers israélite (L')*. Revue hebdomadaire. Paris.
- VACHER DE LAPOUGE (G.). *L'Aryen, son rôle social*. Paris, 1899.
- VITOUX (Georges). *L'agonie d'Israël*. Paris, 1891.
- VOLTAIRE. *Histoire de Charles XII*. Paris.

-
- VRIES DE HEEKELINGEN (H. de). *Israël, son passé, son avenir*. Paris, 1937.
- VRIES DE HEEKELINGEN (H. de). *L'orgueil juif*. Paris, 1938.
- *WASSERMANN (Rudolf). *Beruf, Konfession und Verbrechen*. Munich, 1907.
- *WEILL (Alexandre). *Moïse et le Talmud*. Paris, 1864.
- *WEILL (Julien). *Le judaïsme*. Paris, 1931.
- WEISS O. P. (Le P. Albert Maria). *Apologie du christianisme*, trad. Lazare Collin. Paris, 1894 ss., 10 vol.
- Weltfront (Die)*. *Stimmen zur Judenfrage*. Berlin, 1935, t. I.
- *WOLF (Lucien). Voir : Menasseh.
- *ZUKERMAN (William). *The Jew in revolt*. Londres, 1937.
- *ZWEIG (Stefan). *Marie Antoinette*. Leipzig, 1932.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

- Abajji (rabbi) 87
Abraham 74, 98
Adam 90
Agrippa 123
Alexandre le Grand 62
Alexandre (fils d'Hérode) 102
Alexandre II 185
Alexandre III 185, 191
Almanzor 189
Alphonse III 191
Aman 60, 61
Amos 125
André de Rinne 70, 76, 77, 194
Antigone 101
Antipater (fils d'Hérode) 102
Aqiba (rabbi) 88
Aristobule (grand-prêtre) 101
Aristobule (fils d'Hérode) 102
Assuérus 60
Astruc (Aristide) 175
Auzias-Turenne 195
Avigdor (Isaac) 43, 185
- Balmès (Jacques) 27, 135
Barbier (Emmanuel) 37, 68
Bar Cochéba 63
Barmat (les frères) 105, 132
Basnage 76, 186
Baudrillardt (card.) 158
Bédarride (Iassudo) 172
Ben Azaï 88
Benda (Julien) 92
Benoît XIII 193, 194
- Benoît XIV 77, 98, 194
Bernardin de Feltre 135
Bernfeld (Marcel) 152
Bernstein (Max) 73, 74, 75
Bismarck 34
Bleichröder 141
Bloch (Joseph) 20, 96, 127
Blum (Léon) 23, 93, 94, 95, 149
Boerne 48
Bonsirven (Joseph) 28, 36, 38, 49, 50, 53, 56, 137, 162, 163
Borromée (Charles) 98
Brabant (duchesse de) 188
Bradford (lady) 141
Brandeis 149
Brandès (Georg) 22
- Caïn 188
Calixte III 187, 193
Carnegie 144
Cerfberr (Herz) 104
Cerfberr de Medelsheim 104
César 134
Chais (dom) 146, 147
Cham 18
Charlemagne 139
Charles (abbé) 52, 57, 109, 160, 165, 166, 199
Charles (le P.) 109
Charles le Simple 191
Chosroès 63
Clément V 185
Clément VI 185
Clément VIII 187, 189, 190, 194

- Clément XIV 75
Cohen (A.) 97
Cohen (Kadmi) 69, 106
Cohen (Morris) 22
Constant (le P.) 78, 97,
112, 135, 138, 181, 192
Crémieux 70, 72
Cyrus 118

Delassus (Henri) 28, 37,
52, 159, 165, 166, 180,
184, 196
Disraeli 20, 48, 141
Döllinger 36
Dominicule 69
Doubler (Chan.) 53
Drach 49, 128, 129
Dubnow 44, 188

Eberlin 142
Eisenmenger 50
Eleazer (rabbi) 65
Elie de Braie 140
Elisabeth d'Autriche 64
Esra 19, 20
Esther 60, 61, 62, 64
Etienne VI 191
Eugène IV 187, 193
Eve 90
Ezechiel 125

Fahey (Denis) 161, 178
Férenzy (Oscar de) 76
Fleg (Edmond) 132
Franck 132
Frankfurter (David) 64
Fromer (Jakob) 175
Fulvie 132

Ganganelli (card.) 75, 76,
77
Goaril (Flora) 82
Goldschmidt (Lazarus)
173
Goldmann (Solomon) 155
Goldstein (Israël) 94

Graetz 44, 105, 123, 172,
173, 188
Grégoire le Grand 185
Grégoire VII 191
Grégoire IX 76, 77, 185
193
Grégoire XIII 77, 78, 190,
194
Grill (Séverin) 98, 179
Guillaume (enfant) 69
Guillaume II 124

Hacke (Séverin) 73
Hagani (Baruch) 88, 173
Heine 48
Hérode 101
Herzfeld (Levi) 118
Herzl (Theodor) 40, 106
Hettinger (Franz) 136,
160, 165
Hirsch (Samuel) 175
Hisda (rabbi) 42
Honoré III 185, 193
Hore Belisha 149
Hutelst 82
Hymans 149
Innocent II 185
Innocent III 192
Innocent IV 76, 77, 80,
83, 193
Ismaël 98

Jacob 68
Jahel 64
Japhet 18
Jean de Dieu 25
Jehosua (rabbi) 88
Jéhouda (Josué) 103
Jérémie 125
Jérôme (saint) 161
Job 124
Johanans (rabbi) 64
Joseph 122
Joseph ben Ephraïm 140
Joseph ben Tobias 123

- Josèphe (Flavius) 19
 Jouin (Ernest) 52
 Judas Iscariote 112
 Judith 64
 Jules Sévère 63
 Justin (saint) 51
 Kahana (rabbi) 87
 Kahn (d'Amérique) 149
 Kahn (Zadoc) 155
 Kakowski (card.) 114
 Kastein (Joseph) 21
 Keppler (Paul W. de) 111
 Klotz 149
 Kohn (Mgr) 146, 195
 Kutisker (les frères) 132
 Lagrange (M. J.) 46, 166
 Lambert (R. R.) 158
 Landrieux 36, 37, 52, 57,
 97, 108, 160, 165, 177
 Lapouge, voir : Vacher
 Lassale 48
 La-Tour-du-Pin la Char-
 ce 166
 Lazare (Bernard) 48,
 120, 125
 Lémann (Augustin) 36,
 46, 55, 56, 109, 162, 181
 Lémann (Joseph) 26, 27,
 55, 56, 109, 134, 145,
 181, 184, 194, 196
 Lévy (Oscar) 106
 Lewisohn (Ludwig) 92,
 103
 Libermann (Jacob) 54, 99,
 137, 176
 Lichtmann 82
 Lissauer 41
 Loewenstein (pasteur) 71
 Loth 91
 Louis le Débonnaire 139
 Louis VII 133, 191
 Louis (saint) 193
 Louis XVI 41
 Ludwig (Emil) 64, 65, 92
 Luzzatti 149
 Maïmonide 43, 47, 53
 Malesherbes 104
 Mandel 149
 Manteuffel 34
 Marie Antoinette 41
 Marie Madeleine 35
 Markoff (Nicolas) 107
 Martin (Konrad) 79, 135,
 181
 Martin V 187
 Marx 48
 Masaryk 94
 Melchett (lord) 149
 Meurin (Léon) 36, 38, 51,
 62, 114, 145, 146, 161,
 164
 Michael (Emil) 51, 109,
 159
 Mirès (Jules) 157
 Moïse 89, 125, 145, 154,
 171, 172, 177, 178, 180,
 181
 Montefiori (Moses) 70, 72
 Morgenthau 149
 Mossé (Armand) 189
 Nahman (rabbi) 88
 Napoléon 1^{er} 43, 105, 125,
 172, 185
 Néhémie 19, 20
 Nemrod 89
 Nicolas V 187
 Nordau (Max) 41
 Nossig (Afred) 21
 Ollivier (M. J.) 79, 138,
 165, 167
 Onias 123
 Onuphre 190
 Oppenheimer (Suess) 123
 Orel (Anton) 25
 Orpha 90
 Paquet (L. A.) 109, 196
 Parny 48

- Paul (saint) 24, 110
Paul IV 187, 193, 194
Petljura 64
Philippe Auguste 192
Piccolo Tigre 163
Pie IV 187
Pie V 187, 194
Pie IX 55, 190
Pierre le Cruel 140
Pierre le Vénérable 133
Pilate 20
Ptolémée Evergète 123
Ptolémée Philopater 188
- Rabba (rabbi) 42, 89
Rabelais 104
Rathenau (Walther) 21
Ratisbonne (Th.) 71, 158
Reading lord) 149
Renan 59
Reuchlin 154
Richard (enfant) 69
Rockefeller 144
Rohrbacher 63, 64, 181
Rosenstein (Israel) 153
Rothschild (Meyer Am-
chel) 123
Rothschild (Meyer Carl)
33, 34
Rothschild (banque) 70,
72, 141
Rotter (les frères) 132
Rudolf de Berne 69
Ruland (Ludwig) 25, 29
197
Ruth 90
Saint-Aulaire 143, 156
Salomon 117, 118
Salomon de Dijon 139
Samson 89
Samuel 128
Samuel (sir) 149
Sancerre (Etienne de) 140
Sanche III 192
- Sassoon (sir) 149
Scharf (Moriz) 80
Scharf (Samuel) 80
Schiff, 149
Schnurmann (E.) 102
Schwarzbart 64
Schwob (René) 147
Sem 18
Semuel ben Nahmani 64
Semuel Jichaq 64
Senn (Wilhelm) 164
Sikorski 68
Siméon le Juste 62
Simon de Trente 70, 75,
78
Singer (Charles) 32
Sixte V 77, 78, 185, 187,
190
Sklarek (les frères) 105,
132
Sklarz 132
Smilovics (Jankel) 82
Solymosi (Eszter) 79, 80,
81, 82, 83
Sonnino 149
Stavisky 105, 132
Stern (Jakob) 170
Stöcker (pasteur) 197
Strack (Hermann) 74
Tanahuma (rabbi) 90
Tertullien 51
Thomas d'Aquin 188, 196,
200
Thomas (le P.) 70
Tibère 132
Toulouse (cte de) 192
Trénel 170
Urbain V 185
Vacher de Lapouge 156,
157
Veillot (Louis) 157
Voltaire 48, 113, 132, 133,
158

Wagenseil 76
 Warburg 149
 Weill (Alexandre) 74, 75,
 91, 174
 Weill (Julien) 67
 Weiss (Albert) 51, 111,
 134, 162, 165, 179, 186

Werner d'Oberwesel 69
 Wollner (Hermann) 82
 Yarhhi 47
 Zay 149
 Zonaras (Jean) 63
 Zweig (Stefan) 41

INDEX DES NOMS DE LIEUX

Afrique 61
 Afrique du Sud 122
 Alger 128
 Allemagne 20, 45, 61, 69,
 71, 103, 115, 121, 132, 141
 Alsace 104, 121
 Amérique 57, 94, 144, 163
 Ancône 186, 194
 Andrinople 73
 Angleterre 41, 57, 61, 69,
 113, 141
 Arabie 118
 Asie mineure 119
 Autriche 70, 121, 132,
 141, 193
 Avignon 42, 185, 192, 193,
 194
 Babylone 118, 181
 Balata 73
 Belgique 132
 Berlin 74, 141
 Berne 69
 Beyrouth 73
 Bohême 61
 Bologne 186
 Bourgogne 140
 Breslau 73
 Brixen 76
 Bruxelles 175
 Bucovine 121
 Carpentras 189

Castille 141, 191, 192
 Chypre 63, 119
 Climasti 73
 Colmar 130
 Comtat venaissin 189
 Constantinople 73
 Cos 119
 Cracovie 47
 Damas 70, 72
 Dijon 97, 139
 Egypte 119, 132
 Espagne 25, 26, 27, 61,
 69, 110, 112, 113, 119,
 135, 140, 197
 Etats-Unis 94, 103, 142,
 152, 153
 Europe 32, 84, 142, 146,
 149
 Evire 191
 Florence 141
 Forchheim 20
 France 32, 45, 46, 61, 69,
 71, 95, 132, 140, 146,
 167, 192, 196
 Gagliari 185
 Galicie 66, 121
 Galilée 45
 Gand 105
 Genève 47, 64

- Gérizim 62
Gomorrhe 91
Grèce 34
Hammonton 163
Hollande 171, 188
Holstein 22
Hongrie 66, 79
Inde 118
Iran 17
Irlande 94
Italie 20, 32, 33, 70, 119,
121, 141
Jabne 47
Janina 73
Jérusalem 46, 62, 63, 118,
119, 123, 154, 161
Kieff 68
Latran 187, 192
Lisbonne 140
Londres 141
Lorraine 22
Lunéville 172
Lybie 63
Macôn 191
Marmaros 82
Marmora 73
Méditerranée 49
Mer Morte 91
New York 103, 143, 152,
153
Nuremberg 158
Nyiregyhaza 83
Oberwesel 69
O-Falù 81
Olmütz 146
Orléans 191
Oxford 125
Paderborn 79
Palerme 185
Palestine 34, 93, 95, 103,
117, 118, 123, 145
Paris 46, 79, 83, 122, 131,
139, 155
Pays-Bas 65
Perse 61, 63, 118, 189
Piémont 163
Pise 141
Pologne 66, 103, 105, 112,
113, 114, 129
Port-Louis 36, 114
Portugal 61, 99
Prague 94
Prusse 22, 33
Pyrénées 158
Rhodes 119
Rinn 38, 76, 100
Romandiole 186
Rome 34, 42, 45, 55, 78,
185, 186, 190, 191, 194
Rottenburg 111
Roumanie 66
Russie 33, 66, 107, 110
Saint-Avold 146
Samos 119
Saragosse 69
Saverne 137
Silésie 22
Sinaï 42
Sion 162
Smyrne 73
Sodome 91
Strasbourg 197
Suisse 69, 188
Tel-Aviv 103
Terracine 185
Theiss 81, 82
Tisza-Dada 82
Tisza-Eszlar 79, 83
Tolède 135, 191
Trente 70, 76, 78
Turquie 70, 73
Utrecht 98
Varsovie 113, 114
Vienne 122, 142, 193
Vilna 67

**ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES
PRESSES DE L'IMPRIMERIE
BRAUN ET LIORIT A DINARD
(FRANCE) LE VINGT JANVIER
MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF**

QUELQUES LIVRES D'HISTOIRE

Format in-8° écu, tirage sur Alfax Navarre

GONZAGUE TRUC. — Florence et les Médicis.....	25 »
A. DREYFUS. — Souvenirs et correspondance.....	25 »
MARIO MEUNIER. — Apollonius de Tyane.....	30 »
KONRAD HEIDEN. — Adolf Hitler	40 »
O. DE WERTHEIMER. — Christine de Suède.....	30 »
PIERRE CHAMPION. — Catherine de Médicis pré- sente à Charles IX son royaume (1564-1566)	40 »
Mme SAINT-RENÉ TAILLANDIER. — Henri IV avant la messe	30 »
— Le cœur du Roi.....	30 »
LETTRES DE LOUIS XV A L'INFANT FERDINAND DE PARME	25 »
GIOVANNI PAPINI. — Dante vivant	25 »
JUDITH CLADEL. — Rodin, sa vie glorieuse et inconnue	30 »
C. DE GRUNWALD. — Stein, l'ennemi de Napoléon...	30 »
LETTRES DE VINCENT VAN GOGH A SON FRÈRE THÉO	40 »
LOUIS DE VILLEFOSSE. — Machiavel et nous.....	30 »
FERNAND HAYWARD. — Léon XIII.....	35 »
PAUL CÉZANNE. — Correspondance	50 »
AIRS ET MANIÈRES DE PARIS (Introduction et notes de Pierre Bessand-Massenet).....	50 »
LETTRES DE GAMBETTA (revues et annotées par E. Pillias et D. Halévy).....	50 »
LOUIS GAUTIER VIGNAL. — Pic de la Mirandole...	30 »
D ^r DE AZPILIKOETA. — Le Problème Basque	25 »
MARIE-LOUISE PAILLERON. — George Sand	30 »
FÉLIX TIMMERMANS. — Pieter Bruegel.....	40 »
ROGER LAMBELIN. — Protocols des Sages de Sion	15 »

BERNARD GRASSET ÉDITEUR
